



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le jeudi 27 octobre 1977

Vol. 19 — No 108

Président: M. Clément Richard

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Présence dans les galeries d'une mission parlementaire de l'Assemblée nationale française.....	3715
Rapports de commissions élues	
Rapport de la commission des consommateurs relativement à l'audition des mémoires concernant le projet de loi no 67.....	3715
Rapport de la commission des terres et forêts sur l'étude des perspectives d'avenir de l'industrie des pâtes et papiers au Québec.....	3715
Motion non annoncée	
Substitution de membres à la commission de la présidence du conseil qui étudiera le livre blanc sur les consultations populaires.....	3715
Dépôt de document	
Rapport de la Commission municipale sur un projet de la ville de Longueuil.....	3715
Questions orales des députés	
Asbestos Corporation.....	3716
Sondage relatif au projet de loi no 53.....	3717
Mécontentement des principaux d'écoles.....	3721
Production de lait industriel.....	3723
Fusion des deux fédérations de producteurs de lait.....	3724
Fermeture éventuelle de l'usine BVD à Saint-Romuald.....	3725
Question de privilège de M. Duhaime	
Article relatif à une rumeur de démission.....	3725
Travaux parlementaires.....	3726
Motion de censure de M. Gérard-D. Levesque sur le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec	
M. Gérard-D. Levesque.....	3726
M. Rodrigue Biron.....	3736
M. Fabien Roy.....	3740
M. Jacques Brassard.....	3743
M. André Raynauld.....	3747
M. Fernand Grenier.....	3749
M. Gilles Grégoire.....	3752
M. Bertrand Goulet.....	3756
M. Alain Marcoux.....	3758
M. Jean-Noël Lavoie.....	3761
M. Claude Charron.....	3764
M. Gérard-D. Levesque.....	3768
Vote sur la motion de censure.....	3769
Ajournement.....	3769

Rectification

Dans notre édition du vendredi 21 octobre 1977 (vol. 19, no 105), la neuvième intervention de la page 3625 inscrite au nom de M. Tremblay aurait dû se lire comme suit:

M. Tremblay: M. le Président, j'invoque une question de privilège parce qu'il y a une déformation des faits que fait le chef de l'Opposition. Il vient de parler d'une petite mesure alors que nous avons eu jusqu'à maintenant trois mille demandes...

Le mot mille n'était pas perceptible sur l'enregistrement parce qu'un ou deux autres intervenants tentaient d'adresser la parole en même temps que M. Tremblay achevait sa phrase.

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Service des Documents Parlementaires

Assemblée nationale

Hôtel du Gouvernement, Québec.

G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le jeudi 27 octobre 1977

(Quinze heures huit minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Mission parlementaire de l'Assemblée nationale française

Je voudrais signaler la présence dans les galeries aujourd'hui d'une mission parlementaire de l'Assemblée nationale française qui est à Québec dans le cadre de l'Association France-Québec et qui est composée de M. Xavier Deniau, député du Loiret, de M. Georges Chambon, député du Pas-de-Calais, de M. Antoine Gayraud, député de l'Aude, de M. Edouard Cartier, député du Pas-de-Calais, de M. Henri Ferreti, député de la Moselle, de M. Robert Moinet, directeur du protocole et des relations internationales à l'Assemblée nationale française et de M. Pierre Hontebeyrie, haut fonctionnaire de l'Assemblée nationale française.

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
M. le député de Limoilou.

Rapports de commissions élues

Rapport de la commission des consommateurs

M. Gravel: Merci, M. le Président. Conformément aux dispositions de notre règlement, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission élue permanente des consommateurs, coopératives et institutions financières qui a siégé le 27 septembre et les 11, 12, 13, 14, 19, 20, 25, 26 et 27 octobre 1977 aux fins d'entendre les mémoires concernant le projet de loi no 67, Loi sur l'assurance automobile.

Le Président: Rapport déposé.
M. le député d'Abitibi-Est.

Rapport de la commission des terres et forêts

M. Bordeleau: M. le Président, conformément aux dispositions de notre règlement, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission parlementaire des terres et forêts et des richesses naturelles qui a siégé les 27, 28, 29 septembre, également les 11, 12, 13, 14, 18 et 20 octobre 1977, afin d'étudier les perspectives d'avenir de l'industrie des pâtes et papiers au Québec.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

Motion non annoncée

Substitution de membres à la commission de la présidence du conseil

M. Lavoie: J'aurais une motion à faire pour substitution de membres de commission d'une manière semi-permanente, en vue notamment de l'étude du livre blanc sur les consultations populaires, communément appelées référendums.

Pour cette période, je propose qu'à la commission de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales les noms de MM. Gratton, Lamontagne, Lavoie et Mackasey soient substitués à ceux de MM. Forget, Garneau, Levesque (Bonaventure) et Raynauld.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

Une Voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, je voudrais aussi présenter une motion pour que le député de Richmond remplace le député de Lotbinière à la commission de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales. M. le député de Richmond remplace le député de Lotbinière et M. le député de Mégantic-Compton remplace celui de Nicolet-Yamaska.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Burns: Adopté.

Le Président: Adopté.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre des Affaires municipales.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Rapport de la Commission municipale

M. Tardif: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer devant cette Chambre le rapport de la Commission municipale sur le projet de la ville de Longueuil, connu sous le nom de Collectivité nouvelle. Je dois m'excuser auprès des membres de l'Opposition et de nos amis de la Tribune de la presse pour le fait que je ne dispose présentement que de deux exemplaires. Les autres me seront livrés vraisemblablement vers 17 heures.

Le Président: Document déposé.
Période des questions orales.
M. le député de Saint-Laurent.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Asbestos Corporation

M. Forget: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Richesses naturelles et porte sur l'expropriation ou l'acquisition de l'Asbestos Corporation. Le ministre peut-il démentir les affirmations du président du syndicat des travailleurs de l'Asbestos Corporation qui a dit que ce pourquoi le gouvernement se prépare à dépenser quelque \$150 millions de l'argent des contribuables ne constitue qu'"un paquet de problèmes"? En particulier, le ministre peut-il nous indiquer si effectivement un ministre du gouvernement, lui-même ou un de ses collègues, s'est personnellement assuré de l'état des installations qu'il se propose d'acquérir, s'il les a visitées et s'il existe des études qu'il pourrait déposer à l'Assemblée nationale pour nous démontrer qu'il s'agit d'actifs réels qui valent au moins autant que les \$150 millions que le gouvernement s'est engagé à dépenser pour cette fin?

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, il va de soi que les deux usines de la société Asbestos Corporation situées à Thetford Mines sont très vieilles et l'une, du moins, pourrait s'avérer difficile à remettre en état. Par conséquent, on devrait être amené à reconstruire une partie des installations. Je dois vous dire, M. le Président, que lorsqu'il y a achat de gré à gré, acquisition d'une société, le prix que l'on établit est évidemment basé sur la valeur des actifs. Or, dans le cas de l'évaluation de cette entreprise, on doit soit considérer le prix d'une modernisation et, si cette dernière ne s'avérait pas possible, on doit donc évaluer le coût de construction d'une nouvelle usine.

Par conséquent, c'est en faisant l'évaluation des actifs — cette évaluation a déjà été faite au gouvernement — que l'on arrive à fixer un prix. Elle est présentement refaite, évidemment, par la firme de courtage qui fait la négociation, et c'est sur cette base que nous définirons le prix. Il ne fait aucun doute — ceci a été déclaré publiquement — que nous sommes parfaitement conscients de l'état de vétusté des installations à Thetford Mines.

Le Président: M. le député de Saint-Laurent.

M. Forget: Je constate que le ministre confirme, pour une part, l'affirmation du chef du syndicat, M. Lemay, à savoir qu'il s'agit d'un paquet de problèmes puisque le problème à résoudre est celui de la vétusté et de la désuétude des installations. Comme le ministre a fait allusion à des études qui ont été faites quant à la nécessité

et au "présupposé coût de rénovation ou de remplacement des installations en place, le ministre accepterait-il de déposer ces études de manière que le Parlement et l'opinion publique sachent de quoi cela retourne? En particulier et de façon complémentaire, j'aimerais demander au ministre s'il est exact que dans le remplacement des installations existantes présumément par des installations plus efficaces, plus modernes, on peut anticiper, comme le président du syndicat l'a laissé entendre, qu'il y aurait moins d'emplois après nationalisation qu'avant, sur le strict plan de l'extraction de la matière première?

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: Quant au dépôt de ce document, M. le Président, il ne serait pas d'intérêt public de le déposer à ce stade-ci. En effet, le dépôt du document laisserait en même temps voir clairement le montant que le gouvernement a évalué une modernisation de cette entreprise et donnerait des indications à l'entreprise quant au prix auquel nous l'évaluons de notre côté.

Quant au nombre d'emplois qui seraient créés ou perdus il est évidemment beaucoup trop tôt pour porter un jugement.

Il ne fait cependant aucun doute que, généralement, dans la modernisation d'usines, il y a une diminution d'emplois. Mais je dois vous signaler que, dans le cas présent, la modernisation réglerait surtout un problème de salubrité et pourrait ne pas modifier la productivité, en d'autres termes ne pas affecter le nombre d'emplois total.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Je veux demander au ministre des Richesses naturelles si — dans l'évaluation qui a été faite jusqu'à maintenant de cet achat — on a tiré un parallèle avec la situation et l'expérience que nous avons relativement à SIDBEC. Il faut se rappeler, en effet, que la première opération qui a donné lieu à la création de SIDBEC a été l'achat d'une entreprise pour environ \$60 millions; il s'agissait aussi d'une entreprise aux installations plutôt vétustes, d'une entreprise qui était destinée à transformer davantage sur place une ressource naturelle, et aussi c'était en vue de marchés extérieurs au Québec.

Est-ce qu'on a tiré une leçon de cette expérience lorsqu'on en est rendu à avoir investi à peu près \$700 millions ou \$800 millions, et est-ce qu'on s'achemine vers le même genre de déficit de fonctionnement, le même genre d'engagement très considérable pour une création d'emplois qui est relativement mineure?

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, on me demande d'établir un parallèle relatif à SIDBEC. On pourrait tenter, effectivement, de comparer du moins la

philosophie qui préside à l'achat de ces deux sociétés. Dans le cas de SIDBEC il s'agissait d'un complexe sidérurgique intégré, donc d'un vaste programme conçu par le gouvernement à l'époque, et on a, à cette fin, acheté une entreprise qui n'était pas en très bonne posture financière. Dans le cas présent, nous avons une situation un peu différente; il s'agit de ce que j'appellerais, dans le domaine de l'amiante, un programme modeste, un programme réaliste et, pour réaliser ce programme modeste et relatif, nous faisons l'achat d'une entreprise prospère. Donc, le point de départ est tout à fait différent et l'objectif est également différent.

Le Président: M. le chef de L'Union Nationale.

M. Biron: Question additionnelle au ministre des Richesses naturelles. Est-ce que, dans l'étude faite par le gouvernement du Québec, c'est vrai lorsqu'on nous dit que la mine d'Ungava, qui appartient à la société Asbestos, a des réserves pour un maximum situé entre six et huit ans d'exploitation?

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, vous savez que les réserves de l'industrie minière en général sont rarement connues pour des périodes beaucoup plus longues que de six à huit ans, ce qui, évidemment, ajoute à l'inconnu de toute aventure dans le domaine minier. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que lorsqu'on fait des calculs d'actualisation on prend normalement un taux d'actualisation des investissements qui sont, évidemment, beaucoup plus élevés que dans l'industrie classique. Néanmoins, je peux vous affirmer que les réserves que nous estimons dépasseraient pour l'instant certainement de beaucoup sept à huit ans.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Question principale, M. le Président pour moi. Mon collègue a une question additionnelle, si vous le reconnaissez.

Le Président: Je pense que votre collègue, M. le député de Marguerite-Bourgeoys, a une dernière question supplémentaire à poser.

M. Lalonde: Je voudrais simplement savoir une chose, M. le Président. Le ministre des Richesses naturelles, hier, a fait référence à une filiale d'Asbestos Corporation qui serait une filiale allemande, je crois, impliquée dans la transformation. Est-ce que cette filiale est un facteur important, tout d'abord, pour l'acquisition et aussi dans les vues du gouvernement pour l'avenir de son intervention dans le domaine de l'amiante?

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, je dois corriger

légèrement la question du député dans la mesure où l'usine de Nordenham ne fait pas la transformation, mais complète le processus de concentration et que, par conséquent, elle ne vend que de la fibre. Dans le cas de cette usine, évidemment, elle représente un profit considérable pour la société Asbestos, d'une part, et, d'autre part, étant très solidement implantée en Europe, étant certainement une source majeure de fibre pour les fabricants européens, elle pourrait effectivement nous être éminemment utile pour susciter des projets de transformation de concert avec les industriels européens oeuvrant dans la transformation.

Le Président: M. le député de Portneuf.

Sondage relatif au projet de loi no 53

M. Pagé: Merci, M. le Président. Pour suivre la recommandation que vous formuliez, il y a deux jours, et pour ne pas ajouter à l'énervement du ministre de la Fonction publique, j'éviterai tout préambule. Ma question est relative au sondage que celui-ci a commandé. Est-ce qu'on peut savoir du ministre combien de personnes sont visées par le sondage, qui a décidé la formulation des questions, si des membres de son cabinet, de son personnel politique, des collaborateurs politiques ont eu à participer à l'élaboration et à la formulation des questions, si le ministre accepterait de déposer ces questions, si ce sondage est réalisé au domicile ou au lieu de travail? Enfin, j'aimerais savoir s'il est exact que le temps requis pour répondre à ce sondage peut être de quinze à 20 minutes par personne contactée et qu'il en coûterait de \$15 à \$40 par personne contactée.

Le Président: M. le ministre de la Fonction publique.

M. de Belleval: M. le Président, si le député veut bien transformer sa question orale en question écrite, cela me fera plaisir d'y répondre.

M. Pagé: M. le Président, je m'excuse!

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Le ministre de la Fonction publique a confirmé, mardi, qu'il réalisait actuellement un sondage, fait à sa demande dans le cadre de la loi 53. Cette question mérite d'être débattue ici parce que c'est un geste vraiment antisyndical qui remet en cause la représentativité des syndicats. On est en droit de poser les questions ici à l'Assemblée nationale, M. le Président.

M. Burns: Une question de règlement, M. le Président.

M. Pagé: Si le ministre ne veut pas répondre, si le ministre ne se sent pas capable de répondre...

M. Burns: Une question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: ... qu'il le dise. Je réitère donc mes questions et je demande au ministre de répondre aux questions que j'ai formulées.

M. Burns: Une question de règlement.

M. Pagé: J'aurai peut-être une question additionnelle, sur la foi du commentaire que vous ferez ou qu'il fera.

M. Burns: Une question de règlement. Une question de règlement.

M. le Président, le ministre, je pense, a indiqué au député qu'il était tout à fait prêt à répondre à sa question, mais c'est évident, par la nature même de la question, que cela demande une certaine recherche. C'est tout à fait de la nature d'une question au feuilleton, M. le Président.

M. Lavoie: Voyons donc! Une certaine recherche!

M. Burns: Je pense que le ministre a répondu au député de Portneuf d'inscrire sa motion au feuilleton.

M. Lavoie: Sur la même question de règlement, M. le Président, je pense que vous allez comprendre comme nous qu'un des critères de la période des questions orales est surtout l'urgence des questions. S'il est une question qui est urgente, c'est bien celle-ci, parce que le Parlement sera appelé à étudier cette loi très prochainement. C'est un sondage qui se fait présentement et il n'y a pas lieu d'en faire une question écrite à laquelle on pourrait s'attendre peut-être d'avoir une réponse dans six mois. Il sera trop tard, M. le Président.

Si le ministre ne veut pas répondre, qu'il dise qu'il ne veut pas répondre, mais je crois qu'il est tenu de répondre aux questions d'intérêt public et surtout à une question urgente. C'est le but de la période des questions.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, le paragraphe 2 de l'article 171 dit: "Un ministre ou un député peut toujours refuser de répondre à une question sans donner de raisons et son refus ne peut être discuté d'aucune façon".

Maintenant, il n'a pas refusé de répondre. S'il a le droit de refuser de répondre, je me demande comment on pourrait le priver du droit de répondre par écrit.

M. Lavoie: Je crois que notre collègue de Portneuf aurait des questions très simples qui n'exigeront pas de recherches.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: M. le Président, un élément de la question était fort simple; le ministre aurait pu y répondre, cela ne nécessite pas de recherches.

Est-ce que lui ou certains de ses collaborateurs politiques ont eu à participer à la rédaction des questions?

J'aurai des questions additionnelles, M. le Président, à l'égard d'un autre ministre sur le même sujet.

Le Président: M. le ministre de la Fonction publique.

M. de Belleval: La réponse est oui, M. le Président.

M. Pagé: M. le Président, une question additionnelle. Je suis informé — et le ministre de la Fonction publique pourra me nier cet élément — que plusieurs fonctionnaires sont actuellement contactés sur leur lieu de travail pour répondre à un questionnaire qui prendrait de quinze à vingt minutes.

Ma question est la suivante au ministre des Travaux publics: Est-ce que le ministre est d'accord que les fonctionnaires de son ministère utilisent, à même les heures de travail, tout le temps qui leur semble nécessaire pour se prêter à ce sondage?

Le Président: Mme le ministre des Travaux publics.

Une Voix: Elle ne le sait pas!

M. Pagé: Mme le ministre des Travaux publics.

M. Marchand: Pas de réponse?

M. Pagé: J'ai posé la question au ministre des Travaux publics parce que cela se passe dans son ministère et tous les ministères sont affectés par le sondage du ministre de la Fonction publique. Même si vous ne le savez pas, tous vos ministères sont affectés.

Le Président: A l'ordre, M. le député de Portneuf!

M. Pagé: Etes-vous d'accord? Avez-vous donné votre accord pour que vos fonctionnaires soient contactés par la compagnie en question et qu'ils passent de 15 minutes à 20 minutes pour répondre au questionnaire?

Le Président: Mme le ministre des Travaux publics.

Mme Ouellette: Je ne suis pas au courant du sujet de cette question.

M. Pagé: Une autre question au ministre des Travaux publics. Est-ce que le ministre des Travaux publics peut assurer les membres de cette Chambre, et par le fait même les travailleurs visés qui seront peut-être éventuellement contactés, qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise à l'égard de ces travailleurs s'ils refusent de répondre au sondage?

Le Président: Mme le ministre des Travaux publics.

Mme Ouellette: Je peux difficilement répondre à cette question, étant donné que je ne suis pas au courant du sujet. Je vais voir.

M. Pagé: Tournez-vous à votre gauche!

Le Président: A l'ordre!

M. Pagé: M. le Président, ça n'a pas de bon sens!

M. Marchand: Qu'est-ce que vous faites là?

M. Pagé: Cela n'a pas de sens!

M. Marchand: Etes-vous ministre ou si vous ne l'êtes pas?

Le Président: A l'ordre!
M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Je vais poser des questions au ministre...

M. Marchand: Arrogance!

M. Pagé: ... des Affaires culturelles qui, lui aussi, est visé par ce sondage. Beaucoup de ses travailleurs ont été contactés. M. le ministre des Affaires culturelles... On n'est pas capable d'avoir des réponses! M. le Président, prévoyez-vous une période de réponses après la période de questions? Est-ce qu'on va en avoir une, avec ce gouvernement qui se taxe de transparence?

Le Président: A l'ordre! M. le député de Laurier! M. le député de Laurier!

Messieurs, je compte sur votre collaboration pour que cette période de questions puisse se dérouler dans le calme. M. le député de Portneuf, je voudrais vous signaler, même si vous avez dit qu'il est important de débattre cette question — ce que je reconnais — que la période de questions n'est pas une période de débats. J'attire votre attention sur ce fait et je vous demanderais de vous limiter à formuler des questions.

M. Pagé: D'accord, M. le Président. A la suite de l'énoncé qui témoigne de beaucoup de méconnaissance de ses dossiers de la part du ministre des Travaux publics, j'adresserai ma question au ministre des Affaires culturelles.

Est-ce qu'il est exact que le ministre des Affaires culturelles est d'accord que les fonctionnaires de son ministère...

M. Burns: C'est pour cela que j'avais soulevé une question de règlement. M. le Président, je pense que le député qui vous a précédé à ce siège a déjà rendu une décision; notre règlement le prévoit et ne permet pas une forme de contre-interrogatoire, ne permet surtout pas à un député

de déguiser des questions principales en questions supplémentaires, et c'est ce qu'on est en train de faire. On est en train de faire le tour du Conseil des ministres, c'est cela.

M. Pagé: On n'a de réponse à nulle part.

M. Burns: Amusons-nous, M. le Président, faisons le tour de tout le Conseil des ministres, regardons le ministre des Travaux publics, regardons le ministre de la Fonction publique, regardons le ministre délégué à l'énergie. Faisons cette blague là, M. le Président, mais ce n'est pas le but de la période de questions. Ce n'est pas du tout ce but. Ce sont nos amis d'en face qui vont en faire les frais éventuellement.

M. Pagé: Sur la question de règlement, M. le Président, parce que je suis visé.

M. Bellemare: M. le Président, en vertu de notre règlement...

Le Président: M. le député de Portneuf; immédiatement après, je vous...

M. Bellemare: J'invoque le même règlement que le leader parlementaire. En vertu de notre règlement, M. le Président...

M. Pagé: M. le Président, vous m'avez donné la parole.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, étant donné que M. le député de Portneuf a également soulevé une question de règlement, je vais le reconnaître et, immédiatement après, je vais vous reconnaître sur la question de règlement.

M. Pagé: Sur la question de règlement soulevée par le leader du gouvernement, je tiens à vous dire que j'ai deux ministères que je visais spécifiquement et mes informations se limitent à deux ministères actuellement. Peut-être que demain on en aura d'autres mais, aujourd'hui, ce sont le ministère des Travaux publics et celui des Affaires culturelles.

M. le Président, je suis en droit de poser des questions, cela s'inscrit dans le cadre normal de notre règlement, c'est prévu au règlement. Dans ma question additionnelle, je voulais me limiter à poser une question au ministre des Affaires culturelles; si vous me le permettez, je vais procéder.

Le Président: Je devrais donner la parole à M. le leader de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, en vertu de notre règlement, il y a un chapitre consacré aux questions et aux dépôts de documents. Je n'ai pas besoin de vous dire que la question qui est en cause, 164 la couvre complètement. "Un député peut poser des questions à un ministre ou à un député pour obtenir des renseignements qu'il ne

peut normalement se procurer en consultant les documents publics". L'article 165, M. le Président: "Une question posée à un ministre doit se rapporter à une matière d'intérêt public...". J'ai rarement vu dans cette Chambre deux ministres qui occupent des positions stratégiques vis-à-vis de la fonction publique ne pas vouloir répondre, faire semblant d'ignorer complètement la question.

Non, M. le Président, il y a anguille sous roche et je dis que ces deux ministres sont parfaitement condamnables devant l'opinion publique et surtout... Je termine, M. le Président, en vous disant que notre règlement...

M. Burns: M. le Président, une question de privilège.

Le Président: A l'ordre! Une question de privilège, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

Alors, M. le leader parlementaire du gouvernement.

Une Voix: Quel privilège?

M. Burns: Le privilège de n'importe quel député à l'Assemblée nationale.

M. Blank: Ils peuvent se lever eux-mêmes.

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Picotte: Cela vous fait mal les questions.

M. Marchand: Vous ne voulez pas avoir de questions, c'est pour cela que vous ne voulez plus siéger le vendredi.

Le Président: M. le député de Laurier, je vous rappelle à l'ordre. M. le député de Saint-Maurice, je vous rappelle également à l'ordre, et encore une fois... Je vous demande encore une fois votre collaboration. Vous savez qu'il y a un débat, que le partage du temps a été fait. Je voudrais que la période de questions se déroule normalement, comme il se doit. Sur votre question de privilège, M. le leader parlementaire du gouvernement, et très brièvement, s'il vous plaît, après quoi je vous redonnerai la parole, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Burns: M. le Président, je pense que n'importe quel député peut soulever une question de privilège lorsqu'il s'aperçoit, comme le député de Johnson, de façon tout à fait basse, et c'est inhabiel...

Une Voix: Arrêtez-donc de niaiser!

M. Grenier: Répondez-donc aux questions!

M. Goulet: Tâchez donc...

Le Président: A l'ordre!

M. Burns: ... lorsque de façon tout à fait basse

le député de Johnson attaque deux ministres qui utilisent purement et simplement les droits qui leur appartiennent en vertu du règlement. Relisez le règlement. Ce n'est pas le règlement de 1882. C'est un règlement de 1971.

M. Bellemare: Non, non! Un instant, M. le Président.

M. Lavoie:...

M. Bellemare: Me faire traiter dans cette Chambre d'avoir des arguments qui sont bas, bien! je vous défie, M. le Président, de relire le journal des Débats. Quand il était leader de l'Opposition, c'était épouvantable, les sottises, les niaiseries, les insultes qu'il lançait.

M. Burns: Je le connais ce règlement, imaginez-vous. En voulez-vous une copie?

Le Président: A l'ordre!

M. Lavoie: Si on pouvait revenir à la période des questions, et surtout des réponses :

Le Président: Avec grand plaisir, M. le leader parlementaire de l'Opposition. M. le député de Portneuf, vous pouvez formuler votre question.

M. Pagé: Merci, M. le Président. Ma question additionnelle s'adresse au ministre des Affaires culturelles. Est-il exact que le ministre des Affaires culturelles s'est montré d'accord pour que les fonctionnaires de son ministère utilisent à même les heures de travail tout le temps qui leur semble nécessaire pour se prêter à ce sondage? Est-ce que celui-ci peut m'assurer, assurer les membres de la Chambre, et ces travailleurs par le fait même, qu'aucunes représailles ne seront prises à l'égard de ceux ou de celles qui jugeraient de ne pas répondre audit sondage?

Le Président: M. le ministre des Affaires culturelles.

M. O'Neill: M. le Président, j'ai l'impression que le député de Portneuf ne semble pas être exactement au courant de choses dont un ministre s'occupe dans un ministère. C'est un genre de problème dont nous ne nous occupons pas. S'il y a de hauts fonctionnaires qui se sont occupés d'une question comme celle-là, enfin, personnellement, je n'en suis pas au courant. Pour ma part, nous nous occupons de dossiers importants. Quoi qu'il en soit, M. le Président, ce n'est pas du tout dans l'esprit de ce gouvernement de s'occuper des opinions ou des intentions de fonctionnaires. Nous leur demandons une chose, et c'est de travailler.

Tout le reste m'apparaît un genre de rumeur que le député de Portneuf veut faire circuler. Cela est son problème. Ce n'est pas le mien.

M. Pagé: M. le Président, j'ai une dernière question additionnelle.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Je tiendrais à faire part au ministre des Affaires culturelles que dans ce dossier, c'est l'avenir syndical, c'est la représentativité, c'est...

Des Voix: Question, question.

Le Président: M. le député de Portneuf, tout le monde est maintenant au courant de la question que vous formulez. Vous n'avez pas à faire de préambule.

M. Pagé: Je me sentais obligé de faire un court préambule parce que c'était...

Des Voix: Question, question.

M. Burns: Vous ne savez même pas c'est quoi, votre question.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Pagé: Le ministre peut-il assurer les travailleurs de son cabinet, de son ministère qu'aucunes représailles ne seront prises à l'égard de ceux-ci s'ils refusent de répondre à ce geste du ministre de la Fonction publique, qui est antisyndical.

M. Charbonneau: On ne fera pas ce que vous avez fait. On ne les mettra pas en prison.

M. Pagé: Il devrait savoir ce que c'est, lui. C'est antisyndical. Est-ce que vous m'assurez qu'aucunes représailles ne seront prises à l'égard de vos travailleurs qui ne répondront pas au sondage demandé par le ministre de la Fonction publique?

M. Burns: C'est changé depuis le 15 novembre.

Le Président: M. le député de Portneuf, votre question est formulée.

M. le ministre des Affaires culturelles, si vous voulez répondre.

M. O'Neill: M. le Président, mais c'est une chose évidente! Il faut vraiment que le député de Portneuf ait été traumatisé par le climat qui régnait autrefois pour poser des questions pareilles.

Le Président: M. le député de Gaspé.

Mécontentement des principaux d'écoles

M. Le Moignan: Merci, M. le Président. Je vais m'adresser au ministre de l'Éducation parce que je sais que je n'aurai aucune difficulté à obtenir une réponse. M. le Président, pour éviter de poser quelques questions additionnelles, je vais formuler ma question en bloc. Ce sera plus facile pour le ministre de me donner sa réponse globale. Le ministre est au courant qu'il y a un certain mécontentement, une certaine insatisfaction qui régnent

chez l'Association des principaux d'écoles face au règlement 2902 adopté par le Conseil des ministres en date du 31 août 1977. Les principaux considèrent que ce règlement vient à l'encontre des droits acquis par le personnel de la direction des écoles à l'emploi des commissions scolaires. Les principaux de tout le Québec prétendent perdre par ce règlement le pouvoir qu'ils détenaient, par l'article 12 de l'annexe 1 du document 1 de la politique administrative et salariale, de participer à l'élaboration des politiques régissant leurs conditions de travail. Ceci étant dit, M. le ministre a très bien compris. Est-ce que l'arrêté en conseil du gouvernement a pour raison de mettre unilatéralement fin aux ententes signées en 1969 et renouvelées depuis ce temps jusqu'à cette date? Est-ce que les conditions de travail de ces principaux vont échapper aux négociations dans l'avenir?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, à la suite d'un arrêt des tribunaux, les principaux avaient perdu, l'an dernier, leur droit de recours traditionnel à rencontre d'un congédiement ou du non-renouvellement de leur contrat.

L'exécutif de l'Association des principaux m'a donc prié d'établir une politique claire en ce qui concerne ce droit de recours et de la rendre obligatoire pour les commissions scolaires du Québec. C'est donc à leur demande que le gouvernement a adopté le décret — l'arrêté en conseil, comme on dit quelquefois — dans lequel se trouve consigné le droit de recours ainsi qu'un certain nombre d'autres dispositions intéressant leurs conditions de travail.

L'une des conditions qui soulève des difficultés, à la suite de la publication de ce décret, est la question de la rémunération selon le mérite. J'ai fait savoir aux principaux que cette politique d'évaluation est une politique générale du gouvernement, et que nous ne voyons pas de raison de ne pas l'appliquer aux principaux et à certains autres cadres de la fonction publique et parapublique.

En ce qui concerne, maintenant — la question était longue, M. le Président, mais j'achève — le "lien", j'utilise le mot que les principaux emploient, lien qui serait intervenu depuis 1969 entre eux-mêmes et le ministère, à savoir que leurs conditions de travail ne pourraient être modifiées sans leur consentement, j'ai fait savoir à l'exécutif des principaux que si ce "lien" signifiait que les principaux auraient désormais un droit de veto sur les décisions du gouvernement, cela était absolument inacceptable dans un pays démocratique.

D'autre part, nous demeurons entièrement disposés à continuer de négocier, de discuter avec les principaux de leurs conditions de travail, comme cela s'est fait dans le passé.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Si, comme le dit le ministre, les principaux ont été consultés sur ce nouveau dé-

cret, pourquoi y a-t-il tant de critiques de la part des principaux d'écoles, et pourquoi avoir refusé de les recevoir pour discuter de ce décret?

M. Morin (Sauvé): M. le Président, non seulement n'ai-je jamais refusé de recevoir les principaux et leurs représentants, mais je m'apprête à les rencontrer à nouveau dans le courant du mois de novembre. S'ils désirent me voir, ils savent que ma porte leur est grande ouverte.

Le Président: M. le député de Richmond.

M. Brochu: Sur l'épineuse question de la rémunération selon le mérite, est-ce que le ministre, dans les politiques qu'il entend mettre de l'avant, tient compte du fait que cette expérience a été tentée à différents autres endroits dont certains Etats américains et certaines provinces canadiennes, et qu'elle a été, par la suite, rejetée, d'une part? Et, deuxièmement, est-ce que le ministre, pour répondre à une inquiétude de cette Association des principaux du Québec, entend présenter ou leur faire part bientôt de la grille d'évaluation qui devrait indiquer à ces gens sur quoi portera le jugement qu'on devrait rendre dans leur cas pour les rémunérer? Est-ce que le ministre peut faire le point sur cette délicate question?

Le Président: M. le ministre de l'Education.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, les politiques d'évaluation selon le mérite étant plus ou moins précises et établies de façon plus ou moins compétente, selon les pays ou les Etats qui les appliquent, il a pu arriver que, dans certains endroits, les résultats n'aient pas été concluants. Toutefois, dans d'autres pays, d'autres Etats américains et d'autres provinces, les résultats, au contraire, ont été satisfaisants. Tout dépend donc de l'exemple auquel on se réfère.

En ce qui me concerne, je pense qu'il est possible d'évaluer au mérite les principaux, les cadres, de même que nous voulons le faire à l'égard de la Fonction publique. Il y a d'excellents principaux, de bons, de moins bons et de médiocres. Nous pensons que cela doit être reconnu dans l'échelle des salaires.

Je reconnais, pour répondre à la seconde partie de la question, qu'il est difficile d'établir des critères permettant d'évaluer la qualité professionnelle d'un principal, tout comme cela est difficile pour un enseignant, un fonctionnaire, un député même.

M. le Président, nous avons offert aux principaux de nous entretenir avec eux avant d'établir ces critères. Il semble, aux dernières nouvelles, qu'ils s'apprêteraient à refuser d'en parler ou de les négocier. Si c'était le cas, le ministère devrait, naturellement, établir lui-même les critères qui permettraient d'évaluer la qualité du travail des principaux.

Le Président: M. le député de Richmond.

M. Brochu: Afin d'éclaircir cette situation et

peut-être d'en arriver à une meilleure entente entre le ministère et cette association, est-ce que le ministre a l'intention d'accepter l'invitation que l'Association des principaux du Québec lui a faite de se rendre le 12 novembre prochain à Québec à leur réunion pour faire le point face à face avec ces gens?

Le Président: M. le ministre de l'Education.

M. Morin (Sauvé): La réponse est oui, M. le Président.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: Est-ce que le ministre de l'Education, d'après la dernière réponse qu'il a donnée au député de Richmond, laisse entendre ou dit que, dans le décret, dans l'arrêté en conseil, il y a un article qui prévoit la rémunération au mérite mais que, présentement, les outils de cette évaluation au mérite n'existent pas? Est-ce que c'est ce que je dois comprendre? Voilà ma première question. Ma deuxième question: Est-ce qu'il y a un autre article dans ce décret touchant le congédiement d'un principal et que la règle ordinaire de l'arbitrage ne s'applique pas? Même si l'arbitre décide qu'un principal devrait être réintégré à son poste, ceci ne sera pas nécessairement le cas? Ce sera la commission scolaire qui décidera en dernier ressort si oui ou non le principal est réintégré ou pas, alors que ce n'est pas la règle ordinaire de l'arbitrage, si je comprends bien?

Le Président: M. le ministre de l'Education.

M. Morin (Sauvé): A la première question, M. le Président, je répondrai que, pour l'année courante, les commissions scolaires peuvent très bien verser une augmentation égale à tous leurs principaux. C'est en vue de l'évaluation au mérite qui aura lieu à compter de l'an prochain que nous voulons établir ces critères avec la coopération des principaux. Bien entendu, s'ils nous refusent cette coopération, nous serons obligés de procéder seuls, et nous le ferons.

A votre seconde question qui portait sur le droit de recours et les conséquences qui découlent de l'arbitrage, je dirai que cette affaire a été négociée à trois, c'est-à-dire non seulement entre les principaux et le ministère, mais avec la Fédération des commissions scolaires, dont Mme le député connaît fort bien les membres.

Or, la Fédération des commissions scolaires ne se montrant pas disposée, à la suite de l'arrêt Miljours — je n'ai pas à vous expliquer ce que signifie cet arrêt — à accepter le principe de la sentence arbitrale, nous lui avons demandé de s'incliner puisque cela nous paraissait juste. Elle nous a offert en réponse un compromis que nous avons proposé aux principaux. Ce compromis veut que, si une commission scolaire, pour une raison ou pour une autre, ne veut absolument pas réintégrer un principal dans ses fonctions, elle doit lui offrir une compensation financière substantielle. C'est le compromis auquel nous en sommes venus au

ministère. A l'heure actuelle cela nous paraît refléter le plus justement possible les points de vue divergents des commissions scolaires et des principaux.

Le Président: M. le député de Maskinongé.

Production de lait industriel

M. Picotte: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Considérant que présentement dans la plupart des régions du Québec, dans les comtés de Maskinongé, évidemment, Portneuf, Montmagny, L'Islet, etc., déjà de 10% à 12% des producteurs de lait industriel ont écoulé complètement leur quota et qu'il reste encore six mois d'exploitation, considérant aussi que lors d'une des premières sorties du ministre de l'Agriculture, accompagné de l'honorable premier ministre, au congrès de l'UPA au Québec Hilton, ce dernier avait mentionné que le premier problème auquel s'attaquerait le ministère de l'Agriculture et le gouvernement serait celui des quotas de production du côté des producteurs de lait industriel, j'aimerais savoir ce que le ministre de l'Agriculture et son ministère ont planifié présentement pour éviter que les problèmes de l'an dernier ne se répètent cette année, ce qui a déjà commencé d'ailleurs.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: Ce que mentionne le député de Maskinongé est un peu la conséquence de la dernière politique fédérale. Je pense que sans partisanerie aucune, tout le monde est du même avis. Parce que l'an dernier, à la suite de productions hors quota, le fédéral a remboursé entièrement ceux qui avaient produit hors quota alors que ceux qui avaient produit à l'intérieur des quotas n'ont rien eu. Evidemment, c'était un encouragement à produire hors quota.

Ce que j'avais anticipé au printemps se produit, c'est-à-dire qu'il y a eu une augmentation de la production au cours de l'été et plusieurs cultivateurs n'ont plus de quota. Dans les limites de ce que possède comme pouvoir actuellement le gouvernement du Québec là-dessus, puisque les quotas de lait industriel sont déterminés par la Commission canadienne du lait, nous avons fait faire des études économiques. Les chiffres doivent nous parvenir au mois de novembre. A ce moment, on va regarder ce qu'on peut faire à l'intérieur des chiffres économiques puisque ces chiffres n'existaient pas auparavant. Et à l'intérieur également de ce que le premier ministre a annoncé vendredi dernier dans le programme de relance économique, l'aide à la construction de silos d'entreposage, nous prévoyons que dans la plaine de Montréal — évidemment, ce ne sont pas des solutions à très court terme — les cultivateurs vont se recycler dans la production de céréales. Il faudra réaffecter des quotas vers d'autres producteurs, pour ceux qui abandonneront le lait, pour une rationalisation de l'industrie laitière.

Au fond, ce qui est nécessaire, actuellement, à l'intérieur des pouvoirs, encore une fois, que possède le Québec, c'est une rationalisation de l'industrie laitière. Pour cela, cela prenait des données économiques. Nous avons mis une équipe pour étudier cela depuis le printemps; il y a une foule de renseignements à obtenir. Ce sont des études que vous auriez dû faire. Si vous les aviez faites, on les aurait eues ces chiffres.

M. Pagé: ... réglé le problème, l'année passée. Réglez-le donc comme on l'a réglé l'année passée. Réglez-le comme on l'a réglé l'année passée, à court terme, et les agriculteurs seront satisfaits.

M. Garon: Et les chiffres...

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Picotte: Une question additionnelle, M. le Président.

Le Président: Un instant, il n'a pas fini de répondre.

M. Garon: Et les chiffres doivent nous parvenir au mois de novembre.

Le Président: M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Le ministre de l'Agriculture essaie de faire bifurquer le problème présentement sur autre chose. J'aimerais savoir ce qu'il y a de concret que le ministre a apporté et veut apporter, parce que la situation, ne parlons pas du fédéral, on savait que vous étiez pour nous amener cela dans le portrait... Est-ce que vous êtes au courant que c'est la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec qui étermine les 48.1% comme quota au niveau de la province? Comme cela ne semble pas suffisant, qu'est-ce que vous avez apporté ou qu'est-ce que le ministère de l'Agriculture apporte aux agriculteurs du Québec pour régler le problème, étant donné que l'ancien gouvernement en avait trouvé une solution à ce moment, contrairement à ce que vous avez fait et ce que vous faites depuis onze mois que vous êtes au pouvoir?

M. Lessard: C'est brillant, l'augmentation des quotas.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, c'est la dernière réponse.

M. Garon: Je présume, M. le Président, que le député de Maskinongé sait que les allocations de production de lait industriel au Québec sont faites au niveau fédéral. Je présume qu'il sait cela au point de départ.

M. Picotte: ... 48.1% puis on est seulement 25% de producteurs au Canada. Cela aussi je le sais, vous n'avez pas l'air de le savoir.

M. Garon: L'allocation est faite à Ottawa dans un plan national, puis il y a tant pour le Québec.

M. Picotte: A quel pourcentage de producteurs et à quel pourcentage de production? Etes-vous capable de me le dire? Donnez-les les pourcentages. Vous ne semblez pas connaître les pourcentages seulement. Voyons donc! Arrêtez donc de rire des agriculteurs au Québec.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

Fusion des deux fédérations de producteurs de lait

M. Biron: Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vous savez que beaucoup de problèmes viennent du fait qu'on a deux fédérations de producteurs de lait au Québec, la Fédération des producteurs de lait industriel et celle des producteurs de lait nature. Est-ce qu'il y a des démarches à l'heure actuelle?

Où en sont rendues ces démarches au ministère de l'Agriculture pour fusionner ces deux fédérations afin d'avoir une seule voix pour parler au nom des producteurs de lait du Québec?

M. Garon: Il me fait plaisir de me faire poser cette question. Je suis d'accord que cela cause des problèmes d'avoir deux fédérations pour le lait, comme cela pose aussi des problèmes d'avoir deux ministères de l'Agriculture, un à Ottawa et un à Québec. Voulez-vous avoir la réponse? J'ai dit à plusieurs reprises que nous favorisons l'unification des deux fédérations dans le domaine du lait. Au mois d'avril, j'ai rencontré la direction de l'UPA, l'Union des producteurs agricoles. Je leur ai dit que je voulais intervenir, étant donné qu'il y avait eu, à leur congrès du mois de novembre 1976, un mandat de l'assemblée générale donnant 60 jours à l'Union des producteurs agricoles, à la direction centrale, pour régler le problème de l'unification. A ce moment-là, j'ai dit que je m'apprêtais à intervenir et l'UPA elle-même m'a dit: C'est exact, c'est un problème difficile et nous aimerions que vous donniez encore du temps aux producteurs pour régler le problème eux-mêmes, sans que vous interveniez personnellement. J'ai trouvé cette demande légitime et j'ai dit: Je suis d'accord pour que vous continuiez pendant un certain temps.

La Régie des marchés agricoles s'en est mêlée au printemps, parce qu'il y avait des requêtes devant elle. Il y a même eu la nomination d'un médiateur qui a fait un rapport disant qu'il n'avait pas réussi à unifier les deux fédérations et que son travail n'avait pas donné les résultats escomptés. En fait, cela n'avait donné aucun résultat bien concret. J'ai rencontré, encore une fois, les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles les 10 et 11 octobre et je leur ai dit: Quand vous aurez fini votre travail, si vous considérez que vous pouvez ou ne pouvez pas faire cette fusion, j'estime que vous allez demander au gouvernement, à ce moment-là, d'agir ou de ne pas agir, selon que vous aurez réglé le problème ou non.

M. le Président, vous comprendrez que la réponse est longue parce qu'il y a plusieurs événements et que c'est un problème complexe. Ma

rencontre avec les différents agents de production, avec les différentes fédérations — il y a le mouvement coopératif là-dedans également — m'a permis de constater que plusieurs affirmations qui étaient faites de part et d'autre, tant par les producteurs d'une fédération que d'une autre ou du mouvement coopératif, n'étaient pas basées sur des chiffres. On disait, par exemple: S'il y avait l'intégration, cela réglerait le problème. L'autre groupe disait: Non, cela ne donnerait pas \$0.01 les 100 livres. Je leur ai demandé, à chacun...

Le Président: M. le ministre, le temps est déjà expiré et je vous demande de conclure.

M. Garon: Il y a des problèmes complexes dans l'agriculture, il y a beaucoup de journalistes qui ne comprennent pas les problèmes. Il y a aussi beaucoup de députés qui ne sont pas au courant. Ils me l'ont dit!

M. Picotte: Il n'y a pas seulement les journalistes qui ne comprennent pas le problème, vous non plus! Il n'y a pas que les journalistes!

M. Garon: Vous, tenez-vous tranquille!

M. Picotte: Continuez!

M. Garon: Les journalistes me l'ont dit eux-mêmes.

M. Marchand: Gros "tarlet"!

M. Garon: Ils ont raison, ce sont des problèmes complexes. Je veux prendre le temps qu'il faut pour les expliquer. Si on ne veut pas avoir de réponse, je n'en donnerai pas!

Alors, il manquait des données économiques pour régler le problème. Je me suis aperçu qu'on faisait des affirmations, de part et d'autre, qui n'étaient pas basées sur des chiffres, des données. Comme il s'agit d'une industrie d'au-delà de \$650 millions, on ne règle pas cela avec le genre d'affirmation que fait le député de Maskinongé; on règle cela avec des données économiques et des chiffres.

M. Picotte: C'est le temps de nous le dire de quelle façon vous allez le régler!

M. Garon: Nous avons assigné, au ministère, depuis cet été, une équipe...

M. Chevette: Ecrase! Ecrase!

M. Garon: ... pour justement avoir toutes ces données et, après cela, organiser une rencontre avec les différents producteurs des fédérations pour régler le problème. C'est un problème complexe et je pense que cela va prendre un paquet de données qu'on n'avait pas au ministère. Sans blague, il n'y avait pas de chiffres là-dessus. Il fallait avoir les chiffres pour pouvoir discuter rationnellement.

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît! C'est la fin de la période des questions.

Fermeture éventuelle de l'usine BVO

M. Goulet: M. le Président...

M. Giasson: Merci, M. le Président, merci!

M. Goulet: ... avec votre permission. Hier, le ministre du Travail avait promis à cette Chambre de donner une réponse concernant la fermeture éventuelle de l'usine BVD. Le ministre n'est pas ici. Il arrive, M. le Président. Lui permettez-vous de donner la réponse? Il avait promis qu'il la donnerait aujourd'hui.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Johnson: Oui. Il me fait plaisir de répondre à la question du député de Bellechasse.

En effet, le ministère du Travail, au mois d'août, à la suite de conversations et d'un entretien que j'avais eus avec le président, M. Stewart, je m'excuse le 22 mai, a décidé de mettre sur pied, dans le but simplement, sur une base volontaire, d'aider l'entreprise, un comité de reclassement à titre préventif. Il ne s'agit pas de l'application des dispositions de l'article 45 de la loi, mais bel et bien d'une intervention qu'on peut considérer comme étant volontaire de la part du ministère, pour essayer d'aider cette entreprise à prévoir les problèmes de reclassement qui pourraient se poser dans le contexte d'une fermeture.

Par ailleurs, je dois vous affirmer que nous n'avons pas reçu, en date d'hier, d'avis de licenciement collectif touchant la fermeture possible de cette entreprise.

M. Goulet: M. le Président, est-ce que vous me permettez une question supplémentaire?

Le Président: Oui, une brève question, M. le député de Bellechasse

M. Goulet: Merci, étant donné que le ministre n'a pas encore reçu l'avis de licenciement collectif, et que le syndicat, lui, a averti ses employés que d'ici trois semaines cela fermerait, est-ce que le ministre verra à ce que les délais soient respectés, s'il y avait fermeture? Les délais pour l'avis de licenciement.

M. Johnson: Bien évidemment, l'article 45 sera appliqué.

M. Goulet: M. le Président, est-ce qu'on peut avoir la garantie également du ministre du Travail, je lui pose la question, qu'il insistera fortement auprès de ses collègues de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'au développement économique afin que cette usine puisse continuer de fonctionner et fournir de l'emploi aux 300 personnes

intéressées qui, éventuellement, seront sans emploi dans deux ou trois semaines?

M. Johnson: Evidemment, mais d'autre part, je voudrais rappeler au député de Bellechasse que, dans le cas de BVD comme dans le cas de l'ensemble des entreprises qui font affaires dans le secteur du textile ou du vêtement, le gouvernement, je pense, aura fait beaucoup depuis six mois, compte tenu de ce dont il dispose comme contrôle et comme juridiction dans ces matières, pour essayer d'aider cette industrie et de trouver, dans un effort presque de concertation, avec les syndicats comme avec les entreprises, des solutions à ces problèmes.

Question de privilège

Article relatif à une rumeur de démission

Le Président: Je voudrais signaler à l'Assemblée que j'ai reçu, conformément aux dispositions de notre règlement, un avis de privilège qui se lit comme suit: "M. le Président, en vertu des dispositions de notre règlement, je désire soulever une question de privilège immédiatement après les affaires courantes, relativement à l'article paru jeudi, 27 octobre 1977, dans le journal The Gazette, sous le titre: "Duhaime denies he wants to quit". C'est signé du député de Saint-Maurice et ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime".

M. Duhaime: M. le Président, je suis intervenu, hier après-midi, sur une question de privilège et je pense avoir apporté, hier, devant cette Assemblée, et par la suite en conférence de presse, un démenti très clair et formel sur un article paru dans le journal The Gazette, de mercredi le 26 octobre. Je croyais l'incident clos, et je prie les membres de l'Assemblée de m'excuser d'y revenir, mais aujourd'hui, dans la Gazette du 27 octobre, jeudi, plutôt que de clore l'incident et d'admettre simplement qu'on est sur une fausse piste, on revient à la charge en disant que quelqu'un aurait dit à un autre que quelqu'un aurait vu une copie d'un projet de démission.

M. le Président, cela me fait penser à l'histoire qu'a écrite un jour, le poète Ewen Montagu sur l'Homme qui n'existait pas, et ce que je veux dire...

M. Lavoie: Vous parlez du gouvernement actuel.

M. Duhaime: Je ne parle pas du chef du Parti libéral. M. le Président, je pense que j'avais le droit d'intervenir, d'une part, parce que je pense aux électeurs du comté de Saint-Maurice, je pense aussi à mes collègues du cabinet et à tous mes collègues de l'Assemblée nationale et qu'il y a quand même des limites à être "yellow". Ce que je veux dire, et je veux rétablir les faits, c'est que non seulement un tel document n'existe pas, donc personne n'a pu imaginer l'avoir vu, mais que moi-même je n'ai jamais imaginé avoir pensé l'écrire.

Alors, je pense que c'est assez clair. M. le Président, c'est malheureux que je le dise comme ceci, parce que je connais très bien le milieu anglophone pour y avoir étudié pendant plusieurs années, et j'espère que ce genre d'article ne fait pas partie de cette stratégie qu'a dénoncée le premier ministre récemment et qui pourrait faire partie de ce qu'il a appelé "a potentially poison scene" au Québec.

Je lance un appel à un minimum d'honnêteté professionnelle de la part de journalistes qui suivent l'activité politique au Québec; un minimum d'honnêteté professionnelle pourrait peut-être exister. Je dirais, M. le Président... Vous interviendrez à votre tour. En terminant, hier j'ai dit que c'était du jaunisme; j'ajouterais aujourd'hui que, si Borduas était parmi nous, il dirait que c'est du jaunisme global.

Le Président: Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Charron: M. le Président, vous appellerez, comme il se doit, selon le règlement, la motion privilégiée inscrite par l'Opposition, mais auparavant j'aimerais donner avis que demain, vendredi, après la période de questions, la commission de l'Assemblée nationale se réunira, comme il a été convenu avec les leaders de l'Opposition. Entre-temps, pendant que cette Assemblée se penchera sur l'importante motion présentée par l'Opposition libérale, je voudrais proposer que siège la commission conjointe des affaires sociales et de la justice afin d'étudier le projet de loi no 24, Loi sur la protection de la jeunesse, au salon rouge, de 16 heures à 18 heures et de 20 heures à 23 heures ce soir.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une Voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. Charron: M. le Président...

Motion de censure portant sur le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec

Le Président: Nous allons maintenant procéder à la motion de censure présentée par le chef de l'Opposition officielle, motion qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir eu le courage de s'attaquer, dans son programme de relance économique, à la principale cause de l'augmentation du chômage au Québec, c'est-à-dire celle de l'incertitude engendrée par le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec". Je voudrais signaler à l'Assemblée qu'une entente est intervenue juste avant la

séance entre les leaders parlementaires des différentes formations politiques et que le temps a été alloué de la façon suivante: La majorité gouvernementale disposera pour ce débat de 105 minutes; la formation de l'Opposition officielle, de 95 minutes; l'Union Nationale, de 55 minutes et M. le député de Beauce-Sud, de 15 minutes.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Vice-Président: M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Gérard-D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ce n'est sûrement pas de gaieté de coeur que nous présentons une telle motion aujourd'hui, et d'ailleurs, vous savez, M. le Président, que nous n'abusons pas des motions de blâme. Nous en avons trois qui, d'après le règlement, demeureraient en réserve. Nous n'avons pas abusé de ces motions de blâme. Lorsque nous les utilisons c'est parce que nous en sommes rendus où nous sommes rendus aujourd'hui, à être forcés de dénoncer d'une façon non équivoque une situation qui nous est faite par le gouvernement actuel, situation pour laquelle le gouvernement doit accepter cette motion de blâme de non seulement l'Opposition, mais, dans une valable autocritique, ces gens devraient se joindre à nous pour se blâmer eux-mêmes tellement c'est évident que le gouvernement actuel a failli à sa tâche et à ses responsabilités.

Les Québécois sont de plus en plus désillusionnés, déçus et insatisfaits de ce prétendu bon et vrai gouvernement qu'on nous avait pourtant promis avant le 15 novembre dernier. Notre motion de blâme, M. le Président, exprime précisément cette désillusion, désillusion qui n'est pas simplement ressentie par un parti politique ou un parti d'Opposition, mais par l'ensemble des Québécois, incluant ceux qui ont voté pour ce parti.

Notre motion de blâme explique justement cette désillusion, cette déception, cette insatisfaction que les Québécois éprouvent de plus en plus face à la performance ou supposée performance économique du gouvernement péquiste au cours des onze derniers mois.

Le ministre de l'Éducation, le vice-premier ministre parle des sondages. M. le Président, j'aimerais attirer son attention sur le prochain sondage auquel il aura accès. Il verra le degré d'insatisfaction qui stigmatise actuellement le Parti québécois et son gouvernement.

Les Québécois n'acceptent pas et accepteront de moins en moins — les sondages l'indiqueront de plus en plus — que le gouvernement continue de faire passer la question de la séparation du Québec avant celle, pourtant évidente, qui crève les yeux sinon qui fait crever de faim, de la lutte au chômage. Cette situation économique est celle que nous vivons présentement. Nous, ici, à l'Assemblée nationale, cette question nous frappe peut-être sûrement moins. Bien assis dans des

fauteuils, rémunérés d'une façon fort convenable, bien indexés, évidemment, M. le Président, cette situation nous frappe, mais ne nous frappe pas d'une façon aussi cruelle qu'elle frappe celui qui n'a plus de travail, qui a une famille à faire vivre et qui doit se retourner vers des prestations d'assurance-chômage venant du gouvernement fédéral, évidemment, quand il y a droit; et quand il n'y a pas droit, à une aide sociale qui est partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Pour ces gens, M. le Président, la situation est sérieuse. Pour ceux qui travaillent mais qui ne sont pas sûrs du lendemain, qui voient à gauche et à droite des usines se fermer, les mises à pied se multiplier aux quatre coins du Québec, c'est cela le message que je veux apporter à cette Assemblée, particulièrement. C'est justement de faire passer la question économique, la question de la création d'emplois avant la question de la séparation du Québec. Est-ce clair? Je ne me fais pas d'illusion sur le sort parlementaire que réserve la majorité ministérielle à la motion de blâme, bien que j'aie voulu inviter tout à l'heure ces honorables messieurs et dames à se joindre à nous dans une auto-critique réellement sérieuse et responsable. Que la motion ne soit pas adoptée est relativement secondaire. Ce que je sais cependant, c'est que tous les députés ministériels qui ont suivi la consigne et qui ont récemment parcouru leur comté savent maintenant ce que je dis. Ils savent que c'est vrai. C'est ce que les Québécois leur ont dit à l'occasion de l'opération "charme" que les péquistes ont désiré mener à l'échelle de la province.

C'est tellement vrai que le premier ministre lui-même — c'était la première fois que je l'entendais faire une telle déclaration — reprenait une idée que le Parti libéral du Québec pourtant n'a cessé de répéter à savoir que le progrès économique était la condition sine qua non du progrès social et culturel. N'est-ce pas le premier ministre qui disait vendredi dernier: "La justice sociale et l'amélioration du sort de chacun ne peuvent être fondées que sur la prospérité de l'ensemble"? Autre vocabulaire. C'est évident que le Parti québécois a un vocabulaire à lui, qu'il fabrique de jour en jour selon les circonstances, pour mieux camoufler son incompetence.

Mais, M. le Président, c'est la même idée qui revient maintenant, au bout de onze mois. Cette même idée était reprise mardi par le ministre des Finances devant la Chambre de commerce de Montréal, lorsqu'il laissait entendre que le moment était venu pour le gouvernement de procéder à une réévaluation des politiques sociales adoptées dans les premiers mois de son mandat ou promises, plutôt, avant les élections. Mais, lorsqu'il parle des politiques sociales adoptées pendant les premiers mois de son mandat, on se rappelle les questions qui ont été posées ici, en Chambre, cette semaine, au sujet du salaire minimum, au sujet de certains aspects du projet de loi 45. Le ministre disait: Les progrès économiques aussi bien que les progrès sociaux naissent de l'alternance.

Encore du vocabulaire, mais cela revient encore à la même chose. Cela veut dire qu'avant de parler de progrès social, de progrès culturel, il faut avoir des sous. Le progrès économique, la croissance économique est cette condition sans laquelle tout autre développement substantiel doit être considéré comme impossible.

C'est bien dommage que de tels propos, qui indiquent, à première vue, que le gouvernement aurait enfin compris le bon sens, aient été presque aussitôt désavoués par le premier ministre lui-même. A la fin de son discours de vendredi, en guise de réplique à ce que l'Opposition officielle avait exigé du gouvernement au titre, justement, de la priorité qui devait être reconnue à la question économique, c'est dommage que le premier ministre ait pris la peine de les contredire, à la fin de son exposé, en disant que tout devait être fait en même temps: l'économique, le social, le culturel, le constitutionnel. Le premier ministre disait: "Le Québec n'a pas le choix, il doit assumer l'ensemble de sa réalité et des contraintes qui en font partie", comme si, pour bâtir une maison, il fallait tout faire en même temps. Ce ne serait sûrement pas une maison très solide, si vous faites la toiture en même temps que les fondations.

Ainsi, cette belle priorité verbale que le premier ministre et le ministre des Finances disent reconnaître à l'économie n'a pas plus de résonance que celle que le ministre d'Etat au développement culturel donne à la question linguistique, que celle que le ministre des Affaires sociales accorde à l'extension des programmes sociaux ou que celle que le ministre des Affaires intergouvernementales voit dans la séparation du Québec du reste du Canada.

Et encore, s'il n'y avait que les discours des membres du Conseil des ministres, il nous serait peut-être permis, à cause, évidemment, de leur inexpérience, de leur incohérence, etc. — on peut trouver toutes sortes de bonnes raisons — d'espérer que, dans la réalité, les choses se passent autrement, que c'est simplement une sorte de verbiage à la PQ. Or, cette priorité verbale accordée à l'économie est formellement contredite par l'action gouvernementale. Alors que, dès la prise du pouvoir par le Parti québécois, la conjoncture internationale, canadienne et québécoise appelait une action vigoureuse et soutenue sur le plan de la relance économique, qu'est-ce que l'on a fait, au gouvernement? Pourtant, on le savait. J'ai même eu l'occasion, au cours d'un récent débat, de rappeler que, dès le début de février, le gouvernement actuel disait que cette question était atrocement présente dans son esprit. Qu'est-ce qu'on a fait? On s'est occupé de la langue; la langue était en danger.

Or, le gouvernement précédent avait fait du français la langue officielle, il avait pris des mesures énergiques afin de placer le français à l'endroit où il devait être, c'est-à-dire à la première place, la langue de la majorité au Québec, et il avait pris des mesures pour franciser l'entreprise. Il avait, autrement dit, pris les devants dans ce domaine.

Ces gens, M. le Président, qui auraient pu fort bien bonifier ce projet de loi, cette loi 22...

M. Charron: Qu'est-ce qu'il fait de la langue?

M. Levesque (Bonaventure): ... je ne dis pas qu'elle ne pouvait pas être amendée, mais non, on veut avoir la paternité de la langue, M. le Président. Au diable, l'économique, au diable les emplois, 23 000 emplois vont être perdus, cela ne fait rien. Ce n'est pas important. On veut la paternité de la langue. C'est nous, M. le Président. Alors que les gens voient les emplois menacés. Alors que les familles ont demandé à leur chef de famille: qu'est-ce que l'on fait demain? Comment est-ce qu'on va rencontrer nos obligations? Ce n'est pas important. Prenez la langue et mangez-en de la langue pendant des mois et des mois. C'est cela qu'on a fait ici, à l'Assemblée nationale.

M. le Président, c'est un geste excessif, prématuré et qui est arrivé au pire moment, dans le contexte le pire que l'on pouvait connaître. On aurait pu fort bien coopérer et, dans l'espace de quelques jours, apporter des amendements à la loi 22, quitte ensuite à ce gouvernement, à un moment donné, dans un contexte différent, à laisser le ministre du développement culturel s'amuser un peu avec ses affaires...

Une Voix: Il n'a plus rien à faire, maintenant.

M. Levesque (Bonaventure): ...au lieu qu'il soit en chômage depuis quelque temps, depuis qu'il a fini de faire la vedette ici. M. le Président, on a présenté un budget ensuite. On nous avait dit: Attendez le budget. Un budget conservateur, restrictif, rétrograde. On a cherché querelle en tout au gouvernement fédéral, immédiatement, avec la guerre des comptes nationaux. C'est important. Pour toujours préparer quoi? L'indépendance du Québec, la séparation du Québec. Cela, la langue, la séparation, c'était tout ce qu'on avait à faire, en 1977, l'année la pire au point de vue économique, au lieu de réellement avoir mis la priorité là où elle devait être.

On n'a pas raté l'occasion de manquer à sa parole, suivant le sommet économique, relativement au projet de loi 45. On s'est lancé dans un projet mal conçu en matière d'assurance automobile. Jamais a-t-on pu imaginer un projet de loi aussi bâtard qui emprunte à un, qui emprunte à l'autre, qui ne remet à personne, qui augmente les primes au lieu de les diminuer, qui n'atteint pas les objectifs poursuivis. On parle de nationaliser immédiatement, on voit, à la dernière minute, la panique. On parle de quoi? On parle présentement de nationalisation de l'amiante. On parle de cela. Mais qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on a procédé comme le premier ministre Lesage avait si habilement et génialement procédé, en 1962, alors qu'il s'agissait d'un service public où on avait le monopole, alors qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires afin qu'il n'y ait pas de coup de Bourse, afin, autrement dit... Les gens parlent plus fort que moi de l'autre côté. Est-ce qu'on peut les rap-

pelez à l'ordre, M. le Président? Cela dérange d'autres personnes qui veulent écouter.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! Je m'excuse, le temps a été réparti à la suite d'une entente. Je ne voudrais pas qu'il soit perdu par des interventions, qu'elles viennent de ma gauche ou de ma droite. A l'ordre, s'il vous plaît! J'en ai entendu des deux côtés, j'aurais voulu personnellement ne pas interrompre le chef de l'Opposition officielle qui mérite au moins le même traitement que le premier ministre par son rôle dans notre système démocratique. C'est pourquoi j'inviterais MM. les députés à écouter attentivement le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je vous remercie. J'aurais préféré qu'on n'ait pas à recourir à ce que vous soyez obligé d'exercer vos prérogatives et d'avoir à rappeler les dispositions du règlement à ces messieurs d'en face, mais que voulez-vous? Je suis en train, M. le Président, de leur dire des vérités qu'ils n'aiment pas entendre. Je suis en train de faire mal à leur orgueil, à leur vanité.

L'on sait ce qu'est la vie parlementaire. Quand on est assis au pouvoir, on accepte, on demande, on sollicite la population d'exercer le pouvoir. Il va falloir qu'on accepte en même temps des critiques quant à l'exercice du pouvoir. Il va falloir que l'on accepte de dire en bon parlementaire: Si j'ai quelque chose à redire, si cet opinant est en train de dire des choses qui ne correspondent pas à la réalité telle que je la vois, j'aurai l'occasion de me lever et de le contredire. J'attends cette occasion qui sera fournie à ces messieurs de se lever, tout à l'heure, et d'essayer de contredire ce que je suis en train de dire.

Ce que je dis, je l'ai dit au début, ce n'est pas de gaieté de coeur que je le fais, mais simplement pour remplir mon rôle ici à l'Opposition officielle, rôle qui est simplement d'essayer de réveiller ceux qui sont endormis, de donner du coeur à ceux qui ne semblent plus en avoir, de rappeler des promesses à ceux qui les oublient et, en même temps, de rappeler les responsabilités à ceux sur les épaules desquels ces responsabilités pèsent à l'heure actuelle. Je comprends que ces responsabilités sont grandes. Je comprends également que les défis sont sérieux. En même temps, M. le Président, je crois qu'il est important de rétablir les faits et de rappeler à ce gouvernement le rôle qu'il doit jouer et les priorités qu'il doit mettre de l'avant.

J'ai parlé de ces projets mal conçus, particulièrement dans le domaine de l'assurance automobile, j'ai parlé également de cette nationalisation et j'étais en train de faire une comparaison avec la prudence avec laquelle l'ancien premier ministre du Québec avait préparé la nationalisation de l'électricité, une nationalisation qui s'adressait à un secteur public, comparativement à ce genre de préparatifs, si préparatifs il y a, plutôt un "show" politique où on ne peut pas savoir exactement où ces gens vont, parce qu'ils ne le savent pas eux-mêmes.

On a parlé enfin à satiété de référendum, d'indépendance et même d'une nouvelle monnaie québécoise. Comment faire croire alors que c'est vraiment l'économie qui intéresse le gouvernement? Celui-ci est tellement acculé au mur présentement que plusieurs se posent même déjà la question de savoir si ce gouvernement va simplement pouvoir se rendre au référendum. Il n'est pas question, à ce que je sache, que les militants péquistes se lancent résolument, à l'échelle de la province, à la recherche de solutions au problème du chômage et du sous-développement de l'économie québécoise. Ce dont il est question, c'est bel et bien une campagne de propagande à l'échelle de la province pour tenter de convaincre l'opinion publique québécoise que la solution à ses problèmes passe par l'indépendance, c'est-à-dire la séparation du Québec du reste du Canada. C'est cela que l'on met en priorité. C'est la manipulation voulue, manipulation systématique de l'opinion publique. On est même allé jusqu'à dire: On utilisera les media. Mais il faut avoir du front et du cran pour dire cela. Cela ne me surprend pas que le ministre de l'Agriculture dise que les journalistes ne comprennent rien à l'agriculture. Le respect qu'on a pour les media, cela paraît dans certains discours. On utilisera les media. J'ai trop confiance dans la maturité de nos journalistes de la presse du Québec pour se laisser manier, manipuler de la façon qui a été même déclarée par le Parti québécois, campagne de propagande au lieu de mettre la priorité où elle doit être.

On aura beau dire tout ce que l'on voudra dans les milieux péquistes, on aura beau faire toutes les manoeuvres et tous les "shows" imaginables dans les milieux gouvernementaux pour tenter de prouver le contraire, la priorité fondamentale de ces gens, je le répète, leur vraie priorité est celle de séparer le Québec du reste du Canada.

En présentant aujourd'hui notre motion de blâme, nous disons au Parti québécois: Assez de maquillage, la situation économique et sociale du Québec établit maintenant, d'une manière on ne peut plus évidente, le caractère tout à fait irresponsable de la gestion des affaires publiques québécoises par le gouvernement actuel! Les onze premiers mois de son admiration ont apporté la preuve de l'incapacité dans laquelle il se trouve d'être ce bon et vrai gouvernement qu'il avait promis aux Québécois, tout simplement parce qu'il ne peut pas convaincre ses partenaires économiques et sociaux de prendre aujourd'hui les décisions pressantes qui s'imposent. Il ne pourra pas, demain, les convaincre non plus, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas permis aux Québécois d'entendre clairement et définitivement ce que le Québec a comme avenir véritable et que cet avenir se situe à l'intérieur du Canada.

C'est à l'impasse que nous mène votre stratégie électorale, une impasse qui est, hélas! aujourd'hui, celle où vous avez conduit le Québec tout entier, une impasse qui est particulièrement grave, comme le démontre la détérioration présente de l'économie québécoise; une impasse qui, comme prévu, se révèle particulièrement brutale,

comme je l'ai mentionné tout à l'heure, pour les travailleurs eux-mêmes, les travailleurs québécois; une impasse qui marque un temps d'arrêt absolument néfaste pour le progrès et le développement du Québec. Déjà, l'avenir est hypothéqué par votre irresponsabilité! Combien de temps cela prendra-t-il à ceux qui vous remplaceront, et peut-être plus vite que vous ne le pensez, combien de temps cela nous prendra-t-il ensuite...

M. Bertrand: Pas vous autres certain!

M. Mailloux: On a déjà dit cela, nous, et ça n'a pas duré longtemps!

M. Levesque (Bonaventure): ... pour reprendre le temps déjà perdu, pour restaurer l'image du Québec à l'étranger et la confiance des Québécois et des Canadiens dans l'avenir du Québec?

En somme, ce que nous disons aujourd'hui, c'est que les Québécois ne croient plus le gouvernement actuel quand il parle de son souci de combattre le chômage. Ils ne le croient pas parce qu'il y a contradiction entre les paroles et les actes. La priorité réelle n'est pas une priorité de l'économie. Ils ne vous croient pas, messieurs du gouvernement, parce que vous persistez toujours à vouloir séparer le Québec du reste du Canada. En ce faisant, les Québécois savent bien que rien de solide ne peut être entrepris dans le domaine économique. Ils ne vous croient pas parce que ce que vous demandez à vos militants de faire, ce n'est pas de chercher à mobiliser leurs énergies autour de la question économique, mais bien plutôt de se lancer à corps perdu dans la bataille pour la séparation du Québec.

La séparation du Québec, c'est votre priorité, votre seule priorité, à laquelle vous n'hésitez pas à sacrifier le bien-être économique et social des Québécois et le progrès et le développement du Québec. Les Québécois ne sont pas d'accord sur cette priorité. C'est donc sur cette toile de fond assez peu rassurante que le gouvernement nous arrive avec un programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi, pour utiliser ses termes, qui ne correspondent pas aux besoins réels de l'économie québécoise. C'est de relance économique qu'on aurait dû d'abord parler. Il y a, dans l'attitude du gouvernement, un fort degré d'irresponsabilité que nous devons dénoncer.

Que le gouvernement, en plein milieu d'octobre, se dise incapable de diminuer le chômage présent et celui de l'hiver prochain, c'est assez évident qu'il ne le peut pas présentement puisque nous sommes déjà rendus à la fin d'octobre et que rien de vraiment sérieux ne peut être entrepris au cours de l'hiver prochain pour combattre d'une façon significative le chômage d'hiver. D'ailleurs, à la suite de cette supposée relance économique, on attend encore le discours du budget ou du mini-budget ou un dépôt de crédits ou un budget supplémentaire. Rien!

Le ministre des Finances est non seulement absent, nous le voyons aujourd'hui, mais il est absolument absent dans le sens qu'il n'a rien déposé

devant cette Chambre pour le soumettre à l'étude des parlementaires. On nous parle à tout bout de champ, dans ce programme de relance, des crédits qui seront nécessaires pour mettre en marche tels ou tels travaux ou telle ou telle action. Eh bien! c'est le silence le plus complet et c'est l'absence comme vous la voyez si bien illustrée aujourd'hui.

De l'aveu même du gouvernement, ce ne sont pas les \$65 millions prévus au programme de relance... \$65 millions pour faire face à une situation comme jamais on n'en a connu. \$65 millions, moins de 1/2% du budget actuel. Il n'est pas sûr que le budget total sera augmenté de ce 1/2%. Il semble plutôt qu'il s'agisse de crédits périmés qui vont être réaffectés. Il semble, M. le Président, qu'on aille plutôt du côté du gouvernement fédéral; là, on s'aperçoit qu'il y a un gouvernement fédéral. On s'aperçoit qu'il est bien commode, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre!

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que j'ai dérangé quelqu'un de l'autre côté, M. le Président?

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, du moment que l'on parle du gouvernement fédéral, il se produit une sorte de phénomène de rejet de l'autre côté...

M. Paquette: C'est la façon dont vous en parlez.

M. Levesque (Bonaventure): ... qui illustre bien ce que je disais, M. le Président. Ces gens-là sont voués à une chose, la séparation du Québec du reste du Canada.

M. Paquette: Vous nous avez compris.

M. Marcoux: Vous nous avez compris.

M. Levesque (Bonaventure): Si, M. le Président, on prononce même le mot fédéral, cela les rend malades. Voyez-vous comment ils sont? Non seulement ils ont les cerveaux lavés, mais ils ont...

M. Paquette: Pas tant qu'ici à ce moment-ci. J'aimerais cela vous avoir...

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Rosemont, s'il vous plaît! Le député de Rosemont et tous les membres de l'Assemblée nationale, à l'ordre!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je remercie M. le député de Rosemont de son intérêt particulier qu'il manifeste de sa façon à lui.

Mais ce que je dis, M. le Président, c'est que, présentement, simplement prononcer le mot fédéral dans cette Assemblée semble rendre réellement complètement... Non, je ne dirai pas malade; ces gens-là perdent complètement leurs moyens.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Paquette: On n'aime pas cela être impuissant. Vous aimez cela, vous autres.

M. Levesque (Bonaventure): Le ministre des Finances est probablement en train de compter l'argent qui arrive du gouvernement fédéral. Il vient d'avoir un beau cadeau apparemment, \$285 millions. M. le Président, ils reçoivent \$285 millions...

M. Garneau: \$285 millions qu'ils vont avoir de plus que prévu.

M. Levesque (Bonaventure): ... de plus que prévu.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! MM. les députés de Rimouski, de Rosemont et de Jean-Talon, vous aurez certainement l'occasion de faire votre discours, votre intervention tout à l'heure ou ce soir. S'il vous plaît, s'il vous plaît, je demande à tous, encore une fois... M. le député de Jean-Talon, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!

A l'ordre, s'il vous plaît! Tous les députés de l'Assemblée nationale! M. le député de Bonaventure, M. le chef de l'Opposition, la parole est à vous.

M. Levesque (Bonaventure): Merci, M. le Président. C'est grave, M. le Président. Tout cet argent qui nous arrive, qui arrive à ce gouvernement qui ne peut pas entendre le mot "fédéral", mais qui est en train d'ingurgiter ces sommes. Mon collègue de Jean-Talon me dit qu'il s'agit de \$285 millions additionnels, M. le Président. D'ailleurs, cela fait suite à des ententes fédérales-provinciales, à des accords fiscaux auxquels a participé particulièrement mon collègue de Jean-Talon et dont vous profitez présentement.

Tout ce que vous trouvez à nous redonner sur les \$285 millions, c'est \$65 millions, puis ce n'est pas sûr. C'est cela, la vérité? C'est effrayant, c'est encore pire que je ne le pensais, M. le Président; \$65 millions, moins de 1/2%, alors qu'on a 300 000 chômeurs! Ce n'est même pas sûr que ces programmes vont pouvoir être mis en oeuvre, parce que pour certains, cela prend une certaine législation, pour d'autres, cela prend des crédits supplémentaires ou un budget supplémentaire, etc. Il est à la veille de neiger, M. le Président. Au mois de novembre, il va commencer à neiger, on va commencer à voir l'hiver. Cela n'aidera pas le chômage.

M. Marcoux: ... octobre.

M. Levesque (Bonaventure): Qu'est-ce qu'on attend? En février 1977, il y a neuf fois de cela, M. le Président, le gouvernement lui-même acceptait de dire que c'est le chômage qui le fatiguait. Cela ne le fatiguait pas du tout, M. le Président, il n'a pas mis de priorité là-dessus dans le temps. Pourtant, nous y sommes revenus à maintes et maintes reprises en cette Chambre et en dehors de la Chambre. On se rappellera, M. le Président, qu'on avait indiqué au gouvernement, dès l'ouverture de la mini-session de décembre, justement, que c'était important, que la confection était telle qu'il fallait mettre la priorité sur l'économique.

Dans les semaines qui ont suivi, nous n'avons pas cessé de demander au gouvernement de prendre des mesures d'urgence pour freiner la hausse du chômage. Le ministre d'Etat au développement économique nous a parlé d'un groupe de travail. Le ministre des Finances nous disait qu'on était en train de regarder les fonds des tiroirs, et le premier ministre, lui, a tranché la question: Le Québec doit désormais vivre selon ses moyens.

A l'ouverture de la session de mars, on en a encore parlé, mais là on nous a dit: Attendez le budget. Lorsque le budget est arrivé, vous vous en rappelez, M. le Président, un budget où on avait mis la priorité sur la question des finances, à ce moment-là on a dit: L'indépendance doit passer par des finances saines. Vous voyez la priorité? Est-ce qu'elle est économique ou est-ce qu'elle est constitutionnelle, dans le sens de la séparation du Québec du reste du Canada? Même le ministre des Finances, qui, pourtant, se prend une allure assez conservatrice à l'occasion, particulièrement lorsqu'il est dans le milieu des affaires, lorsqu'il est à New York ou devant la chambre de commerce, il prend une attitude très conservatrice, cela fait bien sa propre priorité, lui, c'est l'indépendance qui doit passer par des finances saines. Ce n'est pas le développement économique, la croissance économique, non.

M. le Président, tous les observateurs ont été pourtant unanimes à reconnaître qu'au moment de la prise du pouvoir par le Parti québécois les finances du Québec étaient fondamentalement saines. D'ailleurs, cela a été non pas seulement des observateurs qui l'ont reconnu, mais la cote du Québec a été officiellement établie, Moody's en particulier, avec AA. C'est ça. Au moment où le gouvernement du Parti québécois prenait le pouvoir, les finances étaient fondamentalement saines, et pourtant, la priorité du ministre des Finances ce n'est pas d'utiliser une situation de finances saines pour s'attaquer à l'économie et en assurer la croissance, mais c'est de dire: L'indépendance doit passer par des finances saines, c'est-à-dire serrons immédiatement, le plus possible, dépensons le moins possible pour en avoir plus. Pourquoi? Pour faire la campagne du référendum, pour assurer que le Québec peut être indépendant le plus tôt possible, pour assurer la séparation du Québec. C'est là la véritable priorité que l'on retrouve dans le budget du ministre des Finances et cela, alors qu'il est bien conscient du chômage qui

s'annonce pour l'automne prochain, du chômage qui a été d'ailleurs le plus considérable jamais vu depuis qu'on compile des statistiques. Est-ce assez fort pour vous, M. le Président? Jamais a-t-on vu un record comme celui-là. Pendant qu'on le sait, on était juste à la veille de l'été, par exemple, en plein été, 10,3% de chômage, juste à la veille du budget. Et alors qu'on prononce le discours du budget, on met encore la priorité non pas sur la lutte au chômage, non pas sur la croissance économique, mais sur l'indépendance du Québec.

M. le Président, ce budget, mon collègue de Jean-Talon l'a bien qualifié, le budget de la désillusion. Nous avons ensuite assisté à toute une série de fermetures d'usines, de mises à pied. Tous les jours, pendant que la session est en marche, les questions se multiplient. Elles se multipliaient pendant qu'on étudiait la langue, parce que la langue, c'est autre chose, pour l'indépendance. Il y a deux choses: Il y a les finances saines du ministre des Finances et il y a la langue pour préparer la séparation. C'est cela que vous faites, mais le député de Laprairie ne s'en rend-il pas compte, M. le Président? Il a l'air tout surpris. M. le Président, cela crève les yeux.

M. Michaud: On ne peut même pas sourire.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Bonaventure, ne provoquez pas le député de Laprairie, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, on était ici en Chambre. On ne peut pas dire qu'on n'était pas au courant. Tous les jours, jour après jour, on posait des questions. C'était notre devoir de le faire. Qu'est-ce que vous faites dans tel cas? Il y a tant de centaines d'ouvriers qui sont mis à pied. Il y a tant de milliers qui sont menacés d'être mis à pied. Le chômage augmente considérablement. La réponse: La langue. La langue va régler cela et ensuite la séparation. Avec ces deux médicaments sûrs, le peuple québécois va être heureux. S'il meure, il va mourir heureux. Ne vous inquiétez pas. Qu'il vive ou qu'il meure, d'abord que le peuple est heureux. Au contraire, chaque jour, il est de plus en plus désenchanté et désillusionné de ce gouvernement qui avait pourtant tant promis.

M. le Président, tous ces mois qui se sont écoulés sans que l'on sente chez le gouvernement une quelconque volonté politique de faire face aux problèmes. Bien au contraire, c'est à la langue qu'on a consacré la majeure partie des énergies du gouvernement. C'est à la question de la séparation — je le répète — qu'on a demandé aux militants péquistes de s'intéresser. C'est à un moment où la situation a atteint un niveau absolument intolérable que l'on a pensé — on a attendu au mois d'octobre pour cela — à organiser le "show" de vendredi dernier. Cela a pris tous ces mois et, à un moment donné, ils ont dit après le blitz — ils ont fait le tour de la province, de leur comté — que cela n'allait pas aussi bien qu'on le pensait. Il y en a qui se sont fait tasser. On en a eu des nouvelles.

Ils sont revenus. Ils ont dit qu'il faut faire quelque chose. Ce n'est pas important ce qu'on fait. Que ce soit valable ou non, ce n'est pas tellement important, mais il faut faire quelque chose. C'est là que nous avons eu le "show" de vendredi. Le catalogue de grenailles, la macédoine, la bouillabaisse. C'est cela qu'on a eu vendredi dernier. \$65 millions d'ici le 31 mars où le chômage est supposé... D'après le bureau de la statistique du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, les chiffres mêmes du gouvernement prévoient une possibilité de chômage allant jusqu'à 13%, et cela en février. Or, d'ici le 31 mars, M. le Président, on parle de \$65 millions. On annonce cela. On ne sait pas où se lancer pour annoncer cela.

Ce n'est pas une chance, mais, pour la bonne information des Québécois, une chance qu'il y a plusieurs journaux qui ne fonctionnent pas, parce que c'est là-dessus qu'ils se fiaient. Ils voulaient avoir de grandes manchettes: Relance économique. Tout ce qu'il y a là-dedans, ce n'est pas important, mais, pour \$65 millions, ils se sont dit que les gens ne sentiront pas la différence entre \$65 millions et \$650 millions. Ils pensent cela des gens, mais ces derniers vont savoir la différence lorsqu'ils verront le chômage qui continuera d'augmenter, lorsqu'ils verront qu'ils n'ont pas plus d'emploi après qu'avant. Ils vont s'apercevoir ce que c'est \$65 millions: 1/2% du budget annuel, et ce n'est pas sûr.

M. le Président, nous avons eu l'occasion de commenter ce nouveau programme économique du gouvernement. Mes collègues et moi-même en avons souligné les insuffisances criantes et l'espèce de manipulation des chiffres et des données à laquelle on s'est livré en essayant de réunir... Vous savez, \$65 millions et après cela ils se sont mis à dire que ce ne serait peut-être pas beaucoup. On va en mettre pour l'an prochain. Qu'est-ce qu'on pourrait faire sur un budget de \$12 milliards si on en prenait une grenaille là-dedans? On va en prendre \$190 millions, cela paraît bien, mais seulement 1 1/2% du budget annuel. Là on va manger sur l'an prochain et on va perler de 1 1/2% du budget. On va essayer de l'annoncer d'avance.

Ensuite, ce ne serait pas assez. Qu'est-ce qu'on ferait bien? Ah! on va parler des autres agents économiques. Il faudrait qu'ils fassent leur part aussi. On passe le gouvernement fédéral, on passe les municipalités et on est rendu dans les comités de citoyens. On voudrait mettre tout cela ensemble pour faire le chiffre magique de \$470 millions. Avons-nous déjà vu un gouvernement parler de relance économique et faire ce genre d'exercice puéril, enfantin et indigne d'un gouvernement responsable, surtout quand on a le culot de nous parler, dans ce catalogue de grenailles, de consacrer pour un an et demi \$27 millions pour la voirie alors qu'on venait, dans ce même budget que nous visons présentement, de diminuer de \$60 millions les crédits affectés à la voirie.

Faut-il avoir du culot pour se retourner, à la fin de l'année, après avoir diminué de \$60 millions, et venir, pour un an et demi, donner une augmentation de \$27 millions! C'est incroyable d'avoir dit

des choses comme celles-là. Les pêcheries, c'est rendu...

M. Lessard: Il y a plus de contrats de donnés cette année que l'an passé à la même date.

M. Levesque (Bonaventure):... qu'on n'a plus de bateaux. On a un besoin de navires pour la pêche. Qu'est-il arrivé aux pêcheries? On a diminué le budget des pêcheries de \$2 millions. Regardez, regardez dans le livre, \$2 millions.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): On se retourne et on dit: M. le Président, pour un an et demi on va augmenter de \$2,8 millions alors que, pour l'année actuelle, on a diminué le budget des pêcheries de \$2 millions. Qu'est-ce que cela représente? Un chalutier moderne, M. le Président, et dans certains cas, la moitié d'un, oui.

Comme l'a souligné mon collègue, le député de Jean-Talon, tout l'exercice auquel on s'est livré est simplement un exercice routinier relevant d'une procédure de fabrication du budget du gouvernement suivie depuis l'adoption du système de la budgétisation par programme. Les Québécois sont pleinement justifiés de blâmer le gouvernement pour la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je pourrais, évidemment, vous parler de la situation qui est faite au chômage, je n'aime pas à le rappeler, mais pour la création d'emplois, nous ne sommes responsables, depuis les onze premiers mois du régime au Québec, que de 9% des nouveaux emplois créés nous qui parlons toujours de notre situation de 30% de population par rapport à l'ensemble du Canada. Mais 9%, c'est tout ce qu'on a créé, nous, au Québec, depuis onze mois, 9% des emplois.

Est-ce que le gouvernement actuel n'accepte pas une part de ces responsabilités ou est-ce qu'il veut qu'on chante encore le refrain que je vous avais pourtant dit qu'on entendrait. J'avais dit cela au mois de décembre. Je vois, M. le Président, que vous souriez, vous vous rappelez quand je vous avais parlé du refrain qu'on entendrait dans les mois à venir.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Bonaventure, n'interprétez pas mon sourire, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): Non, M. le Président, j'ai trop de respect pour la présidence, mais je sais que votre propre personne si digne ne peut faire autrement que d'avoir à un certain moment un souvenir de ce moment où je parlais à ces messieurs — et vous étiez parmi ces nouveaux arrivés — à qui je disais: Faites attention à vos réactions, faites attention parce qu'on va vous dire — on a des gens qui manipulent, des gens qui étaient un petit peu ici avant — : Vous allez dire, d'abord, que c'est la faute de l'ancien gouvernement, vous allez entonner le refrain: C'est la faute

de l'ancien gouvernement, et c'est ce que vous avez fait. Que vous en soyez conscients ou non, ce n'est pas important, mais c'est ce que vous avez fait. Et vous continuez encore de le faire un petit peu mais moins parce que cela fait onze mois, c'est difficile. Vous êtes passé au deuxième refrain et vous êtes bons. J'allais oublier le refrain de la fête du premier ministre, mais, cela, c'est une autre histoire.

L'autre refrain, est celui-ci: C'est la faute au gouvernement fédéral. Et là, on a entendu énormément ce refrain, même que le disque commence à être assez usé présentement. Ai-je à vous rappeler simplement la situation qui est faite à Montréal? N'est-ce pas Montréal le centre international, la ville à caractère international? Est-ce qu'on ne sait pas que si Montréal commence à faiblir dangereusement, c'est l'économie entière du Québec qui va s'en ressentir? Et est-ce que l'on ne s'est pas attaché dernièrement à des chiffres qui ont dû vous frapper lorsque l'on voit que, l'an dernier, le taux de chômage, à Montréal, était de 6,6%? Cette année, il est de 9%. Cela ne frappe pas? 40% de plus de chômage à Montréal que l'an dernier, cela ne vous frappe pas, le rôle international de Montréal? Et cela ne vous frappe pas que, si la tendance se continue, cette année, il y aura 70 000 personnes qui auront quitté le Québec? Cela ne vous frappe pas? Cela ne vous fait pas réfléchir un peu?

On se cassait la tête parce qu'il y avait peut-être 500 ou 1000, 200 ou 300 enfants qui allaient à une école anglaise. S'il y a 70 000 personnes qui sortent du Québec, cela ne les frappe pas.

M. Garneau: A quelle école vont-ils aller?

M. Levesque (Bonaventure): L'école où ils vont aller, c'est... Mais c'est cela qui vous caractérise. Vous n'êtes pas pratiques. Vous n'êtes pas pragmatiques. Vous ne savez pas compter. Vous n'avez aucune idée de la réalité, batêche! Excusez l'expression. Vous ne comprenez rien. 70 000 personnes qui quittent le Québec, c'est bien plus grave que s'il y a quelqu'un qui s'est trouvé dans une école où il n'avait pas affaire. M. le Président, on est rendu qu'on va envoyer la police pour voir s'il y a un petit gars ou une petite fille qui aurait entendu un mot d'anglais de trop. Et on ne s'inquiète pas des milliers de personnes qui quittent le Québec à cause des situations qu'on leur fait présentement.

M. le Président, regardez la situation dans la construction industrielle à Montréal, dans la région de Montréal, la région métropolitaine. Regardez ce qui se passe. Cela a diminué de 47% par rapport à l'an dernier, la construction industrielle de Montréal, et il y a des mois où il n'y a même pas de projet. Aucun à Montréal. Est-ce que cela a du bon sens? Cela baisse de 47% à Montréal. Cela monte de 23% à Toronto dans la même période. Cela ne vous inquiète pas? Dans le secteur commercial, cela baisse de 21% dans la même zone métropolitaine. Cela monte de 45% dans la zone de Toronto. Cela ne vous inquiète pas?

Qu'est-ce que vous voulez? Vous ne voulez pas les chiffres? Oui, tout ce qu'on dit, ce sont les intentions d'investir. On a une banque d'intentions, M. le Président. C'est cela, la banque du Québec présentement, la banque d'intentions. Je parle ici de faits, M. le Président. Je donne des chiffres facilement vérifiables. Ils ne peuvent pas être contestés. Un gouvernement conscient de ses responsabilités devrait pouvoir changer cette triste réalité. Ce n'est certainement pas, hélas! ce que le gouvernement péquiste a des chances de faire avec cet ensemble hétéroclite de volets et d'activités sans signification véritable. Ce n'est pas avec cela que le Québec va vraiment réussir à surmonter les difficultés de la présente situation économique.

Oui, M. le Président, nous sommes pleinement justifiés d'adresser au gouvernement un blâme sévère pour son insouciance et son incohérence dans la conduite des affaires publiques québécoises. Nos amis d'en face ont à réfléchir sur ce que j'ai voulu simplement souligner. M. le Président, vous savez, si vous n'aviez pas les projets qui ont été entrepris par l'ancien gouvernement, qu'est-ce que vous auriez à votre actif? Pourquoi le premier ministre, quand il va à New York, parle-t-il des projets que nous avons mis de l'avant...

M. Perron: Vous auriez dû écouter le premier ministre.

M. Levesque (Bonaventure): Pourquoi vous gargarisez-vous avec Fire Lake, \$545 millions; Saint-Félicien, \$300 millions? C'est cela les exemples que vous donnez lorsque vous allez à l'extérieur. Pourquoi vous accrochez-vous aujourd'hui à ce que vous avez dénoncé, la baie James, par exemple? Jour après jour, vous vous êtes levés ici en Chambre et vos prédécesseurs ici se levaient continuellement pour nous critiquer justement d'avoir voulu développer ces grandes richesses hydroélectriques de la baie James. Vous étiez debout tous les jours pour nous parler de nucléaire et pendant ce temps, M. le Président, nous travaillions à mettre en place ce grand projet qui, aujourd'hui, fait l'admiration du monde entier et même du ministre de l'énergie, qui, aujourd'hui, admet que cela a été l'une des meilleures décisions prises par l'ancien gouvernement.

M. le Président, si ce n'était pas de la baie James, ce seraient des milliers, des milliers et des milliers d'emplois de moins qu'il y aurait aujourd'hui. La situation serait catastrophique, si on n'avait pas pris cette décision, simplement au titre de l'emploi, sans compter ce que cela représente du côté économique non seulement pour le présent, mais pour l'avenir du Québec. M. le Président, je veux laisser un peu de temps. Je sais que plusieurs de mes collègues ont l'intention de participer à ce débat.

M. le Président, oui, vous parlez de l'ancien gouvernement. Il est bien difficile de chercher à mettre la faute sur l'ancien gouvernement et même sur le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral n'est pas sans avoir ses lacunes, et nous l'avons, de temps à autre et lorsque c'était nécessaire, critiqué. Nous allons continuer de dire au gouvernement fédéral ce que nous croyons qu'il doit faire. Il a ses responsabilités, le gouvernement fédéral.

Quand on parle du gouvernement fédéral — vous n'étiez pas ici tout à l'heure, il faut que je vous raconte cela — quand je dis le mot "fédéral" ils deviennent complètement fous. Je ne veux pas employer le mot "fous", mais ils perdent leurs moyens.

Le Vice-Président: A l'ordre! Je ne lirai pas l'article quant à la pertinence du débat. Je vous dirai que j'ai tout entendu. Vous êtes tellement intéressant que j'ai, ce qu'on appelle en jargon, un "perroquet" et que j'écoute ce qui se passe quand je n'y suis point.

M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (**Bonaventure**): M. le Président, si on ne peut pas parler du gouvernement fédéral, on pourrait peut-être parler de l'indexation des impôts. On pourrait peut-être parler de tout ce grand programme de mise en chantier de logements, etc. Vous le savez, vous vous rappelez votre campagne électorale, on pourrait parler de l'aide aux municipalités. 1% c'était garanti pour les municipalités à même les 8%, il y en avait 1,68% pour les municipalités. Que cela coûte \$200 millions ou quoi, ce n'est pas important. Tout était dans le programme, M. le Président. Le transport en commun. On pourrait vous parler de ces choses si vous ne voulez pas parler du fédéral. Mais quand on va vous en parler, la première idée qui va vous venir à l'esprit c'est: Est-ce qu'on pourrait avoir l'aide du fédéral?

M. Godin: C'est notre argent.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que j'ai besoin de rappeler les promesses faites aux agriculteurs du Québec? L'extension du plan de stabilisation du revenu agricole à toutes les productions, le zonage agricole, l'extension du crédit agricole, le problème des producteurs de lait industriel. On se promenait les mouchoirs sortis puis on pleurait avec les cultivateurs partout à travers le Québec sur la question du lait industriel. Vous l'avez le problème, il existe présentement, comment vous allez le régler? Nous, au moins, on a donné \$22 millions pour aider les cultivateurs, malgré que c'était une responsabilité du fédéral. Nous nous sommes penchés sur cette question. Vous penchez-vous au moins sur la question, présentement? Vous avez besoin de vous pencher un peu plus que vous vous penchez là.

M. Grégoire: Vous vous êtes assez penchés que vous êtes tombés.

M. Levesque (Bonaventure): Oui, les Québécois ont raison de blâmer le gouvernement pour ne pas avoir eu le courage de s'attaquer, dans son programme de relance économique, à la princi-

pale cause de l'augmentation du chômage au Québec qui explique l'écart de plus en plus grand que nous connaissons, c'est-à-dire celui de cette hypothèque de la séparation du Québec du reste du Canada qui grève, d'une façon extrêmement néfaste, toutes les vellétés de relance économique que ce gouvernement pourrait avoir.

M. le Président, connaissez-vous bien des hommes d'affaires qui acceptent aujourd'hui d'investir dans un climat d'incertitude, d'instabilité comme celui que nous connaissons? Quand on a devant nous, à plus ou moins brève échéance, d'après ce gouvernement, le spectre d'une monnaie québécoise? Est-ce qu'on va investir "de la bonne argent", comme dirait quelqu'un, pour avoir je ne sais pas quoi? On a même parlé d'aventure, dans cette Chambre, lorsqu'on a parlé de la question de l'amiante. C'est le ministre des Richesses naturelles qui a parlé d'une aventure dans laquelle il se lançait. Il ne savait pas où il allait. Le gouvernement ne le sait pas. On veut se lancer dans l'aventure, l'aventure de l'amiante.

Mais la plus grande aventure, celle où on n'a aucune réponse et où l'on va avec une vellété d'association qui est niée par le reste du Canada, là c'est une aventure qui peut coûter non pas seulement quelques millions comme une autre aventure, si elle n'est pas plus sérieuse que la façon dont elle nous est présentée à l'heure actuelle. Ce ne sont pas seulement des millions que nous allons perdre dans cette aventure. Nous ne savons pas, personne, pas plus le gouvernement que les autres citoyens du Québec. On nous présente une aventure, on nous dit: On vous consultera éventuellement sur cette aventure que nous préparons. Je vous dis: Il n'y a pas un homme d'affaires sérieux qui va risquer, à ce moment-ci, particulièrement dans l'industrie manufacturière, des sommes considérables. Pourquoi? Parce qu'il ne sait pas où ce gouvernement veut aller. Parce qu'il ne connaît pas cette situation qui sera celle de demain ou après-demain ou l'an prochain. Parce qu'on n'investit pas l'argent des fonctionnaires dans l'incertitude.

M. le Président, que l'on passe au référendum, que l'on pose la question aux Québécois le plus rapidement possible, qu'on enlève cette épée de Damoclès et qu'on permette aux investissements de se faire. Pourquoi?

Pas pour aider les investisseurs, mais pour créer des emplois pour les Québécois, pour donner du pain à ceux qui ont de plus en plus faim afin qu'ils puissent avoir sur leur table ce dont ils ont besoin pour leur famille! Cela ne frappe pas tellement ici, mais si on continue à voir les emplois s'évaporer, comme c'est le cas présentement, et qu'il n'y en ait pas pour les remplacer... Malgré que la conjoncture soit sérieuse à travers le Canada, je ne le nie pas, malgré que la conjoncture ne soit pas absolument belle ailleurs, en Amérique du Nord, je dis que notre situation s'empire à cause de cette hypothèque qu'est la nôtre, à cause de cette incertitude que cause cette question de la séparation du Québec. Je dis: Tâchons de la régler le plus tôt possible en tenant ce réfé-

rendum et en posant une question bien précise, bien simple: Québécois, voulez-vous, oui ou non, vous séparer du reste du Canada? Voulez-vous un Québec indépendant et souverain ou si vous voulez un fédéralisme qui tienne compte des besoins et des aspirations de tous les Canadiens, incluant les Québécois, une constitution révisée, renouvelée qui corresponde véritablement, encore une fois, aux aspirations de chacune des régions du Canada? Ainsi, ensemble, nous pourrions passer à une action positive, cesser d'être négatif et destructeur comme le gouvernement actuel, et passer réellement à la construction d'un nouveau Québec et d'un nouveau Canada.

M. Brassard: M. le Président...

Le Vice-Président: Un instant, à l'ordre! Tout d'abord, M. le député de Bonaventure et chef de l'Opposition officielle, je vous remercie de ne pas avoir dépassé votre temps. Je veux tout de suite indiquer à M. le chef de l'Union Nationale que, pour deux raisons, je dois reconnaître M. le député du Lac-Saint-Jean. Sur une motion semblable, il y a d'abord l'usage qu'on retourne au parti ministériel et ensuite aux autres partis de l'Opposition et, deuxièmement, parce que vous vous êtes levé le second, et cela en vertu de l'article 92.

M. Biron: Question de règlement.

Le Vice-Président: Sur une question de règlement, M. le chef de de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, depuis le 15 novembre dernier, chaque fois qu'il y a eu une motion présentée par un parti d'Opposition en cette Chambre, le deuxième parti reconnu à l'Assemblée nationale et ensuite les députés indépendants ont pu faire entendre leur voix. Après le gouvernement a répondu par la voix de son porte-parole. C'est une question de règlement qui vous rappelle que c'est ce qui a existé dans cette Chambre depuis le 15 novembre dernier. Je crois que vous devriez respecter ce qui s'est fait.

M. Roy: Sur la question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président: Un instant, s'il vous plaît! Sur le point de règlement, dans l'ordre, pour qu'on se comprenne, M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle et M. le député de Beauce-Sud.

M. Lavoie: Sans plaider sur le fond, il est vrai que le président a toujours la latitude de reconnaître les députés qu'il désire. Je dois dire qu'il y a une longue tradition en cette matière; à ma connaissance, je peux en parler depuis 1970. Lorsqu'il y avait une motion de blâme, dans tous les cas, à moins que ma mémoire me triche un peu, je me rappelle que, lorsqu'elle venait du Parti québécois, de l'Union Nationale ou du Ralliement créditiste, après le porte-parole officiel des principaux partis, la porte était ouverte au gouverne-

ment pour répondre. C'est une longue tradition qui a été établie.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, je vous remercie des renseignements que vous m'avez fournis.

M. le député de Beauce-Sud, sur la question de règlement.

M. Roy: Je ne veux pas reprendre les propos tenus par le leader de l'Opposition officielle sur la question soulevée par l'honorable député de Lobbinère, le chef de l'Union Nationale, mais je pense que ce qui a été dit, je l'ai vécu depuis plusieurs années ici, à l'Assemblée nationale, pendant même deux Législatures. La tradition a toujours voulu que les représentants de chaque parti officiel, sur une motion de blâme, puissent intervenir à tour de rôle, ensuite, d'autres députés, d'autres formations politiques, lorsque les circonstances le permettaient, lorsqu'il y avait d'autres formations politiques. C'était après un tour d'horizon au sein de l'Opposition, de l'ensemble de l'Opposition, qu'un intervenant venait parler au nom du parti au pouvoir. Cela s'est toujours fait ainsi. On pourrait consulter la jurisprudence de nos travaux; depuis que le Code Lavoie a été adopté, cela a toujours fonctionné de cette façon.

M. Charron: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire adjoint.

M. Charron: Les collègues de l'Opposition ont raison d'invoquer cette tradition.

Le Vice-Président: Si vous permettez, justement, un instant. D'accord, je vous laisse la parole, pourvu que ce ne soit pas sur la motion.

M. Brassard: Non, simplement que, voulant respecter les traditions parlementaires, je suis bien prêt à céder mon droit de parole au chef de l'Union Nationale.

Le Vice-Président: D'accord. Cela va être très bref, un instant, très bref. J'aurais pu invoquer l'article 43.2 — vous le connaissez tous — et remettre cela à l'Assemblée nationale, l'Assemblée vient d'en décider. J'aurais pu invoquer l'article 92, et à ce moment-là on aurait pu se demander si l'article 92 l'emportait sur la tradition. C'est une vieille discussion de savoir si les traditions l'emportent sur les textes écrits. Un jour il y aura peut-être une décision. Dans ce cas, M. le chef de l'Union Nationale.

Un instant, à l'ordre!

M. Grégoire: M. le Président, sur une question de règlement. Il est bien évident que la décision est rendue, je ne veux pas la contester, je veux simplement m'informer d'une chose. Est-ce que la décision qui vient d'être acceptée de partout à l'heure actuelle constitue un précédent qui pour-

rait être invoqué à l'avenir en vertu de l'article 3, paragraphe 5 ou si c'est simplement par tolérance de la part du leader adjoint du gouvernement? Je voudrais savoir si cela constitue un précédent réel?

Le Vice-Président: A l'ordre! Je ne voudrais pas... A l'ordre! Je ne voudrais pas qu'on prenne le temps des députés, nous avons 270 minutes et le temps a été partagé. J'aimerais répondre immédiatement à la question. Je dirai simplement que j'ai un consentement unanime et que je l'accepte. Quant au fond de la question, je sais qu'il n'est pas décidé, puis-je le prendre en délibéré, pour qu'on permette à M. le chef de l'Union Nationale de se prononcer sur la motion?

M. Grégoire: Ce n'est pas un précédent.

M. Rodrigue Biron

M. Biron: M. le Président, je remercie le député du Lac-Saint-Jean de sa compréhension. Je voudrais, pendant quelques instants, vous faire part de la position de l'Union Nationale, de même que de ma position sur cette motion présentée aujourd'hui par l'Opposition officielle qui dit que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir eu le courage de s'attaquer dans son programme de relance économique à la principale cause de l'augmentation du chômage au Québec.

Vous comprendrez que par suite du discours que j'ai prononcé vendredi dernier dans cette Chambre, je suis totalement d'accord sur la première partie de cette motion de blâme. Je discuterai un peu plus tard, tout à l'heure, du diagnostic sur la maladie qu'a le Québec présentement, l'augmentation du chômage, dont l'Opposition officielle dit qu'elle est due à l'inquiétude ou à l'incertitude engendrées par le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec.

Je me permets, M. le Président, de vous rappeler que le 15 novembre dernier, ou avant le 15 novembre dernier, pendant la campagne électorale, la décision de la population du Québec, le 15 novembre, cela a été non pas de voter pour un référendum sur l'indépendance du Québec, non pas de voter sur la séparation ou l'indépendance du Québec ou de la souveraineté-association, mais cela a été de voter pour un vrai gouvernement, pour un bon gouvernement, un gouvernement qui arriverait ici, à l'Assemblée nationale du Québec, qui pourrait prendre des décisions, passer à l'action, régler des problèmes qui assaillaient le Québec depuis plusieurs années, régler des problèmes de chômage, régler des problèmes de stimulation économique, régler des problèmes de climat social très malsain. C'était le mandat, c'est encore le mandat qu'a reçu le Parti québécois, le 15 novembre dernier.

Si depuis ce temps le gouvernement du Québec n'a pas respecté son mandat, c'est à nous, je pense, les partis de l'Opposition, à éclairer la po-

pulation et lui faire comprendre pourquoi le Parti québécois ou le gouvernement du Québec d'aujourd'hui n'ont pas répondu aux aspirations, aux besoins et aux espoirs qu'ils avaient créés dans la population du Québec. Mais c'est vrai qu'il y a aujourd'hui énormément d'inquiétude, énormément d'incertitude dans notre population, dans le Québec. C'est vrai que le gouvernement du Québec, depuis un an, n'a à peu près rien fait, à peu près rien fait, pour calmer ces inquiétudes, pour calmer cette incertitude, pour créer des emplois, pour participer à cette relance, à cette stimulation économique, pour respecter le vrai mandat, qu'il a reçu le 15 novembre dernier, d'agir en vrai gouvernement du Québec.

Je me souviens, M. le Président, que, pendant cette campagne électorale, le premier ministre actuel, le chef du Parti québécois, de même que tous les candidats péquistes se promenaient à travers le Québec en disant à la population: Ne vous inquiétez pas pour la question de l'indépendance, de la souveraineté-association, on réglera cela en temps et lieu. Comme première étape, on va vous donner un vrai gouvernement. Comme première étape, on va vous montrer ce que c'est qu'un vrai et bon gouvernement provincial. Malheureusement, depuis ce temps, ce que chacun des candidats et ce que le chef du parti avaient dit à l'époque n'a pas été respecté. La marchandise que l'on avait promise à la population du Québec avant le 15 novembre dernier n'a pas été livrée. Tout ce qu'on a fait, on a parlé d'un tas d'autres problèmes, mais on n'a pas agi comme un vrai gouvernement, comme un bon gouvernement du Québec. La commande est toujours en préparation quelque part, mais on attend après cela et les Québécois ont hâte que cela arrive. Les Québécois ont hâte d'avoir des emplois au Québec. Les Québécois ont hâte d'avoir une relance économique. Les Québécois ont hâte d'arrêter de voir dans les journaux des fermetures d'usines partout, chaque semaine, à travers le Québec.

M. le Président, ce qui m'inquiète davantage lorsqu'on parle de fermetures d'usines et de chômage au Québec, c'est de voir les rires sur les visages des députés ministériels. Cela m'inquiète et m'attriste parce que, pour moi, c'est important que nos Québécois puissent travailler. Pour moi, c'est important de voir des pères de famille avoir de l'emploi quelque part. Pour moi, c'est important que les jeunes qui sortent des écoles et qui aspirent à travailler quelque part, aient des ouvertures pour eux, pour qu'ils puissent s'épanouir chez eux au Québec. La seule alternative pour nos jeunes qui sortent des écoles maintenant, c'est de s'en aller en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique ou quelque part aux États-Unis, alors que le gouvernement qui a été élu le 15 novembre dernier a été élu justement pour créer des emplois, pour solutionner ces problèmes économiques et pour agir comme un vrai gouvernement, ce qu'il ne fait pas présentement.

J'ai été heureux tout à l'heure d'entendre, pour une grande partie, le discours du chef de l'Opposition officielle, ce qu'il a pu dire vis-à-vis

de la relance économique, ce qu'il a pu dire vis-à-vis de l'inquiétude créée au Québec présentement et qui existe réellement. Même si je diffère d'opinion avec lui sur le remède à apporter à cette inquiétude, elle existe. Ce n'est pas en se voilant les yeux, ce n'est pas en ayant des sourires ou en se disant: Ce n'est pas vrai, ce sont des peurs qu'on nous raconte, qu'on va régler ce problème.

Déjà, tout simplement, cette semaine, si on inclut Domkraft de East Angus, BVD de Saint-Romuald, Murdochville, au-delà de 2500 travailleurs québécois s'inquiètent de leur avenir, 2500 familles de travailleurs québécois s'inquiètent de leur avenir et beaucoup plus autour d'eux, parce que cela engendre de l'activité économique. Tout le nord de la Gaspésie aujourd'hui et pour plusieurs mois à venir s'inquiètera de l'avenir économique du nord de la Gaspésie. Pourtant, c'est une situation qui existe réellement au Québec. Même si on se voile la face, cela existe réellement.

Qu'est-ce que le gouvernement du Québec a fait maintenant pour solutionner ces problèmes, pour arrêter cette inquiétude et cette incertitude? Un mauvais choix de priorités, bien sûr. Question de budget, on n'a pas du tout stimulé l'économie. Pendant ce temps, on nous a présenté toutes sortes de lois qui n'avaient pas d'incidence économique, sauf la loi 48 qui pouvait aider un peu les petites et moyennes entreprises. Vous vous souvenez qu'elle a été adoptée grâce à l'aide de l'Union Nationale.

Qu'est-ce que le gouvernement du Québec maintenant décide de faire pour relancer l'économie, pour avoir un meilleur stimulant économique, pour avoir un meilleur soutien de l'emploi au Québec? Au lieu d'avoir un programme de relance économique, on joue sur les mots. On nous apporte un programme de stimulation de l'économie. Au lieu d'avoir un programme de création d'emplois, on nous apporte un programme de soutien de l'emploi. Tout de suite après le programme de soutien de l'emploi, il y a quand même 2500 emplois perdus maintenant au Québec.

Qu'est-ce qu'on fait maintenant? On nous a présenté toutes sortes de lois. Même si, depuis le mois de février—le premier ministre nous l'a avoué vendredi dernier—le gouvernement du Québec était conscient de ces problèmes économiques on n'a rien ou à peu près rien apporté pour les résoudre.

Bien sûr, on nous a apporté d'autres lois, comme l'augmentation du salaire minimum, le projet de loi 45 en particulier, et le projet de loi 67.

On a parlé de faire plus de transformations d'amiante chez nous, si possible. Ce sont des objectifs que tous les partis politiques au Québec, sans exception approuvent mais qui ne rejoignent pas, finalement, l'application même de ces lois. Cela ne traduit pas véritablement l'image vraie du Québec. C'est seulement tout un côté de la médaille qu'on nous présente, sans véritablement penser à ce qui existe dans la réalité québécoise d'aujourd'hui.

La question de l'amiante, on nous en a parlé, depuis vendredi soir dernier, à travers le Québec.

Je suis allé, hier soir, à Thetford Mines, rencontrer les gens de la région de l'amiante. Ce n'est pas en promettant de nationaliser ou d'acheter une compagnie d'amiante qu'on va créer des emplois. Le premier ministre est venu à Thetford Mines, vendredi soir dernier. Hier soir, les gens se plaignaient justement parce que le premier ministre n'a pas annoncé d'avance comment on pourrait créer d'emplois pour eux. Au contraire, ces gens s'inquiètent de voir peut-être un, deux ou trois moulins fusionner pour la construction d'un nouveau moulin et qu'ils puissent perdre certains emplois.

C'est sûr que tous les partis politiques qui oeuvrent au Québec sont d'accord pour une création d'emplois additionnels dans le domaine de l'amiante. C'est sûr que tous les partis politiques sans exception qui oeuvrent au Québec veulent un meilleur environnement vis-à-vis des produits de l'amiante. Ils veulent une meilleure santé, une meilleure protection des travailleurs de l'amiante. Tous les partis politiques veulent la même chose. Tous les partis politiques veulent une transformation supplémentaire des produits de l'amiante au Québec. Tous les partis politiques veulent la même chose. Tous les partis politiques du Québec sont fiers de voir que le Québec est au premier rang des producteurs d'amiante, que le Québec est le meilleur au monde dans l'amiante. On dit tous la même chose. Ce n'est pas tout simplement le Parti québécois qui a inventé que le Québec est meilleur et qu'il est le premier dans l'amiante. Cela existait au Québec. Tous les partis politiques sont fiers de cela. On est fiers, en tant que Québécois, de voir la place que le Québec occupe dans le domaine de l'amiante.

M. Fontaine: Ce n'est pas à votre tour de parler.

Le Président suppléant (M. Marcoux): Je demanderais au député de Frontenac... Je suis debout. M. le député de Bellechasse, lorsque le président est debout, tous les membres de cette Assemblée doivent rester à leur siège. Je demande au député de Frontenac de respecter entièrement le droit de parole du chef de l'Union Nationale.

M. Biron: J'ai assez de régler les problèmes des gens du comté de Frontenac qui ne voient pas assez souvent leur député, au moins, je le vois de temps en temps ici.

M. Grégoire: ... dans Lotbinière et je le sais.

M. Biron: M. le Président, tous les partis politiques en cette Chambre reconnaissent qu'au Québec, avec 3% de la transformation, il faut augmenter cela graduellement, mais il faut être conscient des problèmes de mise en marché. Il faut véritablement être conscient de tout ce que cela peut apporter comme problème. Il faut aussi être conscient que l'amiante sert surtout dans des produits d'amiante-ciment et qu'il y a très peu d'amiante dans ces produits d'amiante-ciment. 3%

en poids, tout simplement, de l'amiante qui vont dans des produits d'amiante-ciment. Il faut compter que les coûts de transports sont très élevés. Là-dessus, il faut faire notre mise en marché convenablement. Il ne faut pas rêver en couleur en pensant qu'on va exporter à travers tout le monde certains produits. On peut exporter certains produits, mais pas tous les produits dans le domaine de l'amiante.

Il faut aussi véritablement prendre les moyens pour arriver à une création d'emplois additionnels. Ce n'est certainement pas en allant aux États-Unis emprunter des sommes d'argent qui peuvent se situer entre \$150 millions et peut-être \$200 millions pour acheter certaines entreprises ou pour investir dans des entreprises qui, éventuellement, si elles sont aussi bien administrées que SIDBEC, viendront ici au gouvernement du Québec nous demander de l'argent par centaines ou dizaines de millions chaque année pour pouvoir s'administrer. C'est bien avec une politique précise de création d'emplois, qu'on pourra faire quelque chose, surtout lorsqu'on pense que, sur chaque tonne d'amiante qui est exportée du Québec, les gouvernements passés du Québec ont oublié d'imposer une taxe sur chacune de ces tonnes d'amiante. On pourra facilement faire un effort dans cette direction et, à même ces revenus, sans endetter la population du Québec pour essayer d'acheter des entreprises, on pourra participer à la création de nouvelles entreprises de transformation de l'amiante avec les premiers intéressés en transformation de l'amiante. Les entreprises, ce sont leurs responsabilités de transformer les matières premières. Ce sont leurs responsabilités de transformer la matière première si les entreprises, grâce à la collaboration et à la stimulation du gouvernement du Québec et du gouvernement canadien, ne font pas leur travail.

Il n'est pas question pour nous, pour le moment, que nous acceptions de créer des emplois fictifs, c'est-à-dire faire des promesses d'emplois ou créer des espoirs qui n'arriveront jamais. C'est très important, au cours de cette présente année, pour le gouvernement du Québec.

Cela fait un an que le PQ est au pouvoir; c'est le temps, maintenant, de respecter le mandat que vous avez reçu le 15 novembre dernier. C'est le temps, maintenant, pour le gouvernement du Québec, d'agir comme un vrai gouvernement, de stimuler l'économie, de créer des emplois et d'arrêter de perdre du temps sur des choses qui ne regardent véritablement pas les raisons qui ont motivé les votes des Québécois en faveur du PQ.

C'est vrai que, le 15 novembre dernier, la population du Québec était fatiguée du Parti libéral; c'est vrai que, le 15 novembre dernier, la population du Québec était fatiguée d'une pauvre administration; c'est vrai que la population du Québec, le 15 novembre dernier, était fatiguée d'un mauvais climat social; c'est vrai que la population du Québec, le 15 novembre dernier, voulait un bon et un vrai gouvernement. Mais pas un gouvernement qui fait encore plus de patronage que le précédent, pas un gouvernement qui place plus de ses amis

que le précédent, pas un gouvernement qui ne fait absolument rien, dans la relance économique, de ce que l'autre "faisait, pas un gouvernement qui crée encore plus de chômeurs que le précédent. Ce n'est pas ce que la population du Québec voulait avoir le 15 novembre dernier. La population du Québec a voulu répondre, vous avez créé des espoirs, vous avez voulu promettre des actions concrètes aux Québécois; c'est le temps, maintenant, M. le Président, que le gouvernement respecte le mandat qu'il a reçu le 15 novembre dernier et, véritablement, passe à l'action.

À la suite de la motion d'aujourd'hui, du Parti libéral, je veux vous redire encore une fois, parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, et je l'ai dit vendredi dernier, et je l'ai redit plusieurs fois depuis un an, les députés de l'Union Nationale l'ont dit depuis un an: Il n'y a pas un parti politique d'Opposition, à l'Assemblée nationale, qui a fait autant de suggestions positives, constructives; il n'y a pas un parti politique d'Opposition dans l'histoire de l'Assemblée nationale qui ait été aussi positif, qui a adopté un style aussi nouveau pour collaborer avec le gouvernement que l'Union Nationale depuis un an.

J'ai voulu, intentionnellement, avec la collaboration des députés de mon parti, faire des suggestions très nombreuses au gouvernement dans le domaine économique, parce que nous avons cru voir, à l'élection du 15 novembre dernier, que la population voulait véritablement régler, une fois pour toutes, ses problèmes économiques et ses problèmes d'emplois. J'ai fait de très nombreuses suggestions à des dates bien différentes à l'Assemblée nationale, que ce soit au mois de décembre, l'an dernier, au mois de mars de cette année, au mois de mai, au mois de juin, ou au mois de juillet. Je suis heureux de voir que quelques-unes, quand même, ont été retenues par les ministres, pas encore pour les mettre en application, mais, malheureusement, le gouvernement n'a pas voulu retenir l'ensemble de ces suggestions, n'a pas voulu créer lui-même, n'a pas voulu faire l'effort lui-même pour créer un climat économique favorable, un climat politique stable qui permettrait aux investisseurs de venir chez nous.

Nous voulons que le gouvernement du Québec fasse appel aux investisseurs du Québec, nous voulons que le gouvernement du Québec fasse appel aux investisseurs canadiens, nous voulons que le gouvernement du Québec fasse appel aux investisseurs étrangers, et qu'il dise à toutes ces sortes d'investisseurs: Venez chez nous, vous êtes les bienvenus chez nous, nous avons besoin de vous, à la condition que vous respectiez le Québec, à la condition que vous respectiez les Québécois, mais bon Dieu! Dites aux investisseurs qu'ils sont bienvenus chez nous, et posez des actions concrètes dans ce domaine! Ce n'est pas en posant des actions comme la nationalisation d'une compagnie d'amiante, la nationalisation, ou à peu près, de l'assurance automobile, et des choses comme cela, que les investisseurs seront intéressés à venir au Québec présentement. Il y a une crainte, il y a une inquiétude chez ceux qui ont de

l'argent, à l'heure actuelle, et ces gens ne veulent pas venir investir au Québec présentement. Dans toute ma carrière d'hommes d'affaires, j'ai vu beaucoup de choses, mais je n'ai jamais rien vu de plus nerveux que de l'argent. C'est nerveux de l'argent, et ceux qui en ont, à l'heure actuelle, ont besoin d'être sécurisés pour être un peu moins nerveux. Même toute la bonne volonté de l'Opposition, ce n'est pas assez, cela prend une volonté de tout le gouvernement du Québec de créer ce climat politique, ce climat économique favorable aux investissements, et vous l'aviez très près ce climat politique et économique, le 16 novembre dernier. Il s'agissait, pour le gouvernement du Québec, d'agir selon le mandat qu'il a reçu de la population du Québec, d'agir comme un vrai gouvernement, d'agir comme un bon gouvernement, et non pas d'agir comme le gouvernement a agi depuis un an maintenant.

M. le Président, le gouvernement a pris un lot de mauvaises décisions. J'ai noté tout à l'heure des lois qui en soi sont peut-être bonnes, qui en principe sont bonnes, mais qui, par la méthode d'application, par les modalités d'application, deviennent véritablement de mauvaises lois. On a aussi des mauvaises taxes. Alors qu'on avait promis de mettre plus d'argent en circulation dans le Québec en indexant les impôts des particuliers, le gouvernement n'a pas respecté la promesse et l'engagement solennel pris par le Parti québécois lui-même d'indexer les impôts des particuliers.

Première chose. On avait promis de ne pas mettre de nouvelles taxes pour rien sur le dos des Québécois qui sont déjà surtaxés. On nous a annoncé, au cours du budget du mois de mars dernier et on nous les présente dans des projets de loi maintenant, de nouvelles taxes sur les vêtements et les chaussures d'enfants, sur les repas, une augmentation du prix des repas. C'est toujours cela qu'on a apporté pour pressuriser davantage le contribuable québécois.

Je suis allé, hier, à Thetford Mines pour parler de la relance économique, pour parler d'un plan, d'une suggestion positive que je faisais au gouvernement pour la création d'emplois sans endetter le contribuable québécois dans le domaine de l'amiante.

J'ai fait des suggestions nécessaires et je continuerai à faire des suggestions nombreuses, même si, à l'Union Nationale, nous devenons beaucoup plus exigeants, beaucoup plus sévères vis-à-vis du gouvernement parce qu'il n'a pas livré la marchandise promise avant le 15 novembre dernier; nous continuerons d'être un parti positif qui ne critiquera pas pour rien. Mais nous irons dans chacune des régions du Québec démasquer l'incapacité et la mauvaise volonté du gouvernement d'agir dans des dossiers bien spécifiques, comme je l'ai fait hier soir à Thetford Mines.

Le 12 novembre prochain, je serai à Drummondville pour démasquer justement l'incapacité et le manque de volonté du ministre de l'Agriculture d'agir dans le domaine agricole. C'est important lorsqu'on voit qu'on a de très nombreux cultivateurs du Québec, d'ouvriers agricoles du Qué-

bec qui se plaignent justement du manque de décision, du manque d'action de la part du ministre de l'Agriculture du Québec. Voici tout ce que le ministre de l'Agriculture du Québec pourra dire: Le jour où on sera indépendants, les poules vont pondre plus, les vaches vont avoir plus de lait et ainsi de suite. Ce n'est pas une raison. Il faut absolument, dans l'agriculture en particulier, passer à l'action.

Je ferai des suggestions nombreuses, encore une fois, M. le Président, au gouvernement du Québec, dans le domaine de l'agriculture en particulier, à Drummondville, le 12 novembre prochain. La motion présentée par le chef du Parti libéral, par le chef de l'Opposition officielle, pour la première partie, M. le Président, est vraiment réaliste et vraiment acceptable. Malheureusement, lorsqu'on en vient à la deuxième partie, au diagnostic de la maladie, les libéraux, l'Opposition officielle s'est trompée complètement. Ce n'est pas à cause du retard à organiser le référendum sur l'indépendance du Québec que l'économie québécoise va mal.

Ce n'est pas une promesse qui a été faite par le Parti québécois avant le 15 novembre dernier d'organiser le référendum dans la première année du mandat. Cela n'a pas été une promesse qui a été faite. La promesse a été d'organiser un référendum sur la souveraineté-association ou sur l'indépendance au cours du mandat. Mais la première promesse solennelle faite par le premier ministre du Québec, alors chef du Parti québécois, et par tous les candidats du Parti québécois, c'était d'agir comme un vrai et bon gouvernement provincial, promesse qui n'a pas été respectée. C'est la cause première, c'est la cause principale de l'incurie actuelle, de l'incertitude engendrée au Québec présentement, de l'inquiétude de la population, du manque d'investissement économique et du manque de création d'emplois au Québec.

C'est d'être véritablement naïfs pour mes amis du Parti libéral de croire que si demain matin, nous avons un référendum, le problème serait réglé. Le problème ne serait pas plus réglé et le gouvernement du Parti québécois continuerait de nous parler encore une fois de souveraineté-association ou d'indépendance parce que le référendum va être battu. Mais quand même on va continuer à en parler. Et si on n'agit pas dans le domaine économique, on ne créera pas plus d'emplois, on ne stimulera pas davantage l'économie. C'est être véritablement naïf de croire que demain matin on peut tenir un référendum sur l'indépendance du Québec.

Deuxièmement, je ne voudrais pas voir un référendum présentement sans avoir des options claires, des options précises offertes à la population du Québec. Je comprends le Parti québécois qui nous dit: Notre option, ce n'est pas l'indépendance toute seule, ce n'est pas la séparation, c'est la souveraineté-association.

Mais cela reste à définir, cette option qui n'est pas claire. La souveraineté politique, tout le monde sait ce que c'est. L'association économique, il n'y a pas grand monde, à l'heure actuelle,

qui peut savoir ce que c'est, d'autant plus que les principaux intéressés dans cette association économique avec le Québec ont dit: Non, on ne veut pas s'associer. Pour s'associer, il faut au moins deux parties. Il faut que l'autre partie aussi soit de bonne foi et veuille négocier avec nous. A l'heure actuelle, il n'y a pas de négociation en vue avec l'autre partie.

Il faudrait au moins définir clairement, et prendre le temps nécessaire pour le faire, ce qu'est la souveraineté-association du Parti québécois. Il faudrait aussi, pour l'autre partie, définir clairement ce que c'est, ce fédéralisme renouvelé que nous voulons, ce nouveau Canada dans lequel nous voulons vivre. On sait que les Québécois ne veulent plus vivre dans le statu quo. On sait que les Canadiens ne veulent plus vivre dans le statu quo. On sait aussi que les Québécois ne veulent pas vivre dans la séparation ou l'indépendance pure et simple. On veut une formule nouvelle. On veut une formule qui nous permet d'être respectés en tant que Québécois, en tant que Canadiens francophones dans ce pays. On veut être respectés comme on est. On veut être aimés comme on est, mais on veut pouvoir continuer à vivre dans notre pays. C'est cette formule nouvelle que nous devons présenter à la population du Québec.

C'est peut-être un appel que je fais au Parti libéral du Québec, actuellement, de mettre de côté justement tout ce capital politique qu'on veut faire en jouant sur le mot "référendum" et de travailler positivement à bâtir cette option constitutionnelle que nous pourrions offrir à la population du Québec, lorsque viendra le temps d'organiser le référendum sur l'indépendance du Québec. C'est une invitation que je fais à tous ceux qui croient dans l'avenir du Canada, mais dans un Canada renouvelé, dans un Canada où les Québécois, les Canadiens français vont pouvoir se retrouver chez nous. Il faudra peut-être aussi apporter un moratoire ou mettre une fin à cette petite guerre de personnalités qui semble exister présentement ou à cette guerre de stratégies qui existe présentement entre le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada.

Ce serait bon de faire passer les intérêts des Canadiens, de faire passer les intérêts des Québécois avant nos intérêts personnels, avant nos intérêts de parti ou avant nos intérêts ou notre guerre de personnalités. C'est cela qui est important pour l'avenir du Québec et pour l'avenir du Canada. Là-dessus, même si nous organisons le référendum demain matin, nous ne pourrions pas mettre fin à la principale cause de l'augmentation du chômage au Québec, qui est que le gouvernement n'a pas respecté le mandat d'agir comme un vrai et bon gouvernement provincial.

M. le Président, je voudrais bien voter en faveur de cette motion. Malheureusement, à cause de la dernière partie qui nous dit qu'il faut organiser tout de suite le référendum sur l'indépendance du Québec, sans savoir d'avance quelles sont les options que nous allons offrir à la population du Québec—je veux être plus positif que cela—je ne pourrai voter pour cette motion. Comme je

vous l'ai expliqué, la première partie répond véritablement au malaise qui existe au Québec, mais la deuxième partie, le diagnostic, n'est pas réel. Ce n'est pas parce qu'on a vidé un voyage de "gravelle" quelque part au Missouri qu'il pleut au Québec. Cela n'a pas de relation du tout ensemble. Le référendum du Québec, à l'heure actuelle, n'a pas de relation directe sur le mauvais climat économique. Au contraire, c'est parce que le gouvernement du Québec n'a pas agi comme un vrai et bon gouvernement provincial, n'a pas agi pour guérir la vraie maladie du Québec, n'a pas agi selon les attentes, les aspirations de la population du Québec avant le 15 novembre dernier. On a un gouvernement rempli de patronage qui veut servir ses amis en premier, qui fait une mauvaise administration, qui ne prend aucune décision dans le domaine économique, qui fait une guerre de personnalités, une guerre de stratégies politiques entre le premier ministre du Québec et le premier ministre canadien.

M. le Président, je demande au gouvernement de respecter le mandat qu'il a reçu le 15 novembre dernier, d'agir comme un vrai et bon gouvernement provincial, de stimuler l'économie chez nous, de créer de l'emploi pour permettre à nos Québécois de travailler et de travailler positivement à préparer ce choix que les Québécois auront éventuellement à faire, au cours des prochaines années, entre des options qui seraient logiques pour les Québécois, qui seraient acceptables pour des Québécois et pour des Canadiens en même temps. J'espère que nous pourrions, des deux côtés de la Chambre, travailler d'une façon positive et offrir des options logiques à nos compatriotes du Québec.

M. le Président, pour cette raison, nous ne pourrions malheureusement pas voter en faveur de cette motion et nous devons nous abstenir.

Le Président suppléant (M. Marcoux): M. le député de Beauce-Sud.

M. Fabien Roy

M. Roy: Merci, M. le Président. Après avoir pris connaissance de cette motion, dans le feuilleton d'aujourd'hui, motion présentée par l'ancien gouvernement ici représenté pour défendre sa motion par deux députés, je tiens à souligner leur présence parce qu'ils ont plus de mérite que les autres. Seulement deux députés! Après avoir vu à l'oeuvre cet ancien gouvernement pendant plus de six ans, après avoir constaté la teneur même de la motion, je suis d'accord avec le chef de l'Union Nationale pour dire qu'elle comporte deux volets. Je serais même justifié de faire une motion de division en vertu de l'article 87 de notre règlement.

C'est ce que je pourrais appeler faire de la politique avec un petit p. Je déplore qu'à ce moment-ci la population du Québec ne puisse être à l'écoute afin d'entendre tous ceux qui sont intervenus et qui interviendront dans ce débat et ainsi être adéquatement informée et pouvoir mesurer l'intervention faite par le chef de l'Opposition officielle.

M. Bertrand: Le chef de l'Opposition intérimaire!

M. Roy: Mon collègue dit: Le chef de l'Opposition intérimaire. Je serais tenté de partager son point de vue.

Vouloir associer le référendum à toutes les sauces, à tous les malaises, à tous les problèmes que nous vivons actuellement au Québec, le seul mot que j'ai pu trouver dans le dictionnaire pour qualifier cette attitude, c'est le mot "démagogie". Il y a quand même des limites, alors que nous jouons notre avenir national! Ce n'est pas depuis le 15 novembre, on devrait le savoir. On tente, actuellement, de brandir le spectre de la peur parce que cela a réussi, un certain 29 octobre 1973, et de faire le jeu de tous ceux qui ont toujours voulu dominer, contrôler et nous empêcher d'être nous-mêmes, de nous tenir debout.

C'est évident qu'il me sera impossible d'appuyer cette motion, mais cela ne veut pas dire, cependant, qu'il n'y a pas de problèmes au Québec! Mon devoir et mes responsabilités, comme membre de cette Assemblée, sont d'attirer l'attention du gouvernement, des membres du côté ministériel et surtout des ministres sur leurs responsabilités, sur leurs engagements, sur leur devoir, sur ce que la population attend d'eux. Je pense que c'est tout à fait normal et légitime. Quand je vois sourire mon collègue du côté libéral, j'en reviens à dire ceci: Ce n'est pas à cause du référendum au Québec que ces problèmes — les problèmes du Québec et les problèmes nord-américains, les problèmes du Canada en général — ont des incidences directes sur l'économie québécoise. On devrait avoir assez de maturité et avoir suffisamment de sens des responsabilités pour l'admettre et ne pas vouloir tout simplement profiter de circonstances, d'une motion de blâme, pour avoir un peu de publicité et pour faire de la politique avec un petit p.

M. le Président, je ne veux pas être tellement long, mais tout simplement rappeler deux points à ce gouvernement. Lorsqu'on a assumé la responsabilité de la gouverner des affaires de la nation, puisqu'on emploie le mot nation, il est important de savoir où l'on va, très important de savoir où l'on va. On ne donne pas tellement l'impression, actuellement au Québec, que du côté gouvernemental on sait où l'on va.

On donne plutôt l'impression qu'on veut faire beaucoup de choses en même temps, et je serais porté à dire au gouvernement: Qui trop embrasse mal étreint. On semble vouloir tout faire en même temps, vouloir tout dire en même temps, vouloir s'attaquer à de grands problèmes québécois, alors qu'il y avait des priorités. Cela le premier ministre actuel, chef du Parti québécois, durant la campagne électorale l'a dit: Nous allons commencer par nous attaquer aux problèmes économiques du Québec, nous allons commencer par vous donner un bon gouvernement, nous voulons être à l'écoute de la population. Et depuis quelques mois que nous avons l'occasion de suivre au jour le jour le menu législatif, les travaux gouvernementaux, le programme des commissions parlementaires, on

est obligé de dire au gouvernement qu'on a mal choisi ses priorités. Je m'interroge moi-même; pour quelles raisons le gouvernement prend-il cette attitude? On dirait qu'on se spécialise à l'heure actuelle à promouvoir la contestation et l'inquiétude dans le Québec. C'est extrêmement inquiétant.

Le monde des affaires s'interroge, et à bon droit. Ce n'est pas à cause du référendum; trois usines ont ouvert leurs portes dans mon comté depuis le 1er janvier. Il n'y a pas bien des députés, je pense, qui peuvent dire la même chose à l'Assemblée nationale. Non, le député de Mégantic-Compton a plus de problèmes que je peux en avoir. Je le comprends, mais justement là le gouvernement a des responsabilités, puis un rôle à jouer. On l'a dit, et j'étais d'accord avec le Parti québécois du temps où il formait l'Opposition officielle, le gouvernement a des moyens de pression, le gouvernement a des pouvoirs. Il y a le cas, actuellement, des usines, dans le secteur des pâtes et papiers. Et j'emploie même l'argument que nous avait servi le député représentant l'Opposition à la commission parlementaire des terres et forêts — l'actuel ministre des Transports — à ce moment-là.

Le gouvernement qui accorde des droits de coupe sur les terres de la couronne et qui accorde certains privilèges aux compagnies devrait utiliser les moyens qu'il a à sa disposition pour tâcher de ramener certaines personnes à la raison. Je m'interroge sur cela, je m'interroge en toute bonne foi, en toute sincérité, comme beaucoup de Québécois et comme beaucoup de députés de l'Assemblée nationale, même du côté ministériel. Ils s'interrogent actuellement sur l'attitude du gouvernement, sur sa faiblesse dans ses grands dossiers qui concernent l'économie québécoise, face au chômage énorme que nous avons.

La semaine dernière nous étions tous heureux à l'Assemblée nationale, je pense, d'entendre le premier ministre faire un discours et nous livrer une pièce, sur le plan gouvernemental, qui était vraiment quelque chose d'inédit. Je l'ai ici, je l'ai scruté et je n'ai malheureusement pu que poser une seule question au gouvernement. J'en aurais eu à poser aujourd'hui, j'espère que la présidence me permettra d'en poser demain. On annonce des programmes; à titre d'exemple seulement — la seule question que j'ai posée puisque effectivement il était question d'une participation fédérale de quelque \$15 millions — le programme de rénovation des maisons.

On nous apprend qu'il n'y a pas d'entente avec le fédéral. C'est dans le programme. On nous parle d'une participation fédérale, mais les ententes ne sont pas signées.

J'aurais eu des questions à poser au ministre de l'Agriculture aujourd'hui, à savoir si les ententes sont signées. Ce programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi nécessite un budget supplémentaire, à moins qu'on se contente, qu'on se limite à faire des virements à l'intérieur des budgets déjà votés. Si on a un budget supplémentaire et qu'on veut injecter de l'ar-

gent nouveau dans l'économie québécoise en vue de procéder à une relance véritable de l'économie québécoise — on a parlé d'un montant de l'ordre de \$60 millions pour le présent budget — si ce sont des crédits nouveaux, pourquoi ne dépose-t-on pas un budget devant l'Assemblée nationale? Sur le budget, à la suite des questions qui ont été posées et que j'ai posées moi-même mardi et mercredi dernier, le ministre des Finances et le premier ministre nous avaient répondu qu'un budget supplémentaire serait déposé en fin de semaine dernière...

Nous sommes aujourd'hui jeudi, et au moment où je vous parle, M. le Président, on n'a pas de budget supplémentaire. Je n'ai aucune idée de l'ordre de grandeur du budget supplémentaire. Je n'ai aucune idée de la date où ce budget supplémentaire sera déposé. Nous ne connaissons pas non plus ce qui concerne le programme de rénovation d'habitations, ce qui concerne le secteur de la construction de nouvelles unités de logements, ce qui concerne les nouveaux programmes d'investissements municipaux, de création de main-d'oeuvre, de création d'emplois sur le plan municipal avec la collaboration et la contribution des municipalités. On ne sait pas du tout quand le gouvernement sera en mesure d'informer les municipalités de ce programme, et veut lorsque nous reviendrons la semaine prochaine dans cette Assemblée, nous serons déjà au mois de novembre.

Si on veut faire en sorte que les programmes puissent être mis en application avant qu'on en arrive aux périodes les plus dures de la saison hivernale, il va falloir que le gouvernement fasse vite. Ce budget, une fois qu'il sera déposé à l'Assemblée nationale, il faudra évidemment l'étudier. Il faudra l'approuver. Il y aura certaines heures de débats. Il faudra peut-être un jour ou deux, peut-être trois pour l'étudier, en examiner toutes les implications, être en mesure de faire les suggestions pertinentes au gouvernement et avoir l'information surtout, dont nous avons besoin.

Pourquoi le gouvernement agit-il de la sorte? Je m'interroge sérieusement, voyant les nombreuses heures qu'on passe en commission parlementaire pour étudier des projets de loi contestés par tout le monde, par tous ceux qui sont venus en commission parlementaire. On impose aux députés de travailler là-dessus alors qu'il n'y a pas urgence de ce côté, puisque effectivement on n'est pas capable de répondre aux attentes de la population du Québec.

On perd notre temps, ou on perd pratiquement notre temps à étudier des questions qui méritent d'être étudiées, j'en conviens, mais qui ne font pas l'objet des plus grandes préoccupations de la population du Québec.

Je le dis en terminant, ce gouvernement, il va falloir qu'il redéfinisse — et je lui fais une suggestion extrêmement positive, M. le Président — ses priorités, qu'il mette l'accent sur ces priorités et qu'il voie à faire en sorte de monopoliser, si c'est nécessaire, l'Assemblée nationale du Québec, de façon qu'on puisse travailler tous ensemble à améliorer l'économie du Québec et le niveau de vie des Québécois qui actuellement sont extrêmement

inquiets, qui sont dans l'incertitude. Ils font face actuellement à un niveau de chômage sans précédent depuis la grande crise économique, sur lequel, aux membres de l'Assemblée nationale, à ce jour même, M. le Président, on n'est pas capable de donner des réponses encourageantes.

Sur la question du référendum, en terminant, j'ai hâte, en ce qui me concerne, qu'on ait une commission parlementaire non seulement pour étudier le livre blanc, mais pour étudier la question du référendum lui-même, de façon qu'on ramène le débat au niveau de l'Assemblée nationale du Québec, qu'on ne laisse pas à l'intérieur des formations politiques où on continuera à charrier d'un côté comme de l'autre comme on le fait à l'heure actuelle.

C'est le vœu que je formule au gouvernement en terminant, non pas que je ne sois pas d'accord avec la première partie de la motion, mais étant en désaccord avec la deuxième partie de la motion.

Le Vice-Président: M. le député du Lac-Saint-Jean, si vous me le permettez, avant de vous donner la parole, vu l'heure qu'il est, je voudrais donner quelques indications à cette Assemblée. Nous avons une enveloppe globale qui est acceptée par tous les membres de l'Assemblée. J'ai pris une question en délibéré tantôt et je n'ai pas l'intention de prendre le temps de cette Assemblée pour rendre la décision. Je voudrais, cependant, que M. Lessard, notre dévoué serviteur qui tient le temps, enlève de cette enveloppe globale le temps que j'emploie présentement.

J'admets que celui qui a attaqué a droit à une heure de débat. C'est l'article 94. On lui a accordé ce temps. Dans l'enveloppe globale, il a droit à plus que cela. Il a droit à 95 minutes. Je veux souligner aussi que celui qui est attaqué devrait avoir certains droits. C'est pourquoi, pour répondre au député de Frontenac, il n'y a pas de précédent, quant à moi, reconnu cet après-midi. Je veux le dire avant la fin de cette séance. La décision n'est pas rendue. Sur ce, je vous rappelle que, s'il y avait une espèce d'entente entre tous les députés, nous pourrions peut-être dépasser 22 h 45 et éviter que le discours d'un député — c'est au tour du parti ministériel et je le fais sans partisanerie — ne soit coupé de trois minutes lorsque je devrai suspendre à 18 heures. Oui, M. le leader parlementaire adjoint.

M. Charron: M. le Président, je m'excuse auprès de mon collègue du Lac-Saint-Jean. Si l'Assemblée consent à reprendre ses travaux à 20 heures plutôt qu'à 20 heures 15, ce qui ne serait pas un précédent, nous nous en tiendrons à l'enveloppe globale selon l'entente entre les leaders des différents partis et nous terminerions à l'heure régulière nos travaux.

Le Vice-Président: Y a-t-il consentement?

M. Charron: A 20 heures.

Le Vice-Président: Il y a des gens qui viennent d'arriver. C'est au tour du parti ministériel.

J'ai permis à tous les partis de l'Opposition, ou reconnus ou autres, de s'exprimer. De consentement unanime, si c'est accordé, on propose que nous reprenions à 20 heures, dans l'enveloppe globale, tel que prévu, et que le discours d'un député ministériel ne soit pas coupé en deux tranches de — j'ignore combien de minutes chacune.

M. Lavoie: De toute façon, le règlement dit bien 20 heures, il faut un consentement unanime pour 20 h 15, ce n'est pas un consentement unanime pour 20 heures.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle. Justement, vous soulevez une véritable question. Il y a des usages et le règlement, et vous savez que l'on invoque tantôt l'article 3 ou 4, ou le règlement. Alors, y a-t-il consentement pour que nous reprenions à 20 heures? Et dans ce cas, si j'ai consentement, j'inviterais M. le député de Lac-Saint-Jean à proposer l'ajournement...

M. Brassard: La suspension.

Le Vice-Président: Pardon, la suspension du débat.

M. Brassard: Je propose la suspension du débat jusqu'à 20 heures, ce soir.

Le Vice-Président: Accordé.

M. Lavoie: Adopté.

Le Vice-Président: Il faut aussi une suspension des travaux.

M. Charron: Je propose la suspension des travaux, M. le Président, jusqu'à 20 heures, ce soir.

Le Vice-Président: Adopté. Les travaux de cette Assemblée sont suspendus jusqu'à 20 heures, ce soir.

(Suspension de la séance à 17 h 57)

Reprise de la séance à 20 h 4

Le Vice-Président: La parole est à M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: M. le Président, je voudrais tout d'abord souligner le grand intérêt que porte le Parti libéral à la motion que son chef a présentée...

M. Grégoire: Ils sont tous absents, tous absents.

M. Brassard: ... aucun représentant de l'Opposition libérale.

M. Grégoire: Il faut le dire pour le journal des Débats.

M. Brassard: Aucun. M. le Président, la première remarque que je voudrais faire à propos de cette motion présentée par le chef de l'Opposition officielle et chef par intérim du Parti libéral, c'est qu'il faut, ma foi, dans le cas de l'Opposition libérale, être passablement effronté pour oser conseiller au gouvernement de faire preuve de courage quand on sait que cet appel au courage provient du groupe politique le plus peureux, le plus poltron qu'on puisse trouver au Québec. Quand on sait que ce parti est saisi d'épouvante devant tout ce qui bouge au Québec. Il y en a deux...

Une Voix: Trois libéraux.

M. Brassard: Quand on sait que ce parti, le Parti libéral, cultive non seulement...

M. Lamontagne: Question de privilège, M. le Président. Nous avons, du côté de l'Opposition officielle, un caucus au Parlementaire et ce n'est pas notre faute si le service a été lent.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Roberval, vous vous rappelez que, cet après-midi, j'ai rappelé cette auguste Assemblée à l'ordre pour entendre votre chef. J'aimerais bien que le député du Lac-Saint-Jean, qui s'exprime présentement, ait la même attention.

M. Marcoux: M. le Président, si vous me permettez, il n'y avait qu'un député libéral de cinq heures à six heures et il n'y avait pas de caucus à ce moment.

Le Vice-Président: A l'ordre!

M. Lamontagne: A mon bureau, en arrivant, après notre caucus je l'ai entendu faire mention... En fait, je suis très heureux que le député du Lac-Saint-Jean soit le porte-parole ministériel pour parler dans ce débat, mais ce n'est pas notre faute si le restaurant le Parlementaire...

A titre de vice-président, je vous invite personnellement à améliorer la rapidité du service au Parlementaire.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je vous rappellerai, messieurs, que vous utilisez un temps précieux qui a été minuté.

Une Voix: Chronométré.

Le Vice-Président: Il l'est présentement.
M. le député.

M. Brassard: M. le Président, je disais que quand on sait que ce parti, le Parti libéral est saisi d'épouvante devant tout ce qui bouge au Québec, quand on sait que ce parti cultive non seulement la peur en son sein, mais qu'il tente depuis des années, d'élection en élection, de propager cette peur au sein de la population, à travers la population québécoise, avec de moins en moins de succès cependant, quand on sait que ce parti meurt de frousse devant la plus petite réforme sociale ou économique, devant le moindre changement, quand on sait tout cela et qu'on voit ce même parti faire le matamore et le bravache en exigeant du gouvernement qu'il soit courageux, je trouve cela fort comique, pour ne pas dire grotesque. Je suis obligé de constater que l'impudence de ce parti n'a d'égale que sa trouille.

Dans ces nombreux débats sur la situation économique du Québec qui se tiennent dans cette Chambre, depuis le 15 novembre dernier, il est vraiment affligeant de constater combien les Oppositions conjuguées, y incluant l'Union Nationale, manifestent la plus évidente mauvaise foi, face aux efforts soutenus du gouvernement pour mettre en place les éléments d'une stratégie cohérente, d'une stratégie dynamique de développement économique. Ce négativisme, cette mauvaise foi prennent généralement la forme de clichés usés et rebattus et de lieux communs insignifiants, le tout confinant à un radotage aussi vide qu'ennuyeux.

L'un de ces lieux communs est celui qu'a traité longuement en cette Chambre le chef de l'Opposition cet après-midi, lorsqu'il a pontifié pendant plus d'une demi-heure sur le thème suivant: Le gouvernement ne s'occupe pas d'économie; il ne s'occupe que de la langue et de séparatisme. Dernièrement, on a ajouté un corollaire à ce lieu commun qui peut s'exprimer ainsi: Et même s'il s'en occupe, d'économie, ça ne sert à rien, c'est la confiance qui manque.

Comment peut-on sincèrement propager pareils ragots quand on sait qu'en moins de dix mois ce gouvernement a simultanément, et dans une conjoncture difficile — tout le monde le reconnaît — mis au point une politique d'achats, adopté des mesures favorisant les petites et les moyennes entreprises, à la satisfaction du chef de l'Union Nationale, par la création d'un fonds de relance et des stimulants fiscaux pour les PME; a créé...

M. Goulet: Ce n'était pas de la mauvaise foi, cette fois-là?

M. Brassard: ... une Société de développement coopératif...

M. Chevrete: Tu parleras à ton tour!

M. Brassard: ... favorisant l'expansion d'un secteur que nous contrôlons, nous les Québécois, le secteur coopératif; a autorisé le parachèvement d'un complexe sidérurgique intégré par SIDBEC; a défini, tout dernièrement, une politique de l'amiante; a appliqué un programme spécial de création d'emplois, alors qu'il vient tout juste de lancer un programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi et qu'il se prépare à élaborer une politique de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers?

Comment peut-on sincèrement s'embourber dans de si pauvres commérages quand on sait que ce gouvernement a fait plus en dix mois pour redresser d'une façon solide, d'une façon durable l'économie québécoise que le gouvernement précède en six ans de pouvoir? Il serait temps que l'Opposition renouvelle son répertoire de slogans; ceux qu'elle utilise depuis des années n'ont plus qu'un effet anesthésique sur les citoyens et ces derniers n'éprouvent plus aucune peur à les entendre.

Un autre de ces lieux communs, si cher au chef de l'Opposition et au chef par intérim du Parti libéral, c'est celui de l'incertitude créée par le projet indépendantiste du gouvernement québécois, incertitude évidemment peu propice aux investissements.

On le retrouve intégralement, ce lieu commun, dans la motion que nous débattons aujourd'hui. Or cette soi-disant incertitude qui effraie tant l'Opposition, qui terrorise tant l'Opposition et, en particulier, mon éminent collègue de Roberval qui, au cours d'une tournée de son comté, récemment, n'a pas cessé d'étaler ses craintes profondes et ses angoisses existentielles sur le climat d'incertitude si néfaste aux investissements.

Or, cette soi-disant incertitude, dis-je, ne semble pas inquiéter les premiers intéressés eux-mêmes, les investisseurs, qui continuent d'investir et même plus qu'avant, selon les données de Statistique Canada. Et je n'en veux comme exemple que la région d'où je viens — et je m'étonne que mon collègue de Roberval, pourtant si perspicace, si lucide, ne l'ait pas souligné — où on assiste depuis quelques mois, en plein climat d'incertitude, à une vigoureuse reprise des investissements.

Il y a, bien sûr, la mise en place de l'usine de pâtes de Donohue qui se poursuit à Saint-Félicien impliquant des dépenses de \$300 millions, mais il y a aussi le début de l'application d'un ambitieux plan d'expansion de l'ALCAN qui investit présentement \$200 millions à la ville de La Baie, et la modernisation de l'usine d'Abitibi Price, à Kénoyama, pour un montant de \$26 millions. L'on pourrait ajouter la poursuite des investissements de Consol à Port-Alfred et de Domtar à Dolbeau, sans oublier des investissements importants dans le secteur commercial.

Vraiment, on peut parler, chez nous, au Saguenay-Lac-Saint-Jean en tout cas, d'une relance des investissements comme on n'en avait pas connu depuis bien des années. Et pourtant, malgré cela, le député de Roberval se promène de village en village, tel un prophète de malheur, en proférant de terribles oracles sur l'arrêt catastro-

phique et brutal des investissements au Québec, depuis le 15 novembre. L'Opposition, M. le Président, l'Opposition libérale souffre, à n'en pas douter, de schizophrénie politique avancée...

M. Lamontagne: Pouvez-vous répéter s'il vous plaît?

M. Brassard: Schizophrénie...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai constaté que le député de Joliette Montcalm interrompait son propre collègue et que le député de Roberval n'était pas à son fauteuil.

M. Chevrette: J'ai essayé d'expliquer le sens d'un mot inconnu.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Brassard: Je vais lui expliquer le sens de ce mot.

Une Voix: Est-ce qu'on peut lui apporter un dictionnaire?

M. Brassard: Il suffit, M. le Président, et c'est au bénéfice de mon collègue de Roberval, de lire la définition que le Petit Larousse donne de la schizophrénie pour s'en rendre compte: "Maladie mentale caractérisée par l'incohérence mentale et la rupture de contact avec le monde extérieur". Je poursuis la définition du Larousse: "La schizophrénie, autrefois appelée démence précoce, est une psychose qui touche principalement l'adulte jeune. Le malade est apparemment indifférent à ce qui l'entoure: il s'isole du monde extérieur et se réfugie dans un univers fantasmagique. Les fonctions intellectuelles..."

M. Garneau: C'est la définition d'un péquiste.

M. Brassard: ... se détériorent progressivement". C'est la définition du Petit Larousse et tout est là. D'abord, la rupture de contact avec le monde extérieur. Les libéraux se meuvent dans un univers de cauchemars qui n'a pas grand-chose à voir...

Le Vice-Président: S'il vous plaît!

M. Garneau: ... qu'un PQ.

Le Vice-Président: M. le député de Jean-Talon, vous êtes plus sérieux que cela.

M. Garneau: ... en proportion des propos du député de je ne sais quel comté.

Le Vice-Président: M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Perron: Vous ne connaissez pas le Québec.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je sais que le jeudi soir est un soir particulier. Il a

remplacé l'ancien vendredi matin. Je demanderais... Comme j'ai déjà dit, je ne parle pas en même temps qu'un autre et j'aimerais bien que les députés en fassent tous autant.

M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Merci, M. le Président, d'avoir appelé à l'ordre le sous-chef par intérim.

D'abord, il y a donc la rupture de contact avec le monde extérieur. Les libéraux se meuvent dans un univers qui n'a pas grand-chose à voir avec la réalité. Dans cet univers, il est évident que le projet indépendantiste est cette terrible peste dont tous les animaux étaient malades, nous dit le fabuliste, l'auteur familier du chef de l'Opposition.

C'est ainsi qu'ils affirment que le projet indépendantiste constitue la principale cause de l'augmentation du chômage, ce qui est carrément impossible à démontrer dans le monde réel. Dans leur monde à eux, c'est d'une évidence telle que cela s'apparente au dogme.

Ensuite, le malade est indifférent à ce qui l'entoure. C'est ainsi que les investissements ont beau se poursuivre à un rythme plus que normal, ils ne s'en rendent même pas compte. C'est ainsi que des investisseurs, comme le soulignait récemment le député de Frontenac — il y reviendra sûrement tout à l'heure — ont beau s'accrocher au Québec, refusent d'en sortir quand on veut les en chasser, ils ne s'en rendent pas compte non plus. C'est ainsi que quand des Ontariens achètent à bon prix une entreprise familiale bien connue du chef de l'Union Nationale, ils sont absolument incapables d'en dégager la signification.

M. Goulet: Pourquoi n'avez-vous pas vendu la vôtre? Vous avez quoi à vendre?

Le Vice-Président: M. le député de Bellechasse, à l'ordre s'il vous plaît!

M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Ils sont évidemment incapables d'en dégager la signification qui est une manifestation de confiance à l'endroit de l'économie du Québec.

Enfin, les fonctions intellectuelles se détériorent progressivement, ce qui se manifeste depuis dix mois par la répétition mécanique de phrases toutes faites et d'idées fixes.

Obsédés et fortement traumatisés par le 15 novembre, ils ont vite sombré dans le plus banal grenouillage. Leur ancien chef, à ce chapitre, leur a légué le plus triste héritage, ce qu'on pourrait appeler le vice de la cassette. Et voilà, M. le Président, pour ce qui est de l'affreuse maladie dont souffre l'Opposition libérale et qui nous est révélée par la motion que nous débattons.

Enfin, j'aimerais mettre en lumière un autre lieu commun de l'Opposition; c'est celui qui consiste à faire commencer l'histoire de l'humanité le 15 novembre 1976. Le 15 novembre 1976, l'homme commet la faute originelle et l'Histoire commence. N'essayez donc pas de remonter dans le temps par-delà le 15 novembre 1976; cela est impossible, puisque c'est le début de l'Histoire. Ne

cherchez pas au-delà du 15 novembre les origines d'un problème ou d'une situation, puisque l'origine de tout, c'est le 15 novembre lui-même.

Avant le 15 novembre, il n'y a rien, c'est le néant, ce qui est passablement vrai quand on considère le gouvernement précédent. Ceci m'oblige, par conséquent, à aggraver mon diagnostic sur l'Opposition. Elle ne souffre pas seulement de schizophrénie, elle est aussi totalement amnésique. Je retourne au Larousse qui définit l'amnésie comme une "diminution ou perte totale de la mémoire — dans ce cas, c'est une perte totale — qui peut être due à diverses causes: l'âge — Dieu sait que ce parti est vieux et même sénile — sa maladie — sa maladie est si grave qu'il ne s'en remettra jamais — l'émotion — c'est évidemment le terrible choc du 15 novembre — mais aussi un "accident". Il suffit de les regarder ou de regarder ce parti; il est disloqué, démembré. Les chefs surgissent de partout. Le "délière" aussi; il suffit de les entendre.

Quand on fait un pareil constat, ce serait évidemment cynique de leur souhaiter un prompt rétablissement.

Le Vice-Président: M. le député du Lac-Saint-Jean, je vous souhaiterais une prompte finale, s'il vous plaît.

M. Brassard: Pardon?

Le Vice-Président: Je vous souhaiterais une prompte finale, s'il vous plaît.

M. Brassard: J'achève.

M. Lamontagne: M. le Président, est-ce qu'il pourrait parler un peu d'économie à travers tout cela? Juste un petit peu, même s'il ne connaît rien là-dedans.

M. Charron: Il a droit à 105 minutes, s'il le veut.

Le Vice-Président: Justement, un instant. C'est une question de règlement. Est-ce que M. le député du Lac-Saint-Jean représente le parti ministériel?

M. Proulx: Par son intelligence, oui.

Le Vice-Président: Je vais rappeler ceci. Nous avons deux enveloppes, celle de l'entente, 105 minutes M. le député de Joliette-Montcalm...

Une Voix: Ne vous fâchez pas!

Le Vice-Président: Je ne me fâche jamais. Et celle de l'article 94, ce qui fait que, par exemple, M. le député de Beauce-Sud, qui, en vertu de l'article 94, aurait eu droit à 20 minutes, n'avait que 15 minutes. C'est ce qui fait que, par exemple, le représentant d'un parti reconnu qui aurait eu droit à 60 minutes, n'avait droit qu'à 55 minutes. Je dois, dans cette enveloppe — je ne veux pas arrêter M. le député du Lac-Saint-Jean — indiquer au parti

ministériel que si l'on veut avec lui prendre le temps du parti, que ce ne sera pas 105 minutes, M. le leader parlementaire adjoint. Il y a quand même l'article 94 qui me lie, et ce ne sera qu'une fois 60 minutes et on calculera le temps. Je suis prêt, si M. le député représente officiellement le parti et si ce n'est pas vous, M. le leader parlementaire adjoint...

M. Charron: M. le Président, je me soumetts à votre directive. C'est moi qui répondrai au nom du gouvernement durant la soirée.

Le Vice-Président: Dans ce cas — vous comprenez tellement rapidement, M. le leader parlementaire adjoint — il faudrait que, dans ce cas, M. le député de Lac-Saint-Jean en vienne à conclure.

M. Lessard: On n'a pas droit à 105 minutes qu'on puisse se partager?

Le Vice-Président: Non. Vous avez droit à 105 minutes, mais vous êtes lié par l'article 94 qui donne une heure au parrain de la motion, une heure au parti ministériel et 20 minutes à chacun des autres députés. A ma connaissance, il n'y a pas de consentement à ce que l'on puisse partager le temps dans ces deux enveloppes.

M. Brassard: Merci. J'aimerais conclure et terminer en soulignant une carence permanente qui affecte l'argumentation d'une Opposition qui s'affiche pourtant comme fédéraliste. Cette carence est la suivante et elle étonne, je dois le dire. Jamais, à aucun moment, dans leur argumentation, leurs imprécations ou leurs lamentations, on ne décèle la présence, même infime, du gouvernement fédéral. Jamais un mot sur la politique économique fédérale. Jamais un soupçon de critique sur un gouvernement qui, lui, est quand même en place depuis dix ans. C'est tout de même étrange comme comportement. Une Opposition fédéraliste qui se comporte et qui raisonne comme si le Québec était déjà indépendant. Comme si le gouvernement fédéral n'existait pas. Je les trouve bizarrement fort peu loquaces sur le régime qu'ils veulent perpétuer. Serait-ce qu'il est indéfendable et néfaste? A moins qu'ils se soient déjà résignés à l'indépendance du Québec, ce qui est fort possible.

En terminant et en conclusion, j'affirme que, pour une fois au Québec, nous avons un gouvernement qui a décidé d'assumer ses responsabilités en matière économique et qu'il est en train de mettre en place une chose que nous n'avons jamais connue au Québec — et cela, bien sûr, avec toutes les contraintes que nous impose le régime fédéral — une véritable politique économique québécoise.

Le Vice-Président: Merci de votre collaboration, M. le député du Lac-Saint-Jean. Je donne immédiatement la parole au député d'Outremont,

qui est lié par les mêmes règles que je viens de mentionner.

M. le député d'Outremont.

M. André Raynauld

M. Raynauld: M. le Président, je suis tenté de sortir de la préparation que j'avais faite après la bouffonnerie et la vulgarité dont le député du Lac-Saint-Jean vient de nous donner le spectacle.

M. Proulx: Ce n'est pas sorti de votre texte. Je vous lance le défi que vous n'êtes pas capable d'en sortir.

M. Raynauld: Mais je vais résister à cette tentation.

Le Vice-Président: A l'ordre! M. le député d'Outremont, je m'excuse. Plutôt que d'interrompre votre savant discours, je demanderais à M. le député de Saint-Jean, whip du parti ministériel de regagner son fauteuil et d'observer les articles 26 et 100.

M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Merci, M. le Président. Avant que le premier ministre ne livre, vendredi dernier, le contenu de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi, les porte-parole du gouvernement ont à diverses reprises annoncé qu'un programme de relance était en préparation.

Le premier ministre lui-même a utilisé cette expression — je n'ai que 20 minutes — lors de la présentation de ce programme à la presse, il a déclaré qu'il s'agissait "de gestes concrets que le gouvernement entend poser dans l'immédiat pour commencer vraiment à relancer notre économie". Depuis quelques jours, et peut-être à la suite des opinions pour le moins réservées qui ont été émises à l'égard des mesures envisagées par le gouvernement, celui-ci taxe d'hérésie, d'incompréhension tous ceux qui analysent ce programme en termes de relance. Nous serions tous des incrottables qui n'auraient rien compris à l'opération puisqu'il s'agirait "des premiers jalons" d'un programme permanent de développement économique, de quelque chose destiné "à restructurer en profondeur notre industrie" ou encore, comme le dit si bien le ministre d'Etat au développement économique, du premier effort jamais réalisé au Québec pour s'attaquer aux vrais problèmes et faire autre chose qu'appliquer des cataplasmes sur une jambe de bois.

Bien oui, je partage le point de vue du gouvernement. Il ne peut pas s'agir d'un programme de relance, parce qu'à court terme les mesures proposées sont sans commune mesure avec la gravité de la situation au Québec. Je ne reviendrai pas sur l'évolution inquiétante de nombreux indicateurs dont j'ai fait état à plusieurs reprises mais, enfin, il faut bien accepter le fait que le niveau de chômage à Montréal est 40% plus élevé que l'an dernier.

On parle aussi de 400 000 chômeurs au Québec pour février prochain, suivant les prévisions du Bureau provincial de la statistique. Peut-on vraiment croire que le gouvernement aurait proposé si peu de choses pour les cinq ou six mois qui viennent en regard d'une telle situation si c'était d'un plan de relance dont il était question? Il ne s'agit pas non plus d'un plan de relance parce que la technique utilisée ne correspond pas à l'urgence de la situation. Sur les \$257 millions que le gouvernement consacrera à ce programme, les deux tiers seront dépensés directement par les pouvoirs publics. Il s'agit d'un long processus quand on pense au délai qu'il convient de respecter pour les appels d'offres, pour les soumissions, les prises de décision, l'engagement des crédits, et ainsi de suite. Ces dépenses ne se feront donc sentir que beaucoup plus tard. Plus que cela, c'est seulement le tiers de cette somme qui sera dépensé d'ici la fin de la présente année fiscale soit \$65 millions. Il ne peut donc s'agir d'un programme de relance puisque le gros de l'effet est remis à plus tard.

Admettant même que les travaux publics envisagés puissent avoir un effet de stimulation sur l'économie, on est bien obligé d'admettre qu'il ne peut s'agir d'un programme de relance à court terme puisque nous sommes à la veille de l'hiver et qu'à part quelques exceptions on ne voit pas très bien lesquelles des dix actions recensées pourront être réalisées d'ici mars 1978. Certainement pas, en tout cas, celles qui sont liées aux travaux sylvicoles, à la voirie forestière, à la rétention des eaux, à moins que ce ne soit la rétention des glaces, aux travaux miniers, aux pistes cyclables, aux randonnées pédestres et autres choses du même genre. Ce ne peut être un programme de relance, enfin, parce qu'à moins d'informations contraaires, que nous n'avons toujours pas, il semble bien que ce ne soient pas des fonds additionnels qu'on se propose d'injecter dans l'économie. Comme je l'ai déjà dit, l'effet de relance est, au premier chef, fonction de nouveaux crédits, de montants d'argent frais qu'on y consacre.

Si ce programme n'a rien à voir avec la relance économique, s'agit-il pour autant de mesures destinées, comme le premier ministre l'a répété, à restructurer en profondeur notre industrie et qui contribueraient à corriger les faiblesses chroniques de l'économie du Québec? Ces faiblesses sont maintenant bien connues et ne datent pas d'hier. La première a trait à nos structures industrielles. On sait, d'une part, que l'industrie du Québec présente une concentration excessive d'activités à faible croissance, à faible productivité par rapport à ce qu'on rencontre habituellement dans les économies avancées et que ces activités se rapportent à des marchés offrant eux aussi peu de possibilités d'expansion. Cette faiblesse structurelle se double, d'autre part, d'une productivité du travail inférieure à celle de la plupart de nos concurrents.

En conséquence, parce qu'une majorité de nos industries sont à faible croissance, elles s'avèrent incapables de générer suffisamment d'emplois pour absorber l'augmentation de la main-

d'oeuvre disponible; parce qu'elles sont à faible productivité, elles sont tout aussi incapables d'offrir des salaires sans risque d'augmenter les coûts de production de façon excessive. Ce faisant, elles perdent leur capacité concurrentielle, se voient évincer du marché ce qui, en dernière analyse, se traduit par un surcroît de chômage.

La seconde faiblesse de notre économie a trait à son manque d'intégration. Parmi des régions relativement prospères, il existe de nombreuses poches de sous-développement, comme en témoignent les écarts dans les taux de chômage. Entre les niveaux de chômage à Montréal ou à Québec et ceux de certaines régions bien connues telles que la Gaspésie, l'écart va du simple au triple quand ce n'est pas quelques fois au quadruple.

Enfin, le troisième facteur de faiblesse provient de ce fait que plusieurs des centres traditionnels de croissance de l'économie québécoise, et notamment Sherbrooke, Trois-Rivières et surtout Montréal, sont en perte de vitesse.

Non seulement ces pôles ne semblent plus diffuser d'effets d'entraînement dans leur périphérie, mais leur croissance propre a de plus en plus tendance à s'essouffler. Proposer un plan de développement, c'est affirmer une volonté de redressement, c'est proposer les moyens de corriger une telle situation. Restructurer notre industrie, cela veut dire redéployer nos forces productrices, capital et ressources humaines, vers des activités nouvelles. Dans un premier temps, cela consiste à identifier ces activités de remplacement et de re-conversion pour ensuite favoriser un transfert d'emplois à partir des secteurs traditionnels. Corriger les déséquilibres entre nos régions, cela veut dire soit réaménager la localisation de notre appareil de production, soit favoriser la mobilité des travailleurs vers les régions où ils sont les plus susceptibles d'être employés.

Enfin, cela veut dire, revitaliser les centres de croissance et tout faire pour redonner à Montréal, le seul pôle de développement que nous ayons au Québec, le dynamisme qui lui manque pour qu'il contribue à rajeunir les sources de la croissance économique au Québec. Est-ce bien à ces préoccupations que répondent les 27 activités hétéroclites du programme? Je ne le pense pas. On a beau ouvrir tous les volets du programme, les uns après les autres, en faisant preuve de la meilleure bonne volonté, on est bien obligé de constater que, si ce programme est censé s'attaquer aux problèmes de structure de l'économie québécoise, ce ne peut être qu'une plaisanterie.

Au volet I, intitulé "Le commerce et l'industrie", les seules mesures qui sont susceptibles d'aller dans le sens d'une amélioration de la structure industrielle sont celles ayant trait à l'innovation et au financement du capital de risque dans le cas des petites et moyennes entreprises. La somme prévue est de \$23 millions. Ajoutons les \$13 millions à être consacrés à la construction de silos et d'installations agricoles, ajoutons pour être bons joueurs, les \$2,8 millions destinés à la pêche et nous avons là la mesure de la restructuration entreprise.

Sur le plan structurel et à part la politique de l'amiante sur laquelle je reviendrai dans un instant, il n'y a rien d'autre qui soit de nature à restructurer quoi que ce soit. C'est ainsi, par exemple, que la politique annoncée pour les secteurs mous, comme on dit, me semble au contraire favoriser le statu quo, "à moins que des mesures correctrices..."

M. Lessard: Qu'il est brillant, lui un ancien président...

M. Raynauld: ...de longue haleine — je cite ici encore — dont on parle sans les définir soient envisagées dans une autre perspective". C'est donc un total de \$39 millions sur dix-huit mois que le gouvernement investirait dans sa soi-disant restructuration; ce n'est vraiment pas beaucoup. Du côté de l'amélioration de la productivité, on peut sûrement mentionner la création d'un institut et d'un office de recherche, mais ces institutions ne se situent pas dans une perspective d'action. Une partie des sommes qui sont consacrées au domaine forestier, sylvicole et minier peut être de nature à accroître la productivité, mais dans des activités existantes.

On nous dira aussi que les investissements dont on se propose d'accélérer la réalisation pourront se traduire par une amélioration de la productivité, mais, en fait, des investissements en question ne représentent qu'un peu plus de 1% des investissements annuels au Québec. C'est donc, avec moins de \$100 millions, si l'on est très large et très généreux, plutôt \$50 millions si on est un peu pointilleux, que l'on va régler les faiblesses endémiques de l'économie du Québec?

J'admets volontiers qu'il ne s'agit pas d'un programme de relance, mais j'admettrai encore moins qu'il s'agisse d'un programme de développement en profondeur. Que l'on songe simplement au projet de la baie James ou au coût d'une aciérie et l'on se rendra compte que ce programme-ci n'est qu'un excès de langage.

La seule mesure digne d'intérêt dans le contexte d'une restructuration se rapporte à l'amiante. C'est effectivement l'objectif fondamental que l'on devrait assigner à toute politique économique à long terme au Québec que de mettre en place des mécanismes à assurer une plus grande transformation au pays de nos ressources naturelles.

C'est précisément de cette façon que l'on peut réaliser ce transfert de main-d'oeuvre d'activités plus ou moins condamnées à terme vers des secteurs pour lesquels nous avons un avantage par rapport aux autres pays du monde. Malheureusement, un tel objectif ne passe pas par l'achat ou la nationalisation de l'Asbestos Corporation. Un simple transfert de propriété ne s'est jamais traduit par une création d'emplois ou une refonte des structures de production. Maintes études l'ont montré, et ce gouvernement devrait être bien placé pour le savoir puisque plusieurs de ses ministres en sont les auteurs.

M. Lessard: Le rapport Alexandre. Vérifiez le rapport Alexandre.

M. Raynauld: Une telle procédure a d'abord le désavantage de coûter cher et d'immobiliser les fonds publics.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: Le rapport Alexandre.

M. Raynauld: De ce fait même, ils ne seront plus disponibles pour susciter la naissance et le développement d'activités de transformation.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: Le rapport Alexandre.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre!

M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Question de règlement, M. le Président. Je vous prierais — et ce n'est pas parce que vous ne l'avez pas fait, je vous ai vu, M. le Président, le faire à diverses reprises — de rappeler à l'ordre notre bon ami le ministre des Transports, député de Saguenay. Je ne sais pas pourquoi il revient à la charge après que vous l'avez rappelé à l'ordre au moins trois fois dans les dernières minutes. Est-ce que je peux solliciter sa collaboration, M. le Président, et le prier, par votre intermédiaire, d'avoir le même respect que nous avons toujours montré ou essayé de démontrer envers les opinants de l'autre côté.

M. Lessard: M. le Président, je voudrais simplement qu'on se rappelle le rapport Alexandre. Vous l'avez eu ce rapport?

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): S'il vous plaît, M. le chef de l'Opposition, je vous ferai remarquer que je n'ai point rappelé à l'ordre le député de Saguenay, mais je suis convaincu que les mots "à l'ordre" s'adressaient à lui et qu'il le savait.

M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Merci, M. le Président. Je disais qu'une procédure de nationalisation a d'abord le désavantage de coûter cher et d'immobiliser les fonds publics qui, de ce fait même, ne sont plus disponibles pour susciter la naissance ou le développement d'activités de transformation. En plus, l'expérience acquise en d'autres occasions montre que, pour maintenir la rentabilité de l'unité de production à son niveau antérieur, le gouvernement, le plus souvent, est contraint d'investir des sommes additionnelles, ne serait-ce que parce qu'il est moins tenu par nature à respecter les lois du marché. Même si l'on voulait passer outre à ces réserves, on ne peut qu'être surpris du moment choisi par le gouvernement pour se lancer dans une telle nationalisation de l'amiante, alors que nous avons des échéances difficiles dès l'an pro-

chain sur le plan du financement des programmes existants.

Pourquoi ne pas s'en être tenu aux ententes de développement avec le secteur privé, qui me paraît être une excellente formule pour autant qu'il s'agisse de projets concertés et conjoints définis selon les règles et les modalités en vigueur dans les milieux d'affaires concernés? La meilleure façon de concevoir et de réussir un plan de développement, à partir et au-delà des activités existantes, ne consiste-t-il pas à négocier avec les principaux agents économiques pour développer de nouvelles activités, accompagnés ou non d'ententes tarifaires entre pays, plutôt que de se substituer aux agents économiques? De telles ententes pourraient d'ailleurs se traduire par une mise de fonds publics, mais pourvu qu'il s'agisse de projets particuliers et concrets intégrés aux marchés existants. A la différence d'une nationalisation, de tels fonds publics représenteraient une participation à la création d'activités nouvelles et donc d'emplois additionnels.

Bref, l'élément majeur du programme de restructuration, celui de l'amiante, est compromis par une décision malheureuse, inopportune et purement électorale, celle de l'achat et de la nationalisation d'Asbestos Corporation. Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Mégantic-Compton.

M. Fernand Grenier

M. Grenier: M. le Président, quelques minutes au nom de notre parti pour me dire étonné de voir que ce gouvernement, après un an d'administration, n'a rien de plus positif à nous offrir que ce que nous connaissons actuellement.

J'ai eu l'occasion de le mentionner en cette Chambre, je voudrais le reprendre pour le bénéfice de ceux qui sont à l'écoute. On sait qu'à cette heure de la soirée ce ne sont pas les media qui peuvent fournir au public les informations qu'on donne à cette Chambre. L'heure de tombée des journaux est passée et deux jours après ce ne sont plus des nouvelles, mais de l'histoire et même de l'histoire ancienne.

Tout simplement pour les gens qui sont ici, j'aurais eu beaucoup plus de difficulté à endosser la motion que nous avons devant nous aujourd'hui et à en parler avec assez d'éloquence il y a quelques mois. J'ai appris — tout le monde le sait — qu'avec un nouveau gouvernement il faut quand même prendre son temps. Plus l'équipe est nouvelle, plus on doit prendre de temps. C'est un peu pour cela que, dans le système des commissions scolaires et au niveau des échevins et de la mairie, on a permis que l'échange ne se fasse pas totalement. Plusieurs municipalités veulent en profiter et permettre d'avoir une équipe de continuation. S'il arrive qu'un gouvernement est nouveau et surtout lorsqu'il est presque entièrement nouveau, il serait de mauvais goût, de la part de l'Opposition, de ne pas donner une chance au coureur.

Cela a été notre façon de travailler depuis le 15 novembre dernier et de n'être peut-être pas trop aigu à l'égard du gouvernement, qui était une nouvelle équipe composée très largement de nouveaux venus dans cette Chambre. Pour ceux qui étaient réélus, seulement un avait détenu un portefeuille dans un ancien gouvernement. Il faut être conciliant et c'est normal. Le public nous aurait mal jugés d'exiger d'un nouveau gouvernement des choses qu'on n'exige pas dans d'autres parties de la société.

Il y a un an de cela, et à ce moment-ci on est en mesure d'exiger davantage. C'est pour cela que cette motion qui vient de l'Opposition officielle mérite que le gouvernement l'entende et en prenne avis. Cette nouvelle équipe avec un nouveau style, qu'on nous a dit, j'aimerais faire appel à cette équipe de style nouveau, de ne pas tomber dans le sillage de l'ancienne équipe. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Je le rappelle encore puisque des suggestions j'en ferai.

Le discours que j'entendais tout à l'heure, qui était intéressant, qui faisait plaisir au député de Saint-Jean, cela rappelait peut-être d'anciens discours d'anciens partis, comme on le disait dans le temps, mais il me semble que les 105 minutes réservées au gouvernement pourraient servir à autre chose que de donner des définitions de dictionnaire.

Les recherchistes du parti qui sont payés pour lire Larousse seraient peut-être mieux payés s'ils cherchaient des façons de régler le problème économique de la province.

M. Brassard: Question de privilège, M. le Président.

M. Lavoie: Il n'y a pas de question de privilège dans cela, M. le Président. On n'a pas parlé du député, on a parlé de M. Larousse.

M. Brassard: Je voudrais rétablir les faits, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que vous alléguiez l'article 96, M. le député du Lac-Saint-Jean?

M. Brassard: Je veux rétablir les faits, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A moins du consentement du député de Mégantic-Compton, la rectification des faits doit se faire après le discours du député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Il n'en est pas question. On connaît le style. C'est simplement pour couper le discours du député qui parle. On connaît les coutumes de la Chambre. S'il a des questions, il en posera après, mais après il n'en a jamais.

Alors, le nouveau style du gouvernement, je voudrais qu'il ne reste pas dans les théories, mais

qu'on le passe dans la pratique, aussi, ce nouveau style, et qu'on ne prenne pas les 105 minutes du gouvernement pour venir nous entretenir des définitions du Petit Larousse. Qu'on en change au moins quelques-unes pour le Grand Robert.

Une Voix: Le Petit Robert.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grenier: L'équipe, de l'autre côté est fort instruite. Le gouvernement du Québec ne s'est jamais payé un gouvernement aussi instruit. On en a un, nous; jamais des équipes antérieures ont eu cela, c'est vrai! Je l'admets.

M. Lessard: L'Opposition est pauvre, de ce côté-là!

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Mégantic-Compton et M. le ministre des Transports, s'il vous plaît, et tous les membres de l'Assemblée nationale, je demande votre collaboration. M. le ministre des Transports, à l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grenier: Equipe d'écrivains, équipe de penseurs, équipe de poètes appuyée par une excellente équipe de recherchistes, mais ils n'ont pas l'air de chercher dans les bons livres. Tant et aussi longtemps qu'ils vont chercher dans le Petit Larousse, ce n'est pas là qu'on va trouver les éléments de solution pour la crise économique que nous traversons au Québec.

J'étais heureux d'entendre le député de Lac-Saint-Jean tout à l'heure qui avait l'air de trouver que, dans son coin, cela se développait bien.

M. Brassard: C'est vrai.

M. Grenier: Qu'il y avait des investissements qui semblaient importants, au moins d'après ce qu'il nous a dit. J'aurais aimé cela qu'on en transfère quelques-uns dans les Cantons de l'Est. Je ne peux pas en dire autant, malheureusement, et je ne peux peut-être pas en dire autant à l'échelle du Québec, de ces investissements que nous aimerions avoir. On parle de fermeture d'industries. C'est peut-être cela, la partie dans la motion qui nous empêche de l'appuyer. C'est cette deuxième partie qui vient nous dire que c'est à cause du référendum — j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure — mais cela vient de plus loin que cela, et on le sait. La crise économique et cette difficulté que nous traversons dans le moment ne viennent pas seulement du 15 novembre et de la revanche de l'ancien gouvernement. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'ancien premier ministre qui disait, dimanche dernier, que sa difficulté, il l'avait prise dans les difficultés économiques que ressentait la province lors de la dernière élection. Le référendum ne vient pas aider, c'est sûr; cette position qu'on a prise sur le référendum. Est-ce que cela

aiderait si on reportait cela à plus tard? Je ne le sais pas. Il semble bien que le gouvernement ait l'intention de reporter cela à plus tard. Chose certaine, quand on entend des propos comme ceux qu'on a entendus dimanche dernier, dans des allocutions qui venaient du leader du gouvernement et d'autres personnes qui faisaient partie de l'équipe, à la télévision, et des propos qu'on a entendus d'autres intervenants sur le poste de Lévis, par exemple, où on disait qu'on ne semblait pas prêt pour un référendum, que le parti ministériel disait que c'était possible qu'on en ait deux...

Une Voix: Trois.

M. Grenier: Oui, vous avez pris les mêmes émissions que moi, c'est possible qu'on en ait deux. On se demande si, à ce moment-ci, c'est opportun d'en avoir un, et si ce ne serait pas plein de bon sens que de dire: On règle les problèmes économiques, et on parlera du référendum après 1979.

M. Perron: Ce n'est pas nous autres qui en parlons, c'est l'Opposition.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grenier: Et cette escalade qui se fait entre les deux chefs de gouvernement, tant fédéral que provincial. S'ils se parlaient comme le disait le chef de l'Union Nationale aujourd'hui, s'ils s'assoient à une table. Ce sont des gens qui se connaissent, M. Trudeau et M. Lévesque, ils ont été longtemps ensemble, ces deux hommes-là, ce ne sont pas des étrangers, ils pourraient s'asseoir à une même table et se dire des choses au lieu de se parler par les media d'information et d'inquiéter la population...

M. Lessard: Trop tard.

M. Grenier: ... au point que les Québécois n'investissent plus dans leur province et que la création d'emplois, vous savez ce que cela donne. Des jeunes qui sortent des universités actuellement forment des communes dans les plus petits villages ruraux et mettent leurs prestations de bien-être social ensemble pour pouvoir réussir à passer à travers ces temps durs qui vont durer encore quelque temps. On n'est pas prêt pour un référendum, ni d'un bord, ni de l'autre. Ce gouvernement doit être assez honnête, je pense, pour ne pas proposer au Québec, ou bien la séparation, ou bien le statu quo.

Si on n'a pas l'intention de proposer, sur le vote, la séparation comme premier choix et le statu quo comme deuxième choix, il n'y a personne de prêt actuellement à faire cette troisième proposition. Le Parti libéral n'est pas prêt. Nous autres, non plus, on n'est pas prêts et Trudeau l'est encore moins, si on lit le journal de ce matin, M. le Président. Le gouvernement est loin d'être prêt lui aussi et ce gouvernement devra nous donner des propositions.

M. Lessard: Nous autres, on est prêts.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le ministre des Transports, s'il vous plaît. Vous remarquez que ce soir il n'y a pas que le ministre des Transports que je devrais remettre à l'ordre. Il y aurait le député de Marguerite-Bourgeoys, le député de Robert Baldwin qui parle alors qu'il n'est pas à sa place, le député de Duplessis qui parle alors qu'il n'est pas à sa place. S'il vous plaît, je demande votre collaboration puisqu'il y a certains électeurs de Jonquière, que je salue en passant, qui sont dans la galerie ce soir pour la première fois. Ils ne doivent pas être tellement impressionnés par le spectacle qu'ils voient actuellement.

M. Grenier: Il me serait agréable, M. le Président, de pouvoir parler et d'être écouté. Je sais bien qu'il y a des gens qui ne le comprennent pas, mais ils pourraient peut-être faire un effort. J'aimerais qu'on comprenne ici — c'est peut-être la partie la plus importante de ce que je voulais dire au gouvernement — qu'il n'y en a pas de gens pour un référendum. Le gouvernement va définir sa souveraineté-association ou son indépendance et, s'il y a une autre proposition, l'Union Nationale va se charger de définir une autre version d'une constitution renouvelée.

L'Union Nationale va s'en charger et proposer une autre option aux gens du Québec si le gouvernement central ne s'en occupe pas. Et à lire le journal de ce matin, j'ai l'impression que le gouvernement central, avec son équipe du Québec, n'est pas tout à fait prêt. Ils n'ont pas les hommes en main tout à fait pour préparer un référendum. Ce n'est pas une vieille nouvelle, c'est le Devoir de ce matin: "Un député libéral reproche au caucus québécois son inefficacité". Ce qui m'a touché de plus près, c'est que c'est mon député qui a fait la déclaration. "Dans son texte, M. Tessier porte un jugement sévère sur l'ensemble des députés représentant le Québec à Ottawa".

Je parle bien des députés libéraux d'Ottawa, venant du Québec. "Un caucus composé en partie d'hypocrites, d'inefficaces, de "mémères", de "tricotieuses", d'intégrés inconditionnels, de soupçonnés et d'aspirants."

M. Bérubé: C'est synonyme de libéral.

M. Grenier: M. le Président, si c'est sur cette équipe que M. Trudeau compte pour préparer son référendum et venir nous rencontrer ici au Québec, il aurait peut-être dû attendre un peu, faire une élection et changer quelques hommes, si c'est composé de cela. Je ne sais pas si mon député se considère dans cette équipe; j'ai l'impression que non, c'est lui qui fait la déclaration. Mais il semble en rentrer plusieurs dans cette équipe. Une équipe composée d'autant de gens pour le moins colorés, j'ai l'impression que ce n'est pas d'avance dans un référendum.

Je pense qu'une autre position devrait être définie. Cette position, encore une fois, l'Union Nationale se charge de la rendre claire aux yeux des

gens de la province de Québec, puisque, comme le disait le chef la semaine dernière — cela a été repris par d'autres politiciens du Québec et cela avait, d'ailleurs, été dit par des gens du gouvernement et du Parti libéral — c'est au Québec qu'on décidera du référendum avec une équipe de gens préparés. On le décidera quand on sera capable d'offrir aux Québécois une troisième option qui ne sera pas de celles qui sont actuellement connues et certainement pas assez développées du côté du gouvernement.

M. le Président, je voudrais, au sujet de cette motion que nous nous préparons à voter, vous dire que le gouvernement a du chemin à faire encore sur l'aspect économique. Il y a du travail à faire. Cette année que nous venons de vivre ensemble avec ce nouveau gouvernement lui a permis de retrousser ses manches. Je voudrais bien que cette deuxième année qu'on entreprend — c'est certainement le but de la motion, ce soir — soit marquée au coin de l'économie. Si vous voulez que les parts du gouvernement augmentent dans le Québec, c'est peut-être le temps de mettre l'accent sur l'économique. Il faudrait se promener dans les comtés pour s'en rendre compte. Je vais voir mes électeurs; j'y vais surtout depuis que la loi 101 est terminée, car cela me donne un peu plus de temps. Je me rends compte que c'est cela que nos électeurs désirent, qu'on parle d'économique et qu'on règle des problèmes pendant l'année qui s'en vient.

C'était certainement l'intention de l'équipe de l'Opposition officielle de faire réfléchir le gouvernement sur les actions qu'il aura à poser dans l'année qui s'en vient.

M. Brassard: M. le Président.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Frontenac.

M. Brassard: Est-ce que je pourrais rétablir les faits, en vertu de l'article 49, deuxième paragraphe?

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): Est-ce que c'est l'article 96, M. le député de Lac-Saint-Jean?

M. Brassard: Oui, pour rétablir les faits.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): D'accord, très brièvement sur l'article 96.

M. Brassard: Je vais être très bref, simplement que le député de Mégantic-Compton a prétendu que j'avais besoin de recherchistes pour chercher des définitions dans le dictionnaire. Je tiens à dire devant cette Chambre que ce n'est pas du tout le cas.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Frontenac.

M. Gilles Grégoire

M. Grégoire: M. le Président, j'entendais, cet après-midi, le chef de l'Opposition officielle nous parler de la nouvelle politique de l'amiante du gouvernement du Québec. Cela m'a fait penser à une citation d'un humoriste français bien connu, Rivarol, qui disait: "Les libéraux, c'est comme des mouches à feu; c'est dans le derrière qu'ils ont la lumière".

M. Gratton: C'est-y fort rien qu'un peu!

M. Lalonde: Applaudissements.

M. Grégoire: J'ai entendu, par la suite, le chef de l'Union Nationale et mon bon ami le député de Mégantic-Compton parler également de la politique de l'amiante et eux m'ont rappelé une pensée de Pascal. Le député de Lotbinière et le député de Mégantic-Compton sont des bons gars, je calcule que ce sont de très bons gars. Et cette pensée de Pascal se lisait comme suit: "L'homme n'est ni ange ni bête, mais souvent celui qui veut faire l'ange fait la bête". En entendant l'expression de la politique de l'amiante, c'est ce à quoi j'ai conclu.

M. Lavoie: Voulez-vous arrêter de parler de vous.

M. Grégoire: M. le Président.

Le Vice-Président: Oui, M. le député, comme on dit dans certains postes de télévision, est-ce que l'interlude est terminé?

M. Grégoire: La motion parle de l'incertitude qui serait engendrée par le référendum à venir et mentionne l'augmentation du chômage. Hier même, aux nouvelles de Radio-Canada, nous entendions dire que la compagnie International Nickel, en Ontario, fermait des industries et des usines et mettait à pied 3500 travailleurs de l'Ontario. Est-ce à cause de l'incertitude qui règne en Ontario? Est-ce que l'Ontario a l'intention de créer un référendum sur l'indépendance de cette province? Pas que je sache. Par ailleurs, vendredi dernier, le premier ministre annonce que le gouvernement actuel a l'intention d'acheter l'Asbestos Corporation. La maison mère, General Dynamics, aux États-Unis, a dit: On n'est pas intéressé à vendre. General Dynamics est une des plus grosses multinationales au monde, et elle a confiance dans l'avenir du Québec et de son gouvernement puisqu'elle veut y maintenir ses investissements, qu'elle veut les développer et les accroître.

On peut affirmer, en fait, que la cause de la gravité de la situation actuelle a été engendrée par les gouvernements précédents, fédéraux et provinciaux, qui n'ont pas agi quand c'était le temps.

Je vais m'attarder à un secteur spécifique pour bien démontrer avec preuves à l'appui — et de grosses preuves, je vous prie de me croire, vous allez le voir — qu'il est scandaleusement vrai que c'est l'inaction des gouvernements précé-

dents qui a fait que nous connaissons la situation dans laquelle nous vivons présentement. Je veux m'attarder au secteur de l'amiante.

Si je prends les chiffres cités par le rapport SORES, une étude commanditée par l'Association des mines d'amiante du Québec, une étude des possibilités de fabrication des produits de l'amiante au Québec qui a paru il y a à peine un mois, on y mentionne la position dominante du Québec dans le secteur de l'amiante. Evidemment, on dit souvent que les Russes sont les plus gros producteurs d'amiante au monde. Regardons les chiffres de 1974, la dernière année où on a les chiffres complets, toujours selon le rapport SORES commandité par l'Association des mines d'amiante du Québec. L'Europe de l'Est a produit cette année-là 2 275 000 tonnes de fibres d'amiante et en a consommé 2 175 000; elle en a donc produit 100 000 tonnes de plus que sa consommation. Sur ces 2 275 000, il y avait 800 000 tonnes de fibres de groupes 8 et 9. 800 000 sur 2 200 000.

Nous autres, des groupes 8 et 9, on en produit six millions de tonnes par année et on les envoie dans un paquet de résidus. Nos compagnies prennent la crème mais le petit lait, il est dans les tas de déchets d'amiante, dans les tas de poussière qu'on voit, quand on se promène à Thetford ou à Asbestos. Six millions de tonnes des groupes 8 et 9. Ces groupes, les Russes sont heureux de les produire et de les vendre. Nous, nos compagnies prennent la crème pour mieux s'enrichir et laissent le petit lait. Tous les autres pays du monde ont produit beaucoup moins que ce qu'ils ont consommé, sauf l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a produit 500 000 tonnes, elle en a consommé 120 000; elle a donc exporté 380 000 tonnes. Le Québec, lui, avec une production de 1 815 000 tonnes, n'en a consommé que 70 000.

M. Lavoie: Question de règlement.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Laval et leader de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: Je voudrais rappeler à l'honorable député de Frontenac, avec toute l'expérience qu'on lui reconnaît puisqu'il a siégé dans un autre Parlement, que je verrais très bien son discours lors d'un débat de deuxième lecture sur la nationalisation de l'Asbestos ou de l'industrie de l'amiante. Il ne s'agit pas d'un débat — M. le Président, je connais votre sagesse et votre justice — sur l'amiante, ce soir. Je vous inviterais à relire la motion qui fait l'objet du débat de ce soir. Ce n'est pas un débat sur l'amiante!

M. Charron: M. le Président...

Le Vice-Président: Sur la question de règlement, M. le leader parlementaire adjoint.

M. Charron: ... sur la question de règlement. Il y a à peine dix minutes, le précédent opinant, spé-

cialiste économique de l'Opposition officielle, nous a livré son analyse de la décision du gouvernement de procéder à l'achat de la société Asbestos, son analyse sur la politique de l'amiante annoncée vendredi dernier. Il est tout à fait normal, si cela lui a été permis, que le député de ce comté ait l'occasion d'intervenir dans le même débat puisqu'on parle de la politique de relance économique du gouvernement et que cela fait partie de la motion même.

Le Vice-Président: Je ne relirai pas la motion, mais on sait qu'il s'agit de s'attaquer au programme de relance économique. Jusqu'à présent, il y a eu beaucoup de générosité d'accordée. Je demanderais tout simplement à M. le député de Frontenac de tenter, avec l'expérience que lui a reconnue M. le député de Laval, de rattacher cela par une phrase ou une autre à la relance économique.

M. Grégoire: M. le Président, vous allez voir que je vais le rattacher au débat actuel et cela fera peut-être mal aux libéraux. C'est ce qu'ils voient venir. Leur chef n'a parlé qu'à peu près de cela, l'amiante, cet après-midi; le chef de l'Union Nationale a fait la même chose; le député d'Outremont a parlé de l'amiante à satiété, de même que le député de Mégantic-Compton. Je crois que c'est opportun et cela va venir. Je reviens à mon sujet, M. le Président.

Le Vice-Président: A l'ordre!

M. Grégoire: Qu'est-ce qu'il a à dire, encore?

Le Vice-Président: Je veux vous demander de ne point revenir sur une question de règlement. Avec toutes mes excuses!

M. Grégoire: Oui, laissez-moi parler!

Ce qui revient à dire que sur un total d'exportation d'amiante dans le monde libre, de 2 100 000 tonnes, le Québec en a eu pour 1 730 000 tonnes, c'est-à-dire que 82% de tout le commerce d'exportation d'amiante dans le monde libre vient du Québec. En conclusion, pour la situation économique, qu'est-ce que cela veut dire? On a le contrôle, on a, comme le dit si bien le Comité des mines du conseil régional de développement économique des Cantons de l'Est, un quasi-monopole sur l'exportation de l'amiante dans le monde.

En chiffres, on a également 6000 mineurs dans la poussière, dans le fond de la mine, et cela procure aux Etats-Unis 90 000 emplois industriels, en Europe, 110 000 emplois industriels. Au Japon, qui produit 25 000 tonnes d'amiante par année comparativement à nos 1 815 000, au Japon avec leur petit 25 000 tonnes, cela leur procure 40 000 emplois industriels, à cause de notre amiante qu'on leur envoie sous forme de produits bruts de fibres d'amiante. C'est scandaleux, quand on voit que la compagnie Ford vient au Québec acheter notre fibre d'amiante, la transporte au Brésil, la transforme en freins d'automobile et la réimporte à Détroit pour l'installer sur ses automobiles.

Qu'est-ce que cela représente l'industrie du frein, à même notre fibre? Selon l'enquête SORES, \$1 801 840 000 de chiffres d'affaires par année. Nous vendons notre fibre aux pays étrangers \$350 millions par année. Eux, les États-Unis, l'Europe, le Japon, avec 240 000 emplois industriels, le revendent \$6 milliards. C'est un scandale à ne pas y croire. Qu'est-ce que les anciens gouvernements faisaient? Où est-ce qu'elle était la politique de l'amiante? Le chef de l'Union Nationale disait cet après-midi que cela sera au journal des Débats demain et cela m'a scandalisé quand je l'ai entendu. Il disait: Laissez aux compagnies privées le soin de transformer notre amiante, les compagnies privées exploitaient nos mines depuis 1880. Depuis 100 ans et on a 1200 emplois industriels dans l'amiante, les étrangers 240 000, est-ce qu'on va attendre encore 100 ans pour en avoir 2400?

Mais c'est de l'emploi 240 000 emplois industriels directs dans tous les autres pays du monde sauf chez nous. Où est-ce qu'ils étaient les anciens gouvernements? Cela a commencé sous John A. Macdonald il y a cent ans, l'amiante au Québec, qu'est-ce qu'il a fait pour assurer l'usine de transformation ici? Cela a continué sous sir Wilfrid Laurier, cela a continué avec Borden, avec Meighen, avec Bennett, avec King, avec Saint-Laurent, cela a continué sous Pearson, sous Trudeau. Il y a 240 000 emplois à l'étranger, 1200 au Québec, c'est scandaleux, et nos gouvernements provinciaux, qu'est-ce qu'ils faisaient?

On a eu Alexandre Taschereau qui disait en 1930, et écoutez bien, ceux qui crient au meurtre avec l'achat de gré à gré de l'Asbestos Corporation, Alexandre Taschereau disait en 1930, aux mines d'amiante du Québec: Dépêchez-vous d'en profiter, parce qu'avant longtemps ce sera nationalisé. C'était un libéral cela, M. le Président, mais il n'a jamais eu le courage de le faire. Il n'a jamais eu le courage de le faire. Quand on parle de courage dans la motion, on devrait le reprocher à tous ceux qui nous ont précédés ici qui n'ont jamais eu le courage d'instaurer une politique de transformation de l'amiante dans notre Québec.

Si, on avait commencé en 1880, les freins c'est nous qui les ferions pour General Motors, pour Ford, pour Chrysler. On a l'amiante, les États-Unis n'en produisent pas suffisamment pour tout cela. C'est nous qui avons la richesse première. On garde les emplois dans le fond de la mine, 6000 dans la poussière. Nos gars sortent de là amiantosés, les gouvernements n'ont même jamais vu à la salubrité publique dans les mines et dans les usines. Le juge Beaudry disait dans son rapport paru dernièrement: "Depuis 1949, les gouvernements du Québec se sont conduits d'une façon honteuse vis-à-vis des travailleurs de l'amiante." En 1949, c'était l'Union Nationale, puis cela a été les libéraux, c'est redevenu les bleus, c'est retourné aux rouges, on a continué la même chose, d'une façon honteuse pour la salubrité dans les mines et dans les usines.

On n'a pas eu de politique de l'amiante; on n'a rien fait. On a laissé accumuler la poussière, la pollution, les tas d'amiante. Aujourd'hui, après

onze mois, il y a un gouvernement qui se lève et qui dit: C'est fini, cette affaire; on va en établir une politique de l'amiante. Mon voisin du sud, de Mégantic-Compton, doit savoir qu'il n'y a jamais eu de politique de l'amiante au Québec après 100 ans d'exploitation des mines d'amiante. Il n'y en a jamais eu. Aujourd'hui, il y en a une. Soyons heureux et soyons contents.

Regardons, par contre, dans l'industrie de l'automobile; si on fait une comparaison on voit que c'est encore plus scandaleux. L'automobile au Canada procure 200 000 emplois en Ontario. Smallwood, alors premier ministre de Terre-Neuve, disait lors d'une conférence fédérale-provinciale: Vous voulez savoir ce que cela nous coûte à nous d'être dans la Confédération? Quand on achète une Buick à Terre-Neuve, on est obligé de la prendre à Oshawa ou à Windsor et cela nous coûte \$1000 ou \$2000 de plus que si on allait l'acheter aux États-Unis. On paye \$150 millions de plus par année parce que le gouvernement fédéral nous oblige à acheter nos automobiles fabriquées en Ontario, alors qu'on épargnerait ces \$150 millions si on les achetait aux États-Unis. Mon voisin du sud ne reste pas loin de la frontière. S'il faisait 15 milles pour aller s'acheter une automobile aux États-Unis, cela lui coûterait \$1000 de moins. Mais le gouvernement l'oblige à acheter en Ontario pour favoriser 200 000 emplois des ouvriers de l'automobile en Ontario. Nous, nos 240 000 emplois dans l'amiante, on les a donnés aux États-Unis, au Japon et à l'Europe. Cela a été cela, les deux vieux partis, depuis 100 ans que les mines d'amiante sont exploitées au Québec. Pour une fois qu'il y a une politique de l'amiante, vous avez les bras en l'air et vous ne savez pas quoi dire.

Il y a 200 000 emplois protégés en Ontario dans l'industrie de l'automobile. Quand on a vu que cela faiblissait, le gouvernement fédéral a fait ce qu'il n'a jamais fait pour le Québec. Il a pris la taxe d'accise de 17% qui existe sur tous les produits manufacturiers au Canada qui est incluse dans le prix de l'automobile, et il a dit aux compagnies d'automobiles: Gardez la taxe d'accise, je ne la perçois plus. Cela représentait une couple de \$100 millions par année pour les trois grosses compagnies de production d'automobiles en Ontario. On a sauvé les 200 000 emplois.

Quand le fédéral s'est-il offert à faire la même chose pour le meuble, le textile, le soulier, la bonneterie dans notre province? Jamais. J'y suis allé à Ottawa et j'ai vu comment là-bas ils ont légiféré, ils ont agi. Tout était en concertation vers l'Ontario, et en vue de diminuer le Québec. J'ai été fédéraliste. Je suis arrivé à Ottawa avec le drapeau du Canada et en criant: Vive la reine! J'en suis reparti vite, en disant: Fini cette Confédération qui nous amène quoi?

Maintenant, on essaie de créer des emplois dans l'amiante. Le gouvernement a le courage d'agir, ce que vous n'avez jamais fait depuis 100 ans que les mines d'amiante existent. Le gouvernement a le courage d'agir. Vous êtes là et vous dites: On n'a pas le courage. Vous n'avez jamais rien fait. Vous n'avez jamais agi. Vous n'avez ja-

mais bougé. Vous avez tout laissé sortir. Ce sont les étrangers qui en profitent.

Vous voulez savoir pourquoi la situation actuelle? C'est parce que les gouvernements québécois n'ont jamais su se tenir debout. Ils n'ont jamais su prendre des décisions. Ils n'ont jamais su agir quand c'était le temps et dans les secteurs qu'il fallait. Je vous donne un secteur où on aurait dû agir depuis longtemps. On n'aurait pas les 300 000 chômeurs qu'on connaît présentement si seulement on était allé chercher la moitié des emplois industriels créés à l'étranger avec notre amiante, si on était allé chercher 120 000 emplois et qu'on avait ajouté à cela 100 000 emplois indirects, c'est l'Ontario qui aurait 5% de chômeurs de plus que le Québec, seulement si on avait eu une politique d'amiante il y a 80 ou 85 ans et si nos gouvernements avaient agi dans le temps.

M. le Président, je pense que ce secteur de l'amiante est un secteur où l'histoire jugera les gouvernements qui nous ont précédés. L'histoire jugera parce que les chiffres sont clairs, ils sont nets. Les Etats-Unis produisent 100 000 tonnes d'amiante avec 90 000 emplois. Le Québec produit 1,8 million de tonnes avec 1200 emplois.

Ce sont des chiffres, mais il faut les répéter. Si vous les entendez assez, la conscience vous tourtera peut-être un peu plus.

M. le Président,...

M. Goulet: ... droit de confesser.

M. Grégoire: M. le Président, je souligne avec ceux de l'Opposition qui l'ont mentionné que l'important, à l'heure actuelle, c'est la transformation. C'est le premier point qui a été annoncé par le premier ministre. Un fonds de \$50 millions qui sera destiné non pas à acheter l'Asbestos Corporation, mais à créer ici, seul ou avec d'autres, avec ceux qui seront intéressés, des industries de transformation de l'amiante. \$50 millions, cela peut vouloir dire \$300 millions, \$400 millions ou \$500 millions en investissement pour des usines, des manufactures ou des investissements dans l'industrie manufacturière de la transformation de l'amiante. Si c'est avec d'autres, cela peut aller à \$600 millions, à \$700 millions. Espérons, et c'est ce que je souhaite parce qu'on sait qu'il y a des problèmes à l'Asbestos Corporation. Il y en avait tellement qu'il était temps que le gouvernement y voie. Les ouvriers ont tellement souffert des problèmes de pollution qu'il y a eu là-bas...

M. Grenier: M. le Président...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grenier: Je m'excuse, M. le Président, mais mon collègue de Frontenac a fini d'utiliser son temps.

M. Grégoire: M. le Président, je termine en une phrase.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Lorsque l'ami du député de Frontenac, M. le dé-

puté de Mégantic-Compton, s'est levé, c'était pour rappeler que le député, même s'il parlait sur le fonds ou non, n'avait quand même que 20 minutes. M. le député de Frontenac, si vous voulez bien conclure.

M. Grégoire: Je vais terminer en une phrase, M. le Président. Avec la nouvelle politique de l'amiante, j'ai confiance que cela va améliorer la situation économique. L'Opposition et surtout le député de Mégantic-Compton, qui est proche de la région de l'amiante, devraient collaborer pour voir à ce que ce soit un succès.

M. Gratton: Comme on le dit en anglais, "A star is born".

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Mégantic-Compton, vous levez-vous sur la motion...

M. Grenier: J'ai une question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président: D'accord.

M. Grenier: J'ai manifesté mon intérêt devant les propos du député de Frontenac. Il a exprimé ses opinions. C'était fort intéressant. Evidemment, je ne partage pas à 100% ses opinions. Je l'ai trouvé fort intéressant, mais je voudrais signaler à votre attention, M. le Président, que j'aurais aimé avoir l'attention des gens du gouvernement lorsque j'ai parlé.

Une Voix: Ce n'est pas une question de privilège.

M. Grenier: Oui, c'est une question de privilège. J'aurais aimé avoir l'attention du gouvernement lorsque j'ai parlé. Je vous demande, M. le Président, de relire, dans les 15 ou 18 minutes que j'ai utilisées, les interruptions que j'ai eues de la part du gouvernement. J'aurais aimé m'exprimer aussi clairement que l'a fait le député de Frontenac et ne pas être interrompu par le gouvernement. Je suis obligé de vous dire...

M. Jolivet: Il n'est pas capable.

M. Grenier: Je suis obligé de vous dire, M. le Président, que ce gouvernement est fort instruit, comme je l'ai dit, mais je me rends compte que l'instruction et l'éducation ne vont pas ensemble.

Le Vice-Président: M. le député de Mégantic-Compton, votre question était une question de règlement. Vous avez raison en vertu de deux articles que l'on connaît bien, et on aurait dû vous écouter très attentivement. Je vous demanderais de respecter aussi le règlement vis-à-vis de la présidence. Par conséquent, votre message est passé.

A l'ordre, s'il vous plaît! C'est enregistré au journal des Débats, sauf depuis le moment où le président est debout.

M. Grenier: Ils ne sont jamais bien brillants.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Goulet: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Bellechasse, j'espère que vous aurez plus de facilité que vos prédécesseurs, je vous accorde la parole.

M. Goulet: Je vous demande, M. le Président, combien il reste de temps à notre parti, étant donné qu'on n'a pas pu se consulter après.

Le Vice-Président: Il reste à l'Union Nationale, parti reconnu dans ce débat, suivant l'enveloppe globale, douze minutes exactement.

M. Bertrand Goulet

M. Goulet: M. le Président, je lis la motion du Parti libéral: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir eu le courage de s'attaquer, dans son programme de relance économique...". Voilà la première partie de la motion de blâme du Parti libéral.

Le parti de l'Union Nationale a fait tout son possible, depuis le 15 novembre dernier, pour aider le gouvernement à relancer l'économie du Québec. L'Union Nationale, à maintes reprises, a apporté des suggestions valables. En tant que membre de ce parti, je ne peux accepter qu'on accuse notre groupe d'avoir agi de mauvaise foi, comme l'a fait le député du Lac-Saint-Jean. Le député du Lac-Saint-Jean devrait savoir, concernant la seule loi à saveur économique, la loi 48, Loi sur les stimulants fiscaux à la petite et moyenne entreprise, que si le gouvernement a pu adopter cette loi, c'est grâce à la collaboration de l'Union Nationale, collaboration qu'on a bien voulu offrir...

M. Bérubé: M. le Président, question de privilège. Le député prétend qu'il n'y a qu'une seule loi et il oublie la loi présentée par le ministre des Richesses culturelles, la loi 27.

M. Gratton: Question de privilège. Question de règlement.

Le Président suppléant (M. Marcoux): Un instant, s'il vous plaît! M. le député de Bellechasse. Il n'y a pas de question de privilège pendant qu'un député a la parole. A la fin du discours du député de Bellechasse, vous pourrez rectifier des faits ou invoquer, à ce moment-là, une question de privilège.

M. Goulet: Une des seules lois et demie qu'a adoptée le gouvernement péquiste depuis qu'il est là, c'est grâce à la collaboration de l'Union Nationale, qui a bien voulu lui offrir un de ses mercredis qui, comme vous le savez, lui était réservé pour blâmer le gouvernement. Non, nous avons pensé qu'il serait plus profitable pour les Québécois que nous offrions cette journée au gouvernement, et

on ose, ce soir, nous accuser de mauvaise foi. Non, je ne l'accepte pas, et je dis à ceux qui véhiculent ces propos que ce sont peut-être eux qui souffrent de schizophrénie péquiste. On ose venir dire qu'il y a une grosse reprise des investissements, mais où sont-ils donc ces investissements? S'il y en a eu, ils doivent être allés dans la seule région du Lac-Saint-Jean, car, nous, dans nos régions, il n'y en a pas eu d'investissements. Nous n'en avons pas eu, ce que nous avons eu, ce sont des fermetures d'usines. Fermeture de la Wayagamack, 300 emplois; East Angus prochainement, 110 emplois; Victoriaville Fourniture; Toussaint et Frère, à Saint-Jean-Port-Joli; BVD, à Saint-Romuald, qui avait 500 emplois il y a un mois et qui est rendue à 300, et on sait que, dans trois semaines, ils fermeront; Val-Bar, ici, tout près de Québec; Désourdy; Noranda Mines, et, si j'avais plus de douze minutes, je pourrais en énumérer pendant douze minutes.

C'est cela, le véritable programme de relance économique, et on a le front de venir nous parler de relance économique, de reprise d'investissements. C'est de l'incohérence avancée, pour ne pas employer d'autres termes.

On nous accuse peut-être de faire la chasse aux sorcières, mais je vous dirai que les vrais Bonshommes Sept Heures ne sont pas de ce côté-ci de la Chambre. On vient blâmer le chef de l'Union Nationale parce qu'il s'est départi de ses actions dans une usine qu'il avait contribué à créer de toutes pièces, par un travail sans arrêt.

Une Voix: Son père!

M. Goulet: Sur ce, M. le Président — non sûrement pas son frère Paul — j'aurais deux choses à dire à nos amis d'en face et je leur demande d'ouvrir bien grandes leurs oreilles. L'Union Nationale, M. le Président, a attiré depuis onze mois, et ce dans l'Opposition, plus d'investissements étrangers que ne l'a fait le PQ depuis qu'il est au pouvoir, depuis le 16 novembre. Si ce n'eût été des investissements qu'a suscités l'Union Nationale, quels investissements aurions-nous eu au Québec, M. le Président, lesquels? C'est drôle, M. le Président, qu'on amène des arguments semblables alors qu'une des premières choses que le chef du Parti québécois, l'honorable premier ministre, M. René Lévesque, a demandé à ses hommes transparents, la première chose qu'il leur a demandée c'est de se départir de leurs actions, s'ils en avaient, bien sûr. Notre chef s'est préparé et quand il sera premier ministre, il aura pris de l'avance. Voilà pourquoi, M. le Président, il s'est départi de ses actions.

M. le Président, les gens d'en face ne devaient pas laisser pourrir les conflits de travail. On devait voir à la relance économique. Qu'ont-ils fait, M. le Président, dans la grève de l'UQAM qui a duré six mois? Celle du Trust Général qui a duré aussi longtemps? Les employés de cartographie, et j'en passe? On avait promis, M. le Président, le paradis aux jeunes. Mais qu'a-t-on fait cet été pour le placement étudiant? Moins de la moitié des étudiants qui avaient travaillé les autres années ont travaillé

cette année. Deux chômeurs sur cinq sont des jeunes et les autres chômeurs, M. le Président, 13,3% en juillet et peut-être 12% ou 13% à l'automne.

On nous accusera de faire la chasse aux sorcières, M. le Président. On nous le dira. On nous le répète en face, mais je peux vous dire une chose: Ce sont des chiffres, M. le Président. Les gens d'en face savent pertinemment que ces chiffres sont vrais et je leur demande ce qu'ils ont fait pour baisser le taux de chômage. On réclamait à grands cris l'indexation des tables d'impôt. Au lieu d'indexer, on ne s'est pas gêné pour imposer une taxe sur les vêtements d'enfants. On avait promis 1% de redevance de taxe de vente aux municipalités.

M. Jolivet: C'est cela la mauvaise foi, on n'explique pas tout.

M. Goulet: Où est-elle la fameuse promesse, M. le Président, la redevance de 1% de la taxe de vente? Où est-elle? Ce 1% de taxe de vente qu'on avait tant promis aux municipalités, où est-il? On ose dire dans cette Chambre que le gouvernement péquiste a véritablement relancé l'économie du Québec. Faut-il, M. le Président, être vraiment incohérent? 300 000 chômeurs, des usines qui ferment à chaque semaine, pour ne pas dire à chaque jour. On a promis d'éliminer le favoritisme. Ah! on avait promis d'éliminer le favoritisme qu'on reprochait aux autres partis. Qu'a-t-on fait, M. le Président, avec Laurent Laplante et les journalistes du quotidien Le Jour? André Desgagnés, candidat péquiste dans Dubuc, Jean Taillon, candidat péquiste dans Limoilou, Robert Nelson et Yves Michaud, François Dagenais, Jean-Marc Béliveau, Pierre Bourgault, Jacques Boulay, qu'est-ce qu'on a fait avec ces gars, M. le Président? Pierre Légaré, Pierre Carignan, Marcel Fafard, Jean-Roch Côté, ex-candidat péquiste dans Bellechasse, qu'a-t-on fait avec ces gars, M. le Président, immédiatement après le 16 novembre? On n'appelle pas cela du favoritisme?

M. Chevette: Fais le décompte.

M. Goulet: C'est cela de la relance économique. Qu'est-ce qu'on a fait avec ces gars? J'aimerais qu'on réponde.

M. Chevette: Demandez-lui donc de faire le décompte, avec les anciens cabinets qui changeaient tout le personnel.

Le Président suppléant (M. Marcoux): M. le député de Joliette, je vous demanderais d'écouter le député de Bellechasse.

M. Chevette: Qu'il dise quelque chose de cohérent pour qu'on l'écoute.

M. Goulet: Ce n'est pas cela du patronage? Ah non! on accusait, on devait faire la relance économique. On parle de la relance économique. Non, on a placé ses amis, M. le Président. Le gou-

vernement actuel est pire que n'importe quel gouvernement qui l'a précédé. C'est le gouvernement le plus fantoche. M. le Président. Si le gouvernement, les gens d'en face ne souffrent pas de schizophrénie, tel que nous l'a si bien démontré tantôt le député de Lac Saint-Jean, M. le Président, je vous dirai que ce sont des véritables baudruches. L'incohérence est rendue aussi loin qu'au niveau des militants dans les comtés.

Cela se répercute jusqu'au niveau des exécutifs de comté. Quand on est rendu à pousser l'incohérence jusqu'à ce qu'un exécutif péquiste dans un comté ose, par le biais des journaux, demander à un député de l'Opposition de se prononcer sur un dossier, tel la mise en marche du bois, quand on sait que cet exécutif ne l'a pas demandé au ministre, qu'il n'a pas encore pris une décision depuis qu'il est là, quand on sait qu'il ne l'a pas demandé à ses 71 grands frères péquistes qui sont ici, osant demander au député de l'Opposition de se prononcer, et ce par le biais des journaux, signant: Exécutif du Parti québécois de Bellechasse, M. le Président, l'incohérence est rendue à ce niveau...

M. Chevette: On choisit un homme compétent.

M. Goulet: Voilà, M. le Président, ce que le gouvernement d'en face a fait depuis le 15 novembre. Il n'a absolument rien fait pour la relance économique du Québec.

M. Chevette: Vous représentez qui dans votre comté?

En vertu de l'article 100, est-ce que je peux poser une question au député de Bellechasse?

Des Voix: Non.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): S'il vous plaît.

M. Gratton: Non.

M. Chevette: Ce n'est pas au député de Gatineau que j'ai posé la question.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): S'il vous plaît! M. le député de Joliette.

M. Gratton: Qu'il s'assoie donc! C'est le seul candidat péquiste qui n'a pas eu la "job" qu'il voulait.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): S'il vous plaît, s'il vous plaît! A l'ordre! Vous avez invoqué le bon article, mais le député est libre d'accepter ou non.

M. le député de Joliette, s'il vous plaît! M. le député de Gatineau, s'il vous plaît!

Je vous convie à entendre le discours du député de Rimouski.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: M. le Président, c'est déjà la troisième journée depuis une semaine que nous avons l'occasion de discuter une fois de plus des problèmes économiques du Québec. Dans le fond, je suis presque heureux de la motion de l'Opposition officielle, parce qu'elle nous permet de prendre conscience, une fois de plus, qu'il y a déjà beaucoup de réalisations faites par le gouvernement actuel dans ce secteur.

Le député de Lotbinière nous a accusés de ne pas respecter notre mandat. Il nous a dit qu'on s'était engagé à être un bon et un vrai gouvernement provincial. Par le ton sur lequel il indique que nous nous sommes engagés à être un bon et un vrai gouvernement provincial, on a l'impression qu'on s'est engagé à être un gouvernement aplati, presque une brebis docile devant toutes les pressions économiques, devant tous les groupes économiques. Ce n'est pas à cela que le gouvernement du Parti québécois s'était engagé.

On s'était engagé à assumer nos responsabilités et, dans tous les secteurs d'activités, pas seulement dans le secteur économique, à agir avec le plus d'efficacité possible. Quand j'essaie d'évaluer le gouvernement que nous sommes, je dois me référer aux engagements que nous avons pris lors de la dernière campagne électorale. Je dois me référer, entre autres, aux sept engagements prioritaires que le gouvernement du Parti québécois avait pris, pour voir où il en est et où il s'en va.

Le premier engagement que nous avons pris, c'était de nous occuper de mettre les priorités à leur bonne place. Dans le domaine de la santé, rendre les médicaments gratuits pour les personnes âgées. C'est fait. Quant aux soins dentaires gratuits pour les enfants, nous voulions que ce programme soit accéléré. C'est passé de neuf ans à onze ans, cette année. Que le Régime de rentes du Québec ne pénalise pas les personnes âgées qui veulent continuer à travailler. C'est déjà fait. On s'était engagé également à ce que les soins chiropratiques soient gratuits et que les services ambulanciers deviennent progressivement gratuits. Cela n'est pas encore fait. Il y a des choses qui sont réalisées et des choses qui ne sont pas réalisées encore dans le domaine de la santé.

Le deuxième engagement que notre gouvernement avait pris concernait la qualité de la vie, peut-on dire. Cela concernait les accidents de travail, la salubrité industrielle et l'environnement. Au niveau des accidents de travail, on a régionalisé la Commission des accidents du travail. C'était une grosse affaire à Québec avant et une petite affaire dans les régions. La Commission des accidents du travail est devenue une grosse affaire dans les régions et une petite affaire à Québec. On a déjà adopté une loi dans ce secteur qui fait que les employeurs sont obligés de payer la première semaine qui leur est remboursée par la Commission des accidents du travail.

M. Lavoie: M. le Président, est-ce qu'on pourrait terminer ce Parlement-école?

Sur une question de règlement.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): Oui, sur la question de règlement.

M. Lavoie: Je sollicite votre attention, on parle actuellement des...

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre! M. le député d'Arthabaska, s'il vous plaît!

M. Lavoie: ... la Commission des accidents du travail. Je vous demande qu'on respecte le règlement. On n'est pas sur le discours qui suit le message inaugural, ni sur le discours du budget. Il y a une motion devant cette Assemblée. Je ne vois pas ce que vient faire la Commission des accidents du travail dans cela.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le leader de l'Opposition officielle, je dois vous dire que la présidence, ce soir, peu importe qui a occupé ce siège, a été très large. Si on s'en était tenu à ceux qui parlaient de la pertinence du débat, je pense qu'il n'y a pas tellement de députés qui l'auraient respectée.

Je me suis rendu compte que j'ai été, durant quelques minutes, très large envers le député de Bellechasse. J'ai été, pendant plusieurs minutes, très large envers le député de Mégantic-Compton; d'autres ont été très larges envers d'autres députés et j'entends continuer cette même souplesse à l'endroit de tous les autres membres de l'Assemblée nationale.

M. Lavoie: C'est une bonne décision péquiste, voulez-vous le savoir?

M. Lessard: Vous êtes brillant, mais combien de décisions libérales avez-vous prises?

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre des Transports, s'il vous plaît! M. le ministre des Transports, s'il vous plaît, à l'ordre! Tout en vous disant, M. le leader de l'Opposition, que je suis personnellement extrêmement déçu de votre remarque, je donne la parole à M. le député de Rimouski.

M. Marcoux: Je peux vous dire que pour les gens de Rimouski, cela signifie quelque chose, cela signifie 30 emplois de plus à Rimouski. On avait dit qu'on ferait de la décentralisation, on a commencé à en faire. Ce sont des emplois, c'est de l'économie aussi.

Je pense être sur le sujet. De toute façon, d'après vous, le député de Frontenac n'était pas sur le sujet, personne n'est sur le sujet, sauf vous. Tant que vous allez penser cela, ça va bien aller au Québec. Tant qu'il n'y aura que vous autres sur le sujet, il n'y aura pas de problème!

Lorsqu'on nous accuse de ne pas respecter nos engagements, je veux démontrer qu'on les a respectés. On n'a pas pris des engagements seulement dans le secteur économique, on a pris des engagements sur l'ensemble des activités et de la

vie des Québécois, autant dans le domaine social, dans le domaine politique, dans le domaine culturel que dans le domaine économique. Souvent, des décisions dans le domaine social, comme la Commission des accidents de travail, cela touche à la vie économique des Québécois. Vous ne nous ferez pas tomber dans le panneau de l'ancien gouvernement qui parlait d'économie, juste d'économie durant six ans de temps; on a vu où cela l'a mené! La vie humaine, ce n'est pas que de l'économique, il y a aussi autre chose et, entre autres, de l'économique.

Concernant ce deuxième engagement sur la qualité de vie, il y avait, deuxièmement, l'aspect de la salubrité industrielle. On a commencé à s'en occuper. C'est long, c'est dur, mais on va y arriver. Dès le deuxième discours inaugural, on est convaincu qu'il y aura déjà une politique d'annonce concernant la salubrité industrielle.

Sur l'environnement également, je pense que le fait de nommer un ministre à temps plein sur ces questions, qui protège la qualité de vie des Québécois, cela indique qu'on s'en occupe.

Le troisième engagement qu'on avait pris — là, cela touche la vie économique également — était le logement qui est passé de 8% de logements libres en 1970 à 1% en 1976, une baisse de 7%. Quel scandale! On s'est engagé à augmenter cela à 4% de logements libres en quatre ans. Cette année, la construction domiciliaire, pour les six premiers mois de cette année comparés aux six premiers mois de l'an dernier, a été le double. C'est vrai qu'au niveau du logement social cela n'a pas été assez fort, il a fallu remettre la SHQ sur pied car c'était complètement en débandade. La construction domiciliaire a repris cette année, c'était l'une de nos priorités. Cela aussi crée des emplois, cela touche également le secteur social.

Le quatrième engagement qu'on avait pris était l'assurance automobile. On est drôlement avancé! La régie est en place et, le 1er avril prochain, le nouveau régime sera en place. Déjà, les effets sont là. Cela aussi touche la vie économique quand les Québécois paient moins cher ou pas plus, cette année, pour leur prime d'assurance automobile, même s'il y a l'inflation, même si les pièces d'automobile augmentent et même si les coûts d'emploi dans les garages augmentent. C'est quelque chose dans la vie économique des Québécois.

M. Mailloux: Même s'il y a moins d'accidents?

Des Voix: Bravo!

M. Lessard: Première année depuis cinq ans. C'est la première fois depuis cinq ans.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît, M. l'ex-ministre des Transports et M. le ministre des Transports! A l'ordre!

M. Marcoux: Le cinquième engagement... Une augmentation de 100% en cinq ans; cette année, il n'y a pas d'augmentation.

Le cinquième engagement qu'on avait pris...

M. Lessard: Première fois depuis cinq ans!

M. Marcoux: ... concernait la revalorisation du pouvoir municipal. Dans ce secteur, il y a beaucoup de choses à faire, d'accord.

M. Lessard: Cela vous fait mal!

M. Marcoux: On a au moins fait une chose, les subventions discrétionnaires sont disparues. C'est normalisé. Il y a des normes à changer. Je suis d'avis, en tout cas, que le programme PAIRA devrait être amélioré et d'autres programmes mais, au moins l'aspect discrétionnaire et l'aspect discriminatoire qu'il y avait dans les anciens programmes ont été éliminés. Quant à la revalorisation du pouvoir municipal, c'est bien sûr qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce secteur. En indiquant qu'on voulait se servir des conseils de comté, je pense qu'on a choisi la bonne voie.

Le sixième secteur, qui touche aussi l'économie, est l'agriculture. On a agi. Je ne vais pas répéter le bilan qu'a fait le ministre à la fin ou au milieu de l'été. On a agi dans notre secteur d'activité. On n'a pas promis aux agriculteurs qu'on s'occuperait, à l'avenir, des quotas, ce n'était pas de notre responsabilité sauf pour faire des pressions, mais on a dit qu'on travaillerait à créer de nouveaux marchés. On a offert le lait gratuit dans les écoles! Cela faisait 100 ans, comme l'a dit M. Grégoire...

M. Lavoie: Relance économique!

M. Marcoux: ... que les études étaient faites. C'était pour créer de nouveaux marchés et apprendre aux jeunes à consommer.

On a adopté une loi sur les succédanés pour permettre aux usines de transformation de faire de nouveaux produits à base de lait, pour créer là aussi de nouveaux marchés. Dans notre secteur d'activité, dans notre secteur de responsabilité, on agit. Le septième engagement qu'on avait pris, la démocratisation du financement des partis politiques. Dans ce secteur du financement des partis politiques, encore là, on n'a pas attendu quatre ans, on ne s'est pas graissé. Dès la première session, on a adopté la loi sur le financement des partis politiques.

On a également adopté, plusieurs en ont parlé tantôt, je n'y reviendrai pas, la loi concernant le dégrèvement fiscal, la loi 48 sur les petites et moyennes entreprises. Je pense que ces choses indiquent qu'on a été un bon et vrai gouvernement qui a respecté les sept engagements, les sept priorités qu'il s'était fixées l'année dernière et qu'il avait communiquées à la population. On avait également dit qu'on assainirait les dépenses publiques. Je n'ai pas l'intention d'être long, je pense que, concernant le dernier budget, tous ont été unanimes, sauf quelques partisans, à admettre qu'enfin on assainissait les dépenses gouvernementales, que c'était clarifié une fois pour toutes et qu'il était temps de mettre de l'ordre dans ce secteur.

Troisièmement, on s'est engagé à être un gouvernement propre. Je pense qu'en ce qui concerne l'attribution des contrats il y a déjà plusieurs politiques qui sont mises en oeuvre. En ce qui concerne le patronage, il y a également des politiques qui ont été mises en oeuvre dans la sélection des occasionnels, et plusieurs autres exemples pourraient être donnés qui indiquent là aussi qu'on est un bon et un vrai gouvernement.

Quant à l'opinion de la population qui inquiète beaucoup le chef de l'Opposition, où le chef de l'Opposition se demande...

M. Lessard: L'engagement des ingénieurs.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Marcoux: ...craint qu'on n'ait plus l'appui de la population, j'ai fait moi-même une tournée de comté, durant cinq à six semaines, en septembre, octobre. Ce que j'ai pu constater c'est que, en tout cas les Québécois de mon comté, les citoyens de mon comté, de façon générale, étaient satisfaits de l'action que le gouvernement a entreprise. Cela ne veut pas dire qu'ils considéraient qu'on avait tout fait. D'ailleurs, ils savaient fort bien qu'on ne pouvait pas tout faire en dix mois, en neuf mois ou en onze mois. Mais de façon générale, ils nous disaient que la voie dans laquelle on était lancé correspondait aux promesses qu'on avait faites et que sur aucun des engagements qu'on avait pris, face à eux, on n'avait viré de bord, et c'était nouveau, c'est ce qu'ils nous ont dit.

Sur aucun des engagements que vous aviez pris, vous n'aviez reviré de bord, puis vous ne nous avez pas conté de blagues. Cela fait longtemps que cela ne s'est pas passé au Québec, un gouvernement qui respecte les engagements qu'il a pris. Même s'ils nous ont clairement dit, je pense qu'il faut le reconnaître, qu'on doit accorder une importance prioritaire à la création d'emplois — et c'est à cela que nous travaillons actuellement — ils ne nous ont pas dit d'oublier les autres problèmes sociaux, culturels, politiques du Québec. Les Québécois, leur vision ne se limite pas à un seul secteur de l'activité humaine.

En ce qui a trait au référendum, je pense que sur cela aussi plusieurs députés auraient avantage à rencontrer les citoyens de leur comté. En janvier, février, j'avais fait une première tournée de mon comté. Les citoyens nous disaient: On est bien contents que vous ayez pris le pouvoir mais le référendum, n'y comptez pas, c'est un beau rêve en couleur. Vous ne le gagnerez pas. On va probablement vous réélire dans quatre ans si vous continuez comme cela, cela a l'air bien parti, mais le référendum, n'y comptez pas. Mais, j'ai revu les mêmes citoyens durant cette seconde tournée. Ceux qui avaient voté Parti québécois et qui ne croyaient pas qu'on pourrait gagner le référendum pensent maintenant que oui, on va le gagner et que les adversaires de l'indépendance du Québec ne sont plus à l'offensive, ils sont sur la défensive. Ils ont peur qu'on le gagne maintenant, alors

qu'avant ils étaient convaincus, cela allait de soi, c'était une évidence, que cela ne se gagnerait pas.

Je pense qu'il y a plusieurs députés qui auraient avantage à rencontrer à nouveau leurs citoyens. Dans le fond, ce qui énerve, je pense, l'Opposition libérale, ce n'est pas le référendum, c'est de plus en plus la peur de perdre leur point de vue...

M. Lessard: Ils ont toujours eu peur.

M. Marcoux: ... que le fait qu'on le gagne ce référendum. Cela semble de plus en plus évident que les Québécois ont de moins en moins peur d'eux-mêmes, ils ont de plus en plus confiance dans la possibilité de se donner une société originale. Quant à la priorité actuelle qu'il faut donner au développement économique du Québec...

M. Lessard: Ils ont toujours été des peureux.

M. Marcoux: ... et à la création d'emplois, là aussi il y a quelque chose de nouveau depuis onze mois. On s'en occupe du développement économique, mais pas en allant se mettre à genoux à New York. Debout à New York, comme debout au Québec, et pas en allant quêter des investissements étrangers à tous les jours.

M. Mailloux: Sans résultats.

M. Marcoux: En les acceptant, mais en indiquant clairement que le Québec va d'abord se développer par les Québécois. Les premiers commentaires que j'ai eus sur le programme de soutien de l'emploi que M. Lévesque a annoncé vendredi dernier m'ont indiqué ceci: les Québécois ont compris le message du premier ministre à savoir que ce n'est pas par les autres, que c'est d'abord par nous-mêmes, par chacun des entrepreneurs, par chacun des Québécois qui vont mettre la main à la pâte que le développement économique du Québec va venir. Cela est un changement profond. Quand cela fait 10 ans, 20 ans, 30 ans qu'on nous dit que le développement va venir de l'extérieur...

M. Lessard: 100 ans.

M. Marcoux: Quand cela fait 30 ans qu'on nous dit que le développement économique va venir de l'extérieur et qu'on a un premier ministre qui nous dit: C'est par nous autres, c'est par vous autres, les Québécois, que le développement économique va se faire, par les petites et moyennes entreprises, pour emprunter un terme cher au chef de l'Union Nationale, et pas par des paroles, mais par des programmes précis, par des lois précises qu'on a proposées parce qu'on a cessé de faire des discours sur la petite et moyenne entreprise et maintenant on adopte des programmes et des lois pour favoriser son développement.

Je pense que c'est ce qui a frappé les Québécois dans ce nouveau programme. Ce n'était pas un programme qui disait que le développement viendrait de l'extérieur, mais qui disait aux Québécois

cois: Ayez des idées, élaborer des projets, proposez-les-nous, vous allez les mettre en application et on va vous soutenir dans ce mouvement.

Ce qui a frappé, je crois, les Québécois depuis onze mois, c'est que face aux problèmes économiques on n'a pas proposé un plan global, bien sûr, mais face à différents secteurs il y a une chose qui apparaît évidente, c'est qu'on veut mettre l'accent sur la transformation de nos ressources ici, dans le domaine agro-alimentaire, par exemple, où le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont clairement identifié une priorité de ce côté, parce que c'est un très grand secteur créateur d'emplois, et on a mis en oeuvre, entre autres, SOQUIA. Cela faisait deux ans que c'était là, cela moisissait, il n'y avait pas d'argent, pas de réglementation. On a donné de l'argent à SOQUIA. On lui a donné une réglementation. Elle agit maintenant dans le secteur agro-alimentaire.

Dans le secteur de l'amiante, je ne reviendrai pas sur les propos du député de Frontenac, mais je pense qu'il a fait la preuve qu'après plusieurs décennies d'inaction un gouvernement, à peine onze mois après être entré au pouvoir, a montré qu'il était capable de prendre ses responsabilités dans ce secteur.

Dans le secteur des pâtes et papiers, on s'était toujours occupé de la sylviculture. On s'occupait des concessions forestières, mais on ne s'occupait pas de la transformation du bois au Québec. Notre gouvernement a indiqué clairement qu'il voulait s'occuper de la transformation des produits forestiers au Québec. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, je pense que maintenant cela paraît évident, ne s'occupe plus seulement de la pétrochimie, de l'industrie de pointe, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce, cela paraît évident dans ce plan de relance économique, à travers la SDI, à travers le ministère et les officiers du ministère, va s'occuper des problèmes qu'il y a dans les régions, des projets qui viennent des régions, des petites et moyennes entreprises.

Avant, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupait au Québec seulement de la pétrochimie, de l'industrie de pointe, des beaux grands rêves souvent, alors qu'il ne s'occupait pas des projets lancés par les Québécois et pour les Québécois. Je pense que c'est peut-être une des plus belles annonces implicites dans ce programme de relance économique. On réoriente le ministère de l'Industrie et du Commerce pour qu'il lance les projets des Québécois et essaie de les aider à les mener à bonne fin.

Il y a une chose aussi qui m'apparaît évidente à travers ce plan de relance économique et le dernier budget aussi, le programme spécial de création d'emplois, c'est qu'on s'occupe de plus en plus du développement des régions. On a cessé de croire au Québec que c'est simplement en développant Montréal que le reste du Québec va se développer, qu'en ayant un gros corps et des petits membres on fait un pays équilibré.

Je pense qu'il y a une chose évidente à travers le programme spécial de création d'emplois du printemps, c'est qu'à travers ce plan de soutien de

l'emploi, on aide les régions à se développer. Je peux prendre des exemples, que ce soit le secteur de l'amiante, cela touche évidemment une région, l'expansion de la petite et moyenne entreprise, cela touche d'abord les régions.

Le financement de la petite entreprise, autre programme. L'aide aux secteurs traditionnels, encore là cela touche plusieurs régions. La construction des bateaux, cela touche une région en particulier. Les travaux municipaux, les travaux sylvicoles, les équipements récréatifs, la voirie forestière, les travaux miniers. Enfin, on a un gouvernement qui n'oublie pas les régions, qui veut travailler avec ceux qui ont des projets concrets dans chacune des régions du Québec. C'est un changement important face à la mentalité du développement économique que proposaient les anciens gouvernements.

En ce qui me concerne, M. le Président, il y a un aspect qui est vrai et on l'a adopté hier: il y a des problèmes graves au plan économique au Québec. Mais affirmer que le gouvernement actuel ne s'en est pas préoccupé, qu'il n'a pas respecté ses engagements, qu'il n'a pas été un bon et vrai gouvernement, je crois c'est mentir à la population du Québec. Ce gouvernement se préoccupe des problèmes économiques, mais il se préoccupe aussi des autres dimensions de la vie sociale et culturelle des Québécois. Il est bien qu'il en soit ainsi. Merci.

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Laval.

M. Jean-Noël Lavoie

M. Lavoie: M. le Président, j'ai peut-être été un peu brutal tout à l'heure dans mes commentaires, mais ce que j'aurais aimé, c'est que tous les députés...

M. Marcoux: Ne parlez pas...

Le Président Suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lavoie: ... de cette Assemblée, avant de participer à ce débat, aient eu l'opportunité de lire la motion qui fait l'objet de ce débat. Elle se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir eu le courage de s'attaquer, dans son programme de relance économique, à la principale cause de l'augmentation du chômage au Québec, c'est-à-dire celle de l'incertitude engendrée par le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec". Il y a deux éléments dans cette motion. Il y a l'élément de la relance économique.

Quand j'ai fait mes remarques — ce n'est pas une excuse que je veux faire — le député de Rimouski nous entretenait de la Commission des accidents du travail, des soins dentaires, du financement des partis politiques, de l'abolition du patronage et de la consommation du lait dans les écoles.

M. Lessard: Cela fait mal.

M. Lavoie: Je pense que c'était très loin — je n'argumente pas avec vous, M. le Président — du programme de relance économique. Cela ne faisait même pas partie des 23 ou 24 sous-programmes contenus dans la déclaration de l'honorable premier ministre, vendredi dernier. Si cette question de relance économique doit faire l'objet de ce débat, il fallait parler au moins de cette déclaration du premier ministre.

Deuxièmement, ce qui me surprend du gouvernement actuel — je ne peux pas y perdre mon français après en avoir parlé pendant six mois, mais j'y perds un peu mon latin — c'est qu'avant l'élection du 15 novembre on parlait à peine de l'option constitutionnelle du Québec. Après le 15 novembre et jusqu'à ce jour, on ne fait qu'en parler. Au moment où on inscrit une motion pour tenter d'aborder cette question constitutionnelle, aucun opinant ou intervenant d'en face ne veut en parler. On a eu un débat de deuxième lecture sur la nationalisation de l'amiante, alors que le député de Frontenac n'a abordé à aucun moment la question constitutionnelle qui est quand même le noeud de cette motion.

J'ai lu la motion, M. le Président. Je vais tenter — c'est sûr que je ne pourrai pas convaincre nos collègues d'en face — de montrer l'importance de dissiper... Je suis convaincu qu'à 75% les Canadiens français, québécois, dans leur bon sens et dans leur intelligence, réalisent si nos amis d'en face ne s'en rendent pas compte, que ce n'est pas par des programmes d'injection d'anciennes sommes d'argent de \$65 millions ou même d'une somme nouvelle de \$1 milliard, si possible, qu'on va régler le problème. Ce ne sera qu'un cataplasma. Ce sera à peine une aspirine tant que les Québécois ne sauront pas quel est notre avenir politique.

Resterons-nous Canadiens ou cesserons-nous d'être Canadiens pour devenir Québécois? Et cela, tous les gens le moins raisonnables se posent cette question: Est-ce que notre sphère d'activité se limitera à la grande province de Québec, ou si nous aurons droit à une participation des richesses canadiennes, de l'Atlantique au Pacifique? C'est ce que les Québécois veulent savoir, et c'est ce que les Québécois veulent décider.

M. Lessard: Les montagnes Rocheuses.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: Parlez-nous de cela!

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le ministre des Transports, à l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lamontagne: Question de règlement, M. le Président. Depuis 20 heures que le ministre des Transports interrompt tous les intervenants, je vous invite à le rappeler à l'ordre par son nom.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le ministre des Transports, s'il vous plaît! Si vous saviez, M. le député de Roberval, comme non seulement le ministre des Transports mais bien d'autres députés, ce soir, n'ont pas respecté le règlement de l'Assemblée nationale.

M. le député de Laval.

M. Lavoie: Dans votre justice, si jamais le député de Saguenay interrompt de nouveau, M. le Président, voulez-vous l'inviter à aller tenir une conférence de presse? Il a beaucoup de succès, en général, dans les conférences de presse.

M. Lessard: Cela, c'est très brillant! Parlez donc à M. Marchand, le député de Laurier.

Le Président suppléant (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le ministre des Transports, pour la dernière fois, ce soir, je vous rappelle à l'ordre.

M. Lavoie: M. le Président, si vous le voulez, je vais inviter mes collègues à faire un retour en arrière. Depuis un an, un certain gouvernement, dont je ne faisais pas partie ayant le privilège d'occuper le poste que vous occupez actuellement, gouvernait le Québec. Comme tout gouvernement humain, formé d'hommes de bonne volonté, il avait tenté et avait réussi dans beaucoup de domaines, à procurer au Québec de très grandes réalisations, notamment, dans le domaine social, l'assurance-santé; dans le domaine économique, la SDI, SIDBEC-NORMINES, Donohue, Saint-Félicien; un réseau routier qui nous fait honneur au Québec; une grande réalisation qui est reconnue avec beaucoup de retard, la baie James.

Par contre, traversant des périodes très difficiles pendant les deux ou trois dernières années, dans un climat social, dans des relations patronales-ouvrières difficiles, généreusement alimenté par un certain parti qui siège à l'Assemblée nationale, mêlé à de prétendus scandales, nous arrivons au 15 novembre dernier. Un nouveau gouvernement prend la responsabilité de la chose publique, la gérance de l'Etat au Québec, jouant habilement sur deux cartes: une carte nationaliste — dans une partie de poker, c'est très fort d'avoir deux cartes très fortes — et une carte de luttes de classes se présentant devant la population avec un programme de bon et de vrai gouvernement, mettant de côté, en catimini, cette option séparatiste et indépendantiste, un gouvernement que nous avons en face de nous, actuellement, élu — et on ne le répète pas assez — avec 41 % du vote populaire. C'est un gouvernement tout neuf, tout nouveau, la première fois au Québec depuis notre longue tradition politique, formé d'une aile ultra-nationaliste à très forte majorité, une autre aile socialisante-nationaliste — nous avons l'exemple de la loi 101 depuis onze mois, les projets de loi 45 et 67 — une aile très minoritaire qui se veut, depuis quelques jours, responsable, représentée par le ministre des Finances et, à l'occasion, par le ministre de l'Industrie et du Commerce où, depuis quelques jours, on commence à se poser des questions sur l'indexation automatique du salaire minimum.

Ou on se pose, depuis quelques jours, des questions sur les mesures sociales. Ou on se pose des questions sur l'à-propos du projet de loi no 45 et même du projet de loi no 67. On a formé un caucus d'une aile nouvelle un peu hybride, un mélange d'un peu de tout, nationalistes, à gauche, à droite, conservateurs, c'est un ensemble de premiers ministres, chacun dans son comté.

M. Jolivet: C'est loin de la motion.

M. Lavoie: M. le Président, je ne sais pas ce que je pourrais donner pour être à l'occasion un petit oiseau fureteur qui pourrait assister soit aux caucus du parti ministériel ou au Conseil des ministres.

M. Mailloux: C'est la grosse bataille.

M. Lavoie: Le tout coiffé par un premier ministre tiraillé, un premier ministre où on remarque déjà un manque de leadership. On l'a vu lorsqu'il s'est déclaré tiraillé sur la loi 101.

M. Bisailon: On en a un, c'est sûr.

M. Lavoie: Le premier ministre...

M. Perron: Il se tient debout. C'est un chef d'Etat, lui.

M. Lavoie: Il se tient debout, mais il n'est pas grand et il rapetisse. La politique, la réalisation et les bilans de l'équipe actuelle sont à l'image de l'équipe que nous avons en face de nous; un bilan hybride, tiraillé, indécis, mêlé, improvisé et tout. Et le tout assis sur un parti politique où il y a des éléments radicaux, nationalistes, socialisants en majorité; mais ce sont les éléments les plus actifs, la base qui exige des échéances. Des échéances, c'est la loi 101, c'est la loi 45, c'est la loi 67, qui ne font pas toujours l'affaire d'un premier ministre ou d'un ministre des Finances, d'un ministre de l'Industrie et du Commerce, qui commencent à se poser des questions dans ce méli-mélo législatif.

Dans quelle situation sommes-nous actuellement, M. le Président, alors que le premier ministre juge à propos de nous amener une déclaration avec beaucoup de tambours et beaucoup de trompettes, vendredi dernier? Pourtant, l'Opposition, autant l'Union Nationale que les autres partis, surtout l'Opposition officielle, déjà à la fin de 1976 et en 1977 on prévenait le gouvernement d'en face sur l'année 1977. Tous les indicateurs économiques nous disaient qu'en Amérique du Nord, dans les provinces canadiennes, partout, l'année 1977 serait une des années les plus difficiles. Constamment, on a mis le gouvernement en garde.

Il aurait fallu conjuguer tous nos efforts. Nous avons un voisin immensément riche, immensément puissant, les Etats-Unis, qui a toutes les difficultés du monde à tenter de s'accrocher à une relance économique. Ils ont eu, en certaines années, des problèmes raciaux et tout, mais ils ne sont pas marqués quand même. Ils ont eu le Viet-

nam, ils ont eu autre chose. Mais ce pays riche, le plus grand producteur du monde, a toute la misère à faire disparaître ses difficultés économiques. Nous avons des provinces canadiennes immensément riches, comme l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique où le taux de chômage, spécialement dans deux, est encore élevé, où on n'a pas les problèmes nationalistes et ultra-nationalistes que nous avons.

Je pense que ce n'était pas le temps de s'hypothéquer, je vous parle en notaire, M. le Président, ce n'était pas le temps de se mettre des enfarges additionnelles, et cela, nous l'avons dit au gouvernement d'en face dès la fin de l'année dernière. Loin de là, nous n'avons discuté que de langue, aucune approche économique aux difficultés du Québec actuellement. Nous avons vécu l'incohérence, l'improvisation, l'inaptitude. Il y a eu l'aveu même du premier ministre que le gouvernement d'en face n'était pas prêt à prendre le pouvoir le 15 novembre dernier. Il n'y a pas tellement longtemps que le premier ministre, à la télévision et ailleurs, s'excusait; il disait: Vous comprenez, c'est une nouvelle équipe. On n'est pas prêt. C'est la première fois, sauf moi, qu'ils sont ministres.

Il y a eu des Lac-à-l'Épaulé, il faut pratiquer. On a même eu une motion justement pour demander au premier ministre, au mois d'avril, d'arrêter l'incohérence et l'improvisation qui existait dans le gouvernement. Même avec tous nos avertissements, on se réveille, après onze mois, à la fin de 1977, devant, comme le dit le député de Rimouski, un gouvernement pompier. Un gouvernement qui essaie de boucher, à l'occasion, qui livre la marchandise à l'aile radicale du parti sur des lois 45 ou autres, la loi 101. C'est compréhensible qu'il n'y ait pas de mesures économiques. On se demande pourquoi on est dans cette situation, dans ce capharnaüm, dans cet échec, dans ce fiasco total au point de vue économique, où les investissements au point de vue industriel et manufacturier sont à zéro, où il y a un manque de confiance dans toutes les régions du Québec. Les seules choses qui marchent ce sont la baie James et Donohue de Saint-Félicien, et on se demande pourquoi, même dans les mesures pompiers, on n'en trouve pas au point de vue économique, sauf une injection de \$65 millions et de \$190 millions, ce qui fait un total de \$250 millions pour un an et demi.

M. le Président, non seulement c'est 1/2% du budget actuel, 1 1/2% du budget prochain, mais tout le monde reconnaît que le budget d'exploitation et d'investissements de la baie James sur une période de 18 mois est de \$3 milliards, soit \$2 milliards par année. Cela représente pour le reste du Québec, cette injection qu'on veut donner, uniquement 8% du budget d'exploitation de la baie James pour toute l'étendue du Québec. C'est un très léger cataplasme.

On se demande pourquoi il n'y a même pas de mesures pompiers dans le domaine économique. Je fais le tour — je ne voudrais pas faire de personnalité, je ne nommerai pas de nom — des 28 membres du cabinet — je ne parlerai pas de la présidence — journaliste, syndicaliste, professeur, professeur, professeur, professeur, professeur fonctionnaire, professeur fonctionnaire, psychiatre — il y

en a qui vont peut-être se reconnaître — syndicaliste fonctionnaire...

M. Bisailon: Vous ne direz pas qu'on n'a pas pensé à vous autres, on a quelques psychiatres.

M. Lavoie:... fonctionnaire pseudo économiste, professeur fonctionnaire, avocat, professeur, administrateur — je vous dis toute la vérité — administrateur, je pense, de collectes de paroisse, professeur de CEGEP...

M. Brassard: Rappelez la motion au député de Laval.

M. Lavoie:... conseiller, journaliste, avocat professeur, fonctionnaire professeur, professeur criminologue, animateur social, organisateur communautaire, professeur conseiller, avocat fonctionnaire, médecin, président en permanence de la régionale du PQ.

M. Lamontagne: M. le Président, même pas un notaire.

M. Lavoie: Ce qui est aberrant et ce qui est encore plus suicidaire que la politique séparatiste actuelle du gouvernement, c'est que ce gouvernement n'était pas prêt à prendre le pouvoir. Je n'ai jamais vu, à ma connaissance — je voudrais que vous me donniez un exemple peut-être sauf de ce côté-ci du rideau de fer — un seul gouvernement se permettre de n'avoir aucune personne dans son cabinet qui n'ait administré au moins \$5 de l'administration privée, de la libre entreprise. Pas un seul de ce côté. Ce soir, sur un débat de nature économique, de nature constitutionnelle, c'est la soirée des professeurs de CEGEP, le député du Lac-Saint-Jean, le député de Rimouski et celui qui va nous répondre tout à l'heure, le député de Saint-Jacques. C'est la soirée des professeurs de CEGEP.

M. le Président, je crois que ce gouvernement d'en face est dans un piège et un filet.

Il aurait dû respecter l'option et le programme qu'il avait promis à la population du Québec le 15 novembre: administrer d'abord le Québec, faire preuve d'une bonne gestion pendant un an ou deux ans; après, il aurait eu plus d'atouts pour aller au bout de son option constitutionnelle. Il a voulu être fourbe, mettre de côté sa promesse d'un bon et vrai gouvernement et ne parler que d'indépendance maintenant. Eh bien, nous allons jouer ce jeu.

Le Parti libéral du Québec, l'Opposition officielle est prête — et nous allons faire des offres au gouvernement — à vider cette question constitutionnelle immédiatement. Nous le voulons, ce référendum, et nous le voulons rapidement. Nous voulons que les règles du jeu soient honnêtes, précises, claires. Ce n'est pas uniquement l'Opposition libérale qui veut cela; c'est la population du Québec dans sa très grande majorité. Je regrette un peu l'opposition de nos amis de gauche qui ne réalisent pas...

M. Jolivet: Les gauchistes!

M. Lavoie:... que ce n'est pas par des pseudo-injections de \$60 millions, de \$150 millions et même de \$1 milliard qu'on va régler la situation. Les entrepreneurs, les investisseurs, canadiens-français ou autres, veulent savoir quelles sont les règles du jeu et quel sera notre avenir politique.

Lorsqu'un investisseur ou un entrepreneur du comté de Prévost, qui est le vôtre, M. le Président, à Saint-Jérôme ou ailleurs, dans d'autres comtés, veut investir, veut implanter une industrie de \$10 millions, de \$5 millions ou de \$1 million — prenons une industrie moyenne ou petite même, une PME, si vous voulez — vous savez qu'il investit lui-même à peine \$100 000 et qu'il va chercher des emprunts pour \$900 000. Lui-même, avant de risquer ses \$100 000, et les prêteurs, amortissant une telle industrie sur 30 ans ou 40 ans, veulent savoir si, dans trois ans, on sera encore des Canadiens ou si on sera strictement des Québécois.

Des Voix: Oh!

M. Lavoie: Je termine, M. le Président, en vous disant que le gouvernement d'en face peut jouer tout le monde un certain temps, comme il l'a fait avant le 15 novembre et jusqu'à aujourd'hui. Le gouvernement d'en face peut jouer un certain nombre de gens tout le temps — ce sont les militants irréductibles de son parti; il va en jouer un certain nombre tout le temps — mais il ne pourra pas jouer tout le monde tout le temps!

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Un instant, si vous le permettez. Nous avons l'article 24 qui nous régit. Vous avez remarqué que je n'ai pas interrompu le débat. Justement, M. le leader de l'Opposition officielle, je veux bien, avant que nous terminions cette journée, donner les règles du jeu. Il reste une ou deux minutes à chacun des partis. J'ai reconnu le leader parlementaire adjoint, M. le ministre délégué au haut-commissariat, etc. Vous savez que l'article 24, à moins d'un consentement unanime, me lie pour un vote à 22 h 45. Je voudrais que tous les membres de cette Assemblée en soient bien conscients. Je voudrais — comme la présidence l'a fait, M. le député de Laval, je ne vous ai, en aucun moment, interrompu; d'autres l'on fait — pour ceux qui viendront, qu'on leur laisse la parole dans les dernières minutes de ce débat.

M. le député de Saint-Jacques.

M. Charron: Merci, M. le Président.

Des Voix: Allez-vous-en!

Une Voix: Une motion d'urgence avec trois députés libéraux!

M. Claude Charron

M. Charron: M. le Président dans ce magnifique combat des chefs qui se dessine chez nos amis d'en face, si je n'avais pas déjà fait mon choix, c'est le leader de l'Opposition qui arracherait ma confiance.

Mais, M. le Président, j'ai déjà promis au député de Laurier tout mon appui et j'ai l'intention, malgré l'amitié qui me lie au chef intérimaire, de militer activement, parce que le symbole le plus actif de son parti en assume la chefferie.

M. le Président, dans l'autosatisfaction évidente que le chef de l'Opposition avait cet après-midi, à nous répéter les trouvailles de ses collaborateurs pour son discours de vendredi dernier, j'ai volontairement, comme le règlement m'y invite et le respect dû au poste qu'il occupe, cherché une partie positive à partir de laquelle je répondrai au nom du gouvernement. Le relisant à l'heure du dîner, j'accepte ce court intervalle dans son débit où, se servant de son expérience — elle est grande et je l'apprécie — il nous invitait, de ce côté-ci de votre siège, M. le Président, à apprendre à accepter la critique. C'est exact.

C'est parmi les responsabilités les plus difficiles, peut-être, à assumer dans les onze premiers mois d'un gouvernement. Ce que je veux lui dire, c'est que je suis prêt à l'accepter, lorsqu'elle se présente. Ce que je veux lui dire, c'est que je fais partie d'un gouvernement, d'une députation qui, depuis onze mois, n'a jamais refusé d'y faire face, ici, lorsqu'à l'occasion elle nous était fournie convenablement.

Ailleurs, peut-il me rappeler le dernier gouvernement dont il a fait partie, pendant les sept années, ou les six années où il a été au pouvoir — je ne parle même pas de l'autredont il a été membre — peut-il se rappeler d'une équipe gouvernementale en entier qui se met en tournée dans tout le Québec, à rencontrer le plus petit des citoyens comme les plus gros des citoyens, comme les plus officiels, mais se rendant jusqu'au cœur des comités de citoyens, faisant des assemblées publiques dans tous les quartiers à la fois, pour justement se soumettre à la critique, moins dynamique après qu'il ait pris le pouvoir. Nous en sommes ressortis, tous ensemble, non seulement plus solidaires mais beaucoup plus confiants. C'est ce qui nous fait dire, ce soir, que la manoeuvre grossière, ridicule, vide de sens et tragiquement semblable à l'utilité actuelle du Parti libéral qui nous est présentée ce soir dans une motion de blâme est un porte-à-faux et une unique perte de temps.

La critique des citoyens, nous sommes allés la chercher. Nous ouvrons les portes de la commission parlementaire sur un nombre incalculable de projets de loi. Encore au moment où je parle un projet de loi est scruté, détaillé, débattu. Même lorsqu'il n'y a pas de projet de loi, mais lorsque le sujet est suffisamment important, comme celui de l'avenir des pâtes et papiers, la commission parlementaire a siégé, les citoyens sont venus nous dire leurs critiques. Nous l'avons appris, à accepter la critique.

Je suis député, moi, d'un des comtés les plus pauvres de l'île de Montréal, et j'assume, depuis onze mois, le rôle de membre d'un gouvernement et de député de ce comté à la fois. Je suis soumis, tous les lundis, à une critique sévère, je dis même justifiée de ses citoyens qui n'auront jamais ce qu'ils mériteraient d'avoir. Je lui retourne la politesse qu'il me faisait cet après-midi, le chef de l'Opposition; peut-il, lui, accepter la critique que nous voulons lui faire maintenant de ne pas collaborer, comme un parti qui

occupe le poste de cette Assemblée devrait le faire, dans la période tragique que traverse le Québec sur le plan économique en particulier?

Puis-je lui rappeler qu'il y a moins d'un an encore il était sous l'autorité d'un chef qu'il remplace par intérim, qu'on a pu lire ces jours derniers dans les journaux, dans un journal libéral, dont le directeur sera bientôt un copain du chef de l'Opposition, peut-il me dire qu'il n'a pas lu ce que son ancien chef a dit? Peu importe le respect qu'il ait encore de ses propres troupes, c'est un autre problème, il a été premier ministre du Québec pendant six ans, et à ce titre il est important de voir son analyse. Bien sûr, on lui reproche de camoufler encore une fois beaucoup d'aspects de la vérité, la déformation du pouvoir l'habite encore. Mais n'est-ce pas que l'ancien chef du gouvernement évoque comme cause principale de sa défaite, de celle de son parti, le 15 novembre dernier, la crise économique et l'absence de solutions facilement trouvables?

Ses amis d'en face ont-ils oublié qu'ils ont été rejetés comme jamais un gouvernement ne l'a été, principalement parce qu'ils n'avaient pas su à temps apporter et présenter une esquisse de solution? C'est donc dans ces circonstances que nous avons pris le pouvoir. Si cela avait été le paradis terrestre le 15 novembre dernier, vous seriez encore ici et cela aurait été juste légitime. C'est dans les circonstances d'un échec — sur le plan économique — invraisemblable et en même temps d'une soumission politique telle que tout projet de solution était inimaginable. Vous étiez vous-mêmes les premiers à dire que vous vous refusiez à adopter des solutions. La nôtre, on l'avancé dans le public à ce moment-là. On l'avance encore. On dit encore aux Québécois que la nôtre, le début de la solution aux problèmes économiques du Québec passe, pas totalement, mais sûrement, par une décision majeure d'un peuple qui veut sa maturité politique, la souveraineté politique et le plein contrôle des leviers économiques.

Je rappelais à mon ami le chef de l'Opposition cette tournée de trois semaines effectuée par les membres du gouvernement et des députés, chacun dans son comté, qui ont eu à répondre de la même façon à la critique que nous devons accepter de la part des citoyens; nous avons constaté, nous, que les citoyens n'avaient pas oublié d'où nous étions partis le 15 novembre dernier.

Certains sont plus pressés, certains auraient voulu aller plus vite, d'autres trouvent que nous allons trop vite. C'est cela, se soumettre à la critique. Il faut à l'occasion prendre un intervenant d'il y a cinq minutes et le mettre en contradiction avec un autre qui nous dit exactement le contraire. Le chef de l'Opposition a déjà vécu le pouvoir. Nous le vivons le pouvoir. Il faut travailler à travers ces circonstances, mais les citoyens ne l'ont pas oublié. Nous avons la conviction, nous nous sommes dit, lorsque nous nous sommes réunis pendant deux jours avant l'ouverture de la session, que nous disposions suffisamment de cette confiance pour continuer à remplir notre mandat, c'est-à-dire continuer à améliorer le gouvernement du Québec

tel qu'il est actuellement et remplir notre engagement fondamental devant les Québécois. Nous ne reculerons jamais sur ce point, à moins de ne plus jamais mériter leur confiance, de leur soumettre au cours de notre mandat la question fondamentale de l'avenir du Québec et des solutions qui y sont accrochées.

M. le Président, le chef de l'Opposition, cet après-midi, souhaitait grandement de notre part un aveu à l'effet qu'à quelques mots près du vocabulaire nous puissions notre philosophie, notre approche du développement économique du Québec à la source même du Parti libéral. Il s'est plu à changer des mots disant que c'était là le langage du Parti libéral. Si tel est le cas, comment peut-il nous blâmer de rater notre relance économique si nous fonctionnons de la même façon?

Ce que je veux lui dire c'est que je ne partage pas toutefois ses conclusions rapides et manifestement trop bien calculées.

Lorsqu'il dit que le progrès social ne dépend que du progrès économique, il sait très bien que nous avons tenu dans cette Assemblée pendant plusieurs années un débat sur la proposition "inverse également, qui s'il n'atteignait pas toute la même vérité, à tout le moins avait du sens, quand le Québec connaissait un climat social pourri, où syndicats et gouvernement se regardaient comme chien et chat, il y a de cela un an — mais ce n'est plus le cas depuis un an — quand le climat pourrissait, se détériorait, quand la confiance mutuelle des partenaires sociaux faisait défaut, quand il était insupportable d'inventer quelques sommets que ce soit, à La Malbaie ou dans des mini-sommets de secteurs, parce que ni l'un ni l'autre ne se croyait, parce que l'interlocuteur privilégié qui était l'Etat s'était lui-même dégradé et aux yeux de l'un et aux yeux de l'autre.

Est-ce que le climat social qui était celui du Québec pendant les trois dernières années du régime Bourassa a bien aidé le progrès économique? Et va-t-il me dire que le progrès social n'a aucune influence sur le progrès économique dans ces cas? Est-ce que c'est encourageant pour un investisseur de s'en aller dans une fournaise où il ne sait pas de quel bord va un jour tomber la chaudière? Est-ce que c'est intéressant pour un investisseur de voir qu'une question aussi fondamentale que la dignité d'un peuple dans sa langue n'a pas été réglée et qu'à tout bout de champ la marmite peut encore sauter une fois parce que c'est normal dans une collectivité que tant que la dignité d'un homme n'est pas assurée il y ait des sursauts, à moins qu'on soit ancré dans des positions inconciliables et inexplicables? C'est normal que cela se détériore à l'occasion.

Sait-il, le chef de l'Opposition, et ses valeureux collègues savent-ils qu'il fallait le faire pour que le progrès social et l'harmonie sociale du Québec nous mettent sur le chemin de la relance économique à laquelle nous procédons maintenant? Quand les travailleurs ont l'impression que leurs droits les plus fondamentaux risquent d'être bafoués, retirés comme cela est arrivé dix fois par des lois spéciales au cours des six années de ce

gouvernement, est-ce que cela favorise le développement économique? Quand des travailleurs exercent un droit de grève régulier, normal, prévu par la loi, mais qu'ils se voient, par des manoeuvres des employeurs, privés de retourner à leur travail parce que des "scabs" sont entrés, est-ce que cela aide au développement économique?

Cette incertitude que ferait peser l'engagement démocratique d'un gouvernement à sa population de la consulter, cette incertitude que dénoncent les amis d'en face parce que notre gouvernement a pris l'engagement le plus fondamentalement démocratique à l'égard de la population, si c'est créer l'incertitude que de dire au peuple que nous n'avons pas l'intention de le charrier, mais que nous allons le respecter pour lui confier son avenir, si c'est cela de l'incertitude alors je la veux, cette incertitude. Les Québécois nous ont élus parce que nous leurs avons promis de les consulter, que nous ne passerions pas par-dessus leur tête. Nous allons tenir cet engagement. Ils savaient, en nous élisant au pouvoir, que nous ne le ferions pas dans les cinq ou six mois qui allaient venir. Ils ne nous l'avaient pas demandé. Ils demandaient d'abord de réparer les gaffes et les erreurs que vous aviez commises. C'est ce à quoi on s'est appliqué. A mon avis, il nous reste encore du temps à faire pour retrouver un minimum de dignité dans tous les secteurs où mes collègues et moi sommes appelés à travailler. Ce n'est qu'à ce moment — les Québécois le comprennent — lorsque l'ordre sera rétabli dans cette espèce de mic-mac que vous aviez laissé comme héritage que là, calmement, comme nous nous y sommes engagés, nous pourrions leur soumettre la question. Il n'y a pas un Québécois qui nous en...

Et alors cette incertitude, pourquoi ne l'avez-vous pas dénoncée ni l'un ni l'autre ténor, chef aspirant, chef ou futur chef, pourquoi n'avez-vous pas dénoncé cette incertitude, doublée si votre raisonnement est fondé que l'annonce d'un référendum fédéral viendrait faire porter...?

Pourquoi n'avez-vous pas dénoncé cette manoeuvre? Vous avez appris, de l'autre côté, qu'une consultation démocratique au Québec pourrait, demain matin, être jugée par le désir d'un seul homme qui a déjà supprimé, dans un moment de folie, le gouvernement démocratique du Québec en octobre 1970...

Une Voix: C'est vrai, cela.

M. Charron: ... qui est déjà venu bafouer le premier ministre même du Québec, à l'époque, en le ridiculisant devant tout le monde. Cet homme lui-même, au moment où nous travaillons à rédiger une consultation démocratique, se réserve le droit de dire: Peu importe le résultat, je peux instaurer un référendum supplémentaire sur la tête des Québécois. Considérez-vous que cela fait baisser l'incertitude? Pourquoi ne l'avez-vous pas dénoncé?

Une Voix: Bravo!

M. Charron: Vous ne l'avez pas dénoncé parce que vous êtes incapables de le dénoncer, parce que vous êtes liés à lui, parce que vous n'en parlez jamais, parce que jamais vous ne contestez une de ses décisions. Cette déformation du pouvoir vous habite encore. Tant qu'elle vous habitera, elle rendra impensable que vous le repreniez. Vous avez été chassés du pouvoir pour ces raisons-là; enfoncez-vous dedans, si vous le voulez, mais ne paralysez pas les travaux de la Chambre au moment où il y a des choses plus importantes à faire.

Le premier ministre du Québec a réussi — dès l'annonce de ce référendum fédéral, de ce projet de désaveu que s'arrogé un homme à la fin de son pouvoir — à solliciter, par tiraillement, un aveu du chef de l'Opposition. Cela a été le moindre qu'on pouvait attendre: Oui, l'avenir des Québécois sera décidé par les Québécois eux-mêmes. J'apprécie cette affirmation d'un chef qui, à ce moment-là, risquait beaucoup à l'intérieur de son propre parti. Il a été dénoncé, le lendemain, par un aspirant qui n'attend que l'occasion de lui enfoncer le couteau dans le dos, à Toronto. Mais le chef de l'Opposition sait très bien qu'il a l'appui de tous les Québécois là-dessus. Si l'avenir des Québécois ne devrait être décidé que par les Québécois eux-mêmes, ce à quoi tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec devraient souscrire sans équivoque, peut-il me dire pourquoi l'avenir économique des Québécois ne serait pas décidé par les Québécois eux-mêmes? Et, donc, pourquoi ne rassemblerions-nous pas ici tous les pouvoirs qui nous permettraient de développer notre économie, de fixer nous-mêmes l'avenir des Québécois?

Une Voix: C'est une bonne idée!

M. Charron: Pourquoi, sur le plan économique, faudrait-il maintenir et allonger le terrible jeu que nous avons à faire dans chacun des secteurs, mon collègue de l'Agriculture, mon collègue des pâtes et papiers, mon collègue des Transports, soit quémander, se promener, avancer des dossiers, alors qu'ici tout est prêt, tout est préparé. Le génie même du peuple québécois aurait l'occasion de se mettre à l'oeuvre, mais il faut attendre — parce que c'est là qu'est le "bis-couffe" — l'acquiescement de la majorité anglaise du pays et des porte-parole francophones qu'elle se donne à l'occasion. Il faut passer entre l'Alberta et la Saskatchewan. Il faut une crise en Ontario pour que l'attention du gouvernement se porte jusqu'au-delà de l'Outaouais.

Mais, M. le Président, le chef de l'Opposition a été ministre de l'Industrie et du Commerce pendant des années. Il a été ministre des Affaires intergouvernementales pendant des années. Il sait ce dont je parle et il sait combien ces tergiversations, ces querelles, ces luttes à n'en plus finir et ces quémandages coûtent cher aux Québécois. Quand il apprend aujourd'hui que la correction d'une erreur dans la machine administrative fédérale, comme l'a annoncé le ministre des Finances, nous apporte \$285 millions de plus, il a le front et l'audace de considérer ce retour juste de nos im-

pôts et de nos taxes comme un cadeau d'un gouvernement étranger.

Des Voix: Bravo!

M. Lessard: Vous n'êtes pas gênés!

M. Charron: J'aborde en dernier lieu la question fondamentale qui nous amène ici, pour cette motion de blâme, le programme de relance économique avancé par le gouvernement du Québec. Non, la majorité de cette Assemblée rejettera la motion de blâme ridicule présentée par le Parti libéral, pour une seule et simple raison — c'est le député de Beauce-Sud qui nous a initiés cet après-midi — qu'il n'y avait pas là à y voir que de la petite politique d'un parti sans chef, sans programme et sans utilité.

Mais, le chef de l'Opposition et ses collègues ne nous feront pas croire que le succès du programme de relance économique passe par le référendum hâté et avancé. D'ailleurs, la preuve — et c'est un curieux sort pour une motion de blâme qui serait bien fondée — ils ne rallient même pas à leur Opposition le reste de l'Opposition de cette Assemblée. L'Union Nationale nous l'a annoncé elle-même.

Comment peuvent-ils rejoindre les autres Québécois? Ceux-là sont ici pour surveiller et critiquer le gouvernement. Certainement pas pour nous lancer des fleurs. Dans leur manoeuvre de petite politique, en attendant le congrès à la chefferie qui les occupera probablement pendant un bout de temps, ils tentent et ne réussissent même pas à attirer dans leur giron l'Union Nationale. L'Union Nationale, M. le Président, choisit de s'abstenir. C'est la politique à laquelle il faudra bien nous habituer. Je crois qu'un jour, pour éviter d'être en conflit d'intérêts, le chef de l'Union Nationale vendra son parti à des Ontariens.

J'aime mieux l'attitude d'un homme que j'ai appris à respecter dans cette Assemblée depuis huit ans, celle du député de Beauce-Sud, cet après-midi, en nous disant et en nous pointant avec beaucoup de justesse les endroits où il nous faut améliorer notre performance, où il nous faut produire encore plus — parce qu'on dirait, à certaines occasions, que les problèmes, et vous le savez, M. le Président, viennent beaucoup plus vite que les solutions — tout en nous critiquant s'est refusé à même mettre le pied sur ce terrain glissant où voulait l'inviter l'Opposition officielle.

Non, M. le Président, le succès du programme de relance économique — c'est le chef du gouvernement lui-même qui l'a dit lorsqu'il l'a présenté, vendredi dernier — repose dans la concertation de tous les Québécois pour son succès. Il repose, d'abord et avant tout, sur tous les agents économiques que nous invitons, de qui la contribution est même déjà calculée, à qui nous offrons notre contrepartie. C'est une oeuvre collective des Québécois que de nous retrousser les manches et de reprendre économiquement le chemin que nous pouvons prendre dans ce système, avant d'être appelés tout à l'heure à nous ajouter des moyens d'action.

Pourquoi, plutôt qu'une motion de blâme, cet après-midi — et pourquoi l'Union Nationale n'y a-t-elle pas pensé — plutôt qu'une motion de blâme, n'avons-nous pas eu une motion, qui aurait suscité l'unanimité de cette Assemblée, d'enjoindre le fédéral, qui dispose d'une grande partie de nos taxes et de nos impôts, à collaborer le plus rapidement possible et le plus efficacement possible? Si cela avait été un voeu de toute l'Assemblée nationale au complet, le message se serait rendu sur le bureau du premier ministre fédéral.

Pourquoi pas une motion demandant à tous les industriels, tous les hommes d'affaires du Québec de donner le coup d'épaule à la roue? Et pourquoi le Parti libéral, l'Union Nationale, dans la période de crise que nous traversons, avec le gouvernement, ne sollicitent-ils pas de tout le monde, du plus petit comme du plus grand, la contribution maximum qu'il peut faire? L'Union Nationale, qui aime à parler de son rôle positif dans l'Assemblée, aurait dû tenter, aux yeux de tous les Québécois, au moins de redorer le blason de cette institution même où des Québécois qui auraient assisté au scénario monté par les libéraux, cet après-midi, ne peuvent pas croire que d'ici émane une volonté de redresser l'économie du Québec.

Je vous dis que, si elle ne sort pas de cette Assemblée, comme telle, la volonté de travailler au redressement économique du Québec, elle habite quotidiennement, jour après jour — et elle nous habitera tout le temps que durera la relance économique que nous avons commencée — l'esprit et le coeur du gouvernement.

Merci, M. le Président.

Des Voix: Bravo!

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît, messieurs! A l'ordre! Si nous ne voulons pas faire face à un problème de procédure, il faudrait indiquer que, normalement, nous en sommes rendus au vote. Cependant, pour les raisons de cette démocratie qui nous habite, il existe un droit de réplique et il reste deux minutes au parti de l'Opposition officielle. Si l'on appliquait l'article 24 à la lettre, il faudrait voter dès ce moment. Je pense que j'ai le consentement de toute cette Chambre pour cette réplique d'environ deux minutes.

M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Gérard-D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je n'ai pas besoin de plus de deux minutes pour qualifier ce genre de discours que nous venons d'entendre du député de Saint-Jacques, ministre délégué au haut-commissariat et représentant du gouvernement.

Il n'a fait que confirmer, il n'a fait que récidiver, il n'a fait son discours qu'autour de deux thèmes que j'ai évoqués déjà depuis le mois de décembre: C'est la faute de l'ancien gouvernement, c'est la faute du gouvernement fédéral.

M. le Président, la réaction des banquettes ministérielles...

Des Voix: C'est son meilleur discours.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que je pourrais avoir au moins mes deux minutes? La réaction des banquettes ministérielles prouve encore plus clairement les propos que je viens de tenir que ces gens se sont rabattus sur ces deux grandes lignes de force. Onze mois après, la faute à l'ancien gouvernement et la faute au gouvernement fédéral!

Une Voix: Demande de télévision.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, deux autres lignes de force dans le discours du ministre, la langue, la séparation.

C'est simplement de cette façon que je puis résumer, à l'intérieur de mes deux minutes, ce genre d'approche du gouvernement actuel à la nécessité de mettre en grande priorité la croissance économique et de faire place à une véritable relance économique. Non, tout ce que nous avons devant nous, c'est l'éternel refrain qu'a repris pour une nième fois le ministre pourtant fort éloquent, je le concède, quant à son vocabulaire et à la forme qu'il lui donne...

Des Voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): ... mais lorsque le gouvernement actuel...

Des Voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): ... pour manifester sa participation à une motion de nature économique, a choisi comme porte-parole ceux que nous avons entendus ce soir, je dis au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est ici, au ministre des Richesses naturelles, qui est ici, et à tous les ministres absents qui ont une responsabilité particulière.

Une Voix: Il n'en manque pas beaucoup!

M. Levesque (Bonaventure): ... dans le domaine économique...

M. Lavoie: Ils n'ont pas participé au débat.

M. Levesque (Bonaventure): ... que c'est inquiétant...

Une Voix: Regardez derrière vous!

M. Levesque (Bonaventure): ... que ces gens-là, qui sont censés s'occuper de la chose économique ont ainsi abdiqué d'une façon officielle leur rôle de venir dire aux Québécois, ici à l'Assemblée nationale, ce que ce gouvernement entend faire pour relancer l'économie et faire la lutte au chômage. Est-ce encore avec la langue, avec la séparation et avec ce refrain que c'est la faute à l'ancien gouvernement et que c'est la faute du fédéral qu'on va réellement s'acquitter de ses responsabilités?

Des Voix: Bravo! Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): Non! Nous n'avons pas devant nous un gouvernement responsable, nous avons devant nous un gouvernement qui ne se rendra peut-être pas, je le répète, au référendum!

Des Voix: Oh! Oh!

Le Vice-Président: A l'ordre! M. le député de Joliette-Montcalm, à l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Laval, à l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le chef de l'Opposition officielle, vous aurez remarqué, sans doute, que j'ai enlevé de tout votre temps les nombreux applaudissements que vous avez reçus. Maintenant, je demande si votre motion, M. le député de Bonaventure, à savoir que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir eu le courage de s'attaquer, dans son programme de relance économique, à la principale cause de l'augmentation du chômage au Québec, c'est-à-dire celle de l'incertitude engendrée par le retard du gouvernement à tenir le référendum sur l'indépendance du Québec, sera adoptée.

M. Lavoie: Adopté.

M. Duhaime: Vote enregistré!

M. Levesque (Bonaventure): Adopté.

Le Vice-Président: Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion de censure

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix. M. le ministre des Affaires intergouvernementales, à l'ordre, s'il vous plaît! Que ceux qui sont en faveur de la motion du chef de l'Opposition officielle veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Bonaventure), Lavoie, Lalonde, Forget, Garneau, Mailoux, Goldbloom, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, O'Gallagher, Gratton.

Le Président: A l'ordre! Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Laurin, Morin (Sauvé), Morin (Louis-Hébert), Marois, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, M. de Belleval, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Duhaime, Lazure, Garon, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Vaugeois, Martel, Fallu, Rancourt, Grégoire, Bertrand, Godin, Laplante, Bisailon, Guay, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beau-séjour, Desbiens, Baril, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet.

Le Président: Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Biron, Grenier, Goulet, Brochu, Le Moignan, Dubois, Cordeau, Roy.

Le Secrétaire: Pour: 13 — Contre: 55 — Absentions: 8

Le Président: La motion est rejetée.

A l'ordre, s'il vous plaît. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, je voudrais rappeler que, demain, après la période de questions, la commission de l'Assemblée nationale se réunira pour examiner l'étude de quelques amendements possibles au règlement de cette Assemblée, à la salle 81-A.

Je propose l'ajournement de la Chambre à demain 10 heures.

M. Roy: Est-ce que ce serait possible de demander au leader adjoint du gouvernement quel sera le menu de l'Assemblée nationale demain?

M. Charron: Oui, c'est très normal, j'aurais dû le faire. Nous entamerons demain la deuxième lecture du projet de loi 67 au nom de Mme le ministre des Consommateurs.

Le Président: L'Assemblée ajourne ses travaux à demain 28 octobre à 10 heures.

(Fin de la séance à 23 h 1)